

UNION INTERPARLEMENTAIRE



CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

VOLUME 43



2009

Chronique des élections parlementaires

VOLUME 43

1^{er} janvier - 31 décembre 2009

© Union Interparlementaire 2010

ISSN (imprimé) : 1994-0955

ISSN (en ligne) : 1994-0971

Photographies

Couverture : photo AFP/Pascal Pavani

Quatrième de couverture : photo AFP/Tugela Ridley

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Tél. : + 41 22 919 41 50
Fax : + 41 22 919 41 60
E-mail : postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur permanent de
l'UIP auprès des Nations Unies
220 East 42nd Street
Suite 3002
New York, N.Y. 10017
USA

Tél. : + 1 212 557 58 80
Fax : +1 212 557 39 54
E-mail : ny-office@mail.ipu.org

Site Web : <http://www.ipu.org/parline-f>

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Afrique du Sud: Parlement	
▶ Assemblée nationale	6
Albanie: Parlement	11
Allemagne:	
▶ Bundestag allemand	15
Andorre: Conseil général.....	23
Antigua-et-Barbuda: Parlement	
▶ Chambre des Représentants.....	28
Argentine: Congrès national	
▶ Chambre des Députés	33
▶ Sénat.....	39
Bolivie: Assemblée législative plurinationale	
▶ Chambre des Députés	44
▶ Chambre des Sénateurs.....	49
Botswana: Assemblée nationale	54
Bulgarie: Assemblée nationale	59
Chili: Congrès national	
▶ Chambre des Députés	65
▶ Sénat.....	71
Comores: Assemblée de l'Union	77
Dominique: Assemblée	82
El Salvador: Assemblée législative.....	86
Equateur: Assemblée nationale.....	90
Grèce: Parlement hellénique.....	96
Haïti: Assemblée nationale	
▶ Sénat.....	101
Honduras: Congrès national	106
Inde: Parlement	
▶ Chambre du peuple.....	112
Indonesie: Chambre des Représentants	120
Islande: Parlement	125
Israël: Parlement.....	130
Japon: Diète nationale	
▶ Chambre des Représentants.....	135
Koweït: Assemblée nationale	143

TABLE DES MATIERES

Liban: Assemblée nationale	148
Liechtenstein: Diète.....	154
Luxembourg: Chambre des Députés	159
Malawi: Assemblée nationale.....	165
Maldives: Majlis du Peuple	169
Mexique: Congrès de l'Union ▶ Chambre des Députés	175
Micronésie (Etats fédérés de): Congrès.....	179
Monténégro: Parlement.....	182
Mozambique: Assemblée de la République.....	187
Namibie: Parlement ▶ Assemblée nationale	192
Niger: Assemblée nationale.....	197
Norvège: Parlement.....	203
Ouzbékistan: Conseil suprême ▶ Chambre législative.....	208
Panama: Assemblée nationale	212
Portugal: Assemblée de la République	216
République de Moldova: Parlement	221
République populaire démocratique de Corée: Assemblée populaire supême.....	233
Tunisie: ▶ Chambre des Députés	237
Uruguay: Assemblée générale ▶ Chambre des Représentants..... ▶ Sénat.....	242 246

INTRODUCTION

En 2009, on a recensé 48 élections législatives directes dans 42 pays. En moyenne, 72,10 pour cent des 1,3 milliard d'électeurs inscrits se sont présentés aux urnes, soit une augmentation de 2,81 points de pourcentage par rapport à 2008 selon les données disponibles. Ces chiffres confirment les tendances récentes en matière de participation électorale. En Inde seule, 714 millions d'électeurs inscrits ont été appelés à voter sur une période de cinq semaines. La plupart des élections tenues en 2009 se sont déroulées dans une atmosphère généralement calme.

Des élections marquées par la crise économique mondiale

La crise économique et financière mondiale qui a secoué le monde en 2008 et au début de l'année 2009 a joué un rôle majeur dans nombre des élections de 2009. Les effets de la crise ont revêtu une grande importance dans les campagnes électorales, notamment en Andorre, au Botswana, en Grèce, en Islande, au Mexique, au Panama et au Portugal. En Islande, les manifestations de rue ont contraint le Premier ministre Geir Haarde, du Parti de l'indépendance (IP) à démissionner en janvier 2009. Les élections anticipées d'avril ont porté au pouvoir le premier gouvernement de gauche du pays. Pour la première fois en six décennies, l'IP ne fait pas partie du gouvernement. Les élections d'octobre en Grèce ont eu lieu sur fond de peur que la dette publique du pays n'excède 100 pour cent du PIB en 2009. Le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK), dirigé par M. George Papandreou, a remplacé au pouvoir le gouvernement sortant dirigé par M. Kostas Karamanlis (Nouvelle démocratie). Au Panama, l'Alliance patriotique pour le changement (APC), coalition d'opposition, a remporté les élections législatives et présidentielles. Son candidat M. Ricardo Martinelli, a été élu avec près de 60 pour cent des voix, alors qu'il n'avait obtenu que 5 pour cent des voix en 2004. Les inquiétudes face à la crise financière semblent avoir joué en sa faveur. En Allemagne, où l'industrie automobile a été gravement touchée par la crise, l'Union chrétienne-démocrate de la chancelière Angela Merkel a abandonné la grande coalition nouée avec le Parti social-démocrate (SPD) et a formé une nouvelle coalition avec le Parti libéral-démocrate (FDP), favorable aux entreprises. Au Portugal, qui enregistrait son plus fort taux de chômage en 20 ans (9,1 pour cent) en 2009, le Parti socialiste (PS) est resté le parti plus important au Parlement, mais n'est pas parvenu à obtenir la majorité absolue, ce qui a conduit à la formation d'un gouvernement de minorité.

Elections anticipées

Douze pays ont tenu des élections avant la date prévue. En Bolivie, en Equateur et au Niger, des élections anticipées devaient se tenir aux termes de la nouvelle Constitution. La République de Moldova a tenu des élections anticipées en juillet après que le Parlement élu en avril 2009 n'est pas parvenue à élire un nouveau président du pays. Le Koweït a tenu des élections deux années de suite à cause d'une épreuve de force entre le Parlement et le Gouvernement. En Israël, l'impasse politique empêchant la formation d'un nouveau gouvernement, des élections ont dues être

INTRODUCTION

organisées. Comme on l'a déjà indiqué, la crise économique mondiale a entraîné la tenue de scrutins anticipés, notamment en Grèce et en Islande.

Elections tenues aux termes d'une nouvelle Constitution

En Bolivie, une nouvelle Constitution, adoptée par référendum en janvier 2009, a transformé le Congrès national en Assemblée législative plurinationale, comprenant une Chambre des députés composée de 130 membres et une Chambre des sénateurs composée de 36 membres (il y en avait auparavant 27). Le Mouvement pour le socialisme (MAS) a remporté la majorité dans les deux chambres. A l'issue des élections présidentielles, le Président Evo Morales a été réélu avec plus de 60 pour cent des voix. En Equateur, le Congrès national, qui compte 100 membres, a été remplacé par l'Assemblée nationale qui en compte 124. Les élections, reportées à deux reprises, ont finalement eu lieu en avril. Le parti MPAIS (Movimiento Patria Altiva y Soberana) du Président Rafael Correa est arrivé en tête avec 59 sièges, mais n'est pas parvenu à remporter la majorité. Le Président Correa a été réélu avec 51,99 pour cent des voix, devenant le premier candidat présidentiel élu sans deuxième tour en 30 ans. Les Maldives ont tenu leurs premières élections législatives pluripartites au titre de la Constitution de 2008. Il s'agissait en outre des premières élections tenues depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Président, Mohamed Nasheed, dont l'élection en octobre 2008 avait mis fin à 30 années de pouvoir du Président Maumoon Abdul Gayoom. Les 77 sièges du nouveau Majlis du peuple à pourvoir au scrutin direct étaient en jeu (il y en avait auparavant 50, dont huit pour les membres nommés par la présidence). Le parti Dhivehi Rayyithunge (DRP) de l'ancien Président Gayoom est devenu le parti le plus important avec 28 sièges, remportant deux sièges de plus que la Parti démocratique des Maldives (MDP) du Président Nasheed. Au Niger, l'opposition a boycotté les élections d'octobre pour protester contre la nouvelle Constitution qui autorisait le Président Tandja à se présenter indéfiniment. Son Mouvement national pour la société du développement (MNSD) a remporté 76 des 113 sièges en jeu, et ses alliés ont remporté 22 sièges. La Constitution de 2009 prévoyait un parlement bicaméral. En février 2010, un coup d'Etat a suspendu la Constitution et dissous l'Assemblée nationale.

Alternances

Malgré la crise économique mondiale, les gouvernements sortants ont été reconduits dans 25 des 33 pays où la composition du gouvernement dépendait des résultats des élections législatives. Les pays dans lesquels le gouvernement sortant a perdu le pouvoir sont notamment la République de Moldova, où le Parti communiste de Moldova (PCRM), élu en avril 2009, a perdu le pouvoir trois mois plus tard. Au Japon également, le Parti libéral démocrate (LDP), qui avait gouverné le pays pratiquement sans interruption depuis 1955, a perdu contre le Parti démocrate japonais (DPJ) aux élections d'août. Le dirigeant du DPJ, M. Yukio Hatoyama, a été élu Premier ministre en septembre. Au Salvador, le Front de libération nationale Farabundo Martí (FMLN), ancien groupe armé qui a rejoint le processus politique au début des années 1990, est devenu le parti le plus important à l'Assemblée législative aux élections de janvier 2009. Il a remporté trois sièges de plus que

INTRODUCTION

l'Alliance nationale républicaine (ARENA), au pouvoir depuis 1989. Son dirigeant, M. Mauricio Funes, a remporté les élections présidentielles en mars.

Les femmes au Parlement

En 2009, les femmes ont remporté 21,86 pour cent des 7 813 sièges à pourvoir au scrutin direct. Quatorze pays ont enregistré une augmentation de plus de 5 points de pourcentage du nombre de femmes parlementaires, tandis que trois autres ont enregistré une diminution de plus de 5 points.

Au Koweït, alors que la participation politique des femmes restait un sujet de division avant les élections, quatre femmes ont été élues directement au Parlement pour la première fois. Auparavant, les seules femmes parlementaires étaient des membres du gouvernement siégeant de droit au Parlement. Au Japon, la proportion de femmes à la Chambre des représentants a dépassé 10 % (11,25%) pour la première fois. Par contre, dans les Etats fédérés de Micronésie, aucune candidate ne s'est présentée aux élections en 2009, à l'instar des élections précédentes.

Douze femmes ont accédé à la présidence d'un parlement : en Albanie, à Antigua-et-Barbuda, en Bolivie (Sénat), au Botswana, en Bulgarie, au Chili (Chambre des députés), à la Dominique, en Inde (Chambre du peuple), en Islande, au Mozambique, en Ouzbékistan (Chambre législative) et en Uruguay (Chambre des représentants). Des femmes exerçaient cette fonction pour la première fois en Bolivie (Sénat), au Botswana, en Bulgarie, en Inde (Chambre du peuple) et au Mozambique.

On peut accéder à d'autres informations sur les élections tenues en 2009 en consultant la base de données PARLINE (www.ipu.org/parline-f) dont sont extraites les données de la Chronique.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent régulièrement à la rédaction de la Chronique. En particulier, je remercie les fonctionnaires des services parlementaires ainsi que ceux des services gouvernementaux et des commissions électorales.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général

AFRIQUE DU SUD

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	National Assembly / Assemblée nationale
Nombre de membres	400 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	22 avril 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

9 circonscriptions plurinominales (4 à 43 sièges) correspondant aux régions.

► Mode de scrutin : Proportionnel

- 200 sièges élus sur listes nationales de partis

- 200 sièges élus sur listes régionales

Chaque parti se voit attribuer 4 sièges pour chaque pourcentage de suffrages obtenus à l'échelon national.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen sud-africain ou autorisation par décision du Parlement

Les électeurs inscrits résidant à l'étranger sont habilités à voter.

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 18 ans

- citoyen sud-africain ou autorisation par décision du Parlement

- résidence dans la circonscription concernée (pour les candidats régionaux)

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République
- titulaires de charges rétribuées par l'Etat

▶ **Conditions de candidature**

- présentation de liste par les partis enregistrés aux termes de la Loi électorale de 1993. Une liste de parti ne devrait pas excéder 400 candidats et est composée soit d'une liste nationale et d'une liste pour chacune des régions, soit uniquement des listes régionales
- caution de 25.000 rands (3.400 dollars E.-U.)

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'avril 2009 étaient les quatrièmes depuis la fin de l'apartheid en 1994. Les 400 sièges de l'Assemblée nationale (chambre basse du Parlement) étaient à pourvoir. Le Parlement devait élire le nouveau Président du pays à l'issue du scrutin.

Lors des élections précédentes, en avril 2004, l'ANC, dirigé par le Président d'alors, M. Thabo Mbeki, avait remporté 279 sièges. L'Alliance démocratique (DA) était arrivée loin derrière, avec 50 sièges, suivie du Parti de la liberté Inkatha (IFP), avec 28 sièges. Neuf autres partis avaient remporté moins de dix sièges chacun.

Depuis que l'ANC est aux affaires, le pays peuplé de 48,8 millions d'habitants a connu un développement économique et nombre de citoyens ont bénéficié du " programme d'émancipation des Noirs ". Toutefois, le taux de chômage demeure élevé - 22 % - et près de 34 % de la population vivent avec moins de 2 dollars E.-U. par jour. Les forces d'opposition reprochaient au Gouvernement de ne pas faire suffisamment pour les pauvres. L'ANC rejetait quant à lui les accusations selon lesquelles seuls ses partisans bénéficiaient du programme d'émancipation. La lutte contre la criminalité (avec une cinquantaine de meurtres et 150 viols par jour, selon les données de la police) et la mise en place de moyens appropriés pour soigner les quelque 5,7 millions de personnes atteintes du VIH demeuraient au coeur des questions de société.

En décembre 2007, le Président Mbeki a été évincé de la direction de l'ANC au profit de son Vice-Président, Jacob Zuma. M. Zuma avait été démis par M. Mbeki de la fonction de Président adjoint de la République suite à des accusations de malversations financières. En septembre 2008, M. Mbeki a démissionné de la Présidence de la République après avoir été accusé

d'ingérence dans une affaire de corruption visant M. Zuma. Il a été remplacé par M. Kgalema Motlanthe, un des proches alliés de M. Zuma, ce qui, de l'avis général, constituait un changement provisoire avant la tenue des élections générales suivantes. En novembre, les membres de l'ANC qui n'avaient pas apprécié la manière dont M. Mbeki avait été poussé à démissionner, ont quitté l'ANC pour former un nouveau parti, le Congrès du peuple (COPE), codirigé par l'ancien Ministre de la défense Mosiuoa Lekota et l'ancien Premier ministre de la Province du Gauteng, Mbhazima Shilowa.

Le 13 février 2009, le Président Motlanthe a convoqué des élections pour le 22 avril. Conformément à la politique du Gouvernement en matière de parité hommes-femmes, les grands partis ont présenté plus de candidates que lors des élections précédentes. Au total, 9 130 candidats, dont 3 511 femmes, appartenant à 40 partis différents, étaient en lice pour le scrutin de 2009.

L'ANC a fait campagne en se fondant sur ses résultats, mettant en avant le développement économique et l'assistance fournie aux démunis en matière de logement, d'eau et d'électricité. M. Zuma s'est engagé à améliorer l'enseignement, de manière à faire baisser un taux d'analphabétisme élevé. Pour la première fois, l'ANC a eu recours à la publicité télévisuelle, montrant la libération de prison de son leader charismatique, l'ancien Président de la République Nelson Mandela. Celui-ci, qui se fait rare en public, a fait une apparition lors d'un meeting du parti auquel il a renouvelé son soutien.

Les partis de l'opposition ont fait de la lutte contre la corruption un élément clé de leur campagne. L'ANC a été vivement critiqué à la suite d'accusations de corruption visant M. Zuma qui aurait accepté des pots-de-vin d'une entreprise française d'armement. Le ministère public a abandonné les charges en avril, à deux semaines du scrutin.

Dirigée par Mme Helen Zille, l'Alliance démocratique a annoncé qu'elle mettrait en place un gouvernement " propre ". Elle accusait M. Zuma d'avoir fait pression sur le ministère public pour qu'il abandonne les charges de corruption et elle a donc formé un recours juridique contre cette décision. Elle a promis de créer de l'emploi, d'offrir un enseignement de qualité et d'enrayer la criminalité. Formée en 2000, suite à une fusion du Parti démocratique et du Nouveau parti national, l'Alliance démocratique tire son soutien principalement des Blancs et des métis - qui représentent respectivement 4,2 et 4,3 millions d'habitants -, en particulier dans la province du Cap occidental, centre du secteur touristique.

De son côté, le Congrès du peuple s'est engagé à faire en sorte que les accusations de corruption contre M. Zuma soient réactivées. Son leader estimait que l'ANC avait trahi le " rêve des leaders de la lutte contre l'apartheid ". Le parti promettait de mettre en place une politique anti-récidive, instituant la prison à perpétuité à partir de trois crimes ou délits, pour les auteurs de viols, vols ou meurtres. Si le Congrès du peuple avait apparemment du mal à mener une campagne efficace, son apparition avait modifié le paysage politique de l'Afrique du Sud et risquait de coûter la majorité parlementaire des deux tiers à l'ANC. Le gros des troupes des deux partis étaient les Sud-Africains noirs, qui constituent 77 % de la population.

Le Parti de la liberté Inkatha, fondé en 1975 par M. Mangosuthu Buthelezi et soutenu par la communauté zouloue, a lui aussi fait campagne sur un programme de lutte contre la corruption et la criminalité.

Au total, 23 000 agents de police et soldats ont été déployés pour assurer la sécurité. La période qui a précédé les élections s'est déroulée relativement calmement, bien que l'ANC et l'Inkatha se soient mutuellement accusés d'ingérence. L'Alliance démocratique, le Congrès du peuple et l'Inkatha ont accusé l'ANC d'avoir acheté des voix en distribuant des colls de nourriture durant la campagne, ce dont l'ANC s'est défendu.

Les nouveaux inscrits sur les listes électorales comptaient plus de femmes (12 722 622) que d'hommes (10 459 375). Au total, 77,30 % des 23 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, d'où de longues files d'attente dans nombre de bureaux de vote.

Trois-cent cinquante cinq observateurs internationaux ont suivi le scrutin. L'Union africaine (UA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont jugé que les élections avaient été libres et régulières. L'Union africaine s'est félicitée du taux de participation mais a recommandé que la Commission électorale indépendante trouve une solution au problème des files d'attente pour les élections à venir.

Treize partis ont obtenu une représentation parlementaire. L'ANC a remporté 264 sièges, manquant de peu la majorité des deux tiers, l'Alliance démocratique et le Congrès du peuple, 67 et 30 sièges respectivement, et l'Inkhata, 18. Les partis restants ont obtenu moins de quatre sièges chacun.

Le 6 mai, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première

session et élu M. Max Vuyisile Sisulu (ANC) à sa présidence et M. Zuma à la fonction suprême. Le lendemain, le Conseil national des provinces a réélu M. Mzinwa Johannes Mahlangu (ANC) à sa présidence. Le 9 mai, M. Zuma a reçu l'investiture à la présidence de la République.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	23 181 997	
Votants	17 919 966	77,30 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Congrès national africain (ANC)	264
Alliance démocratique (DA)	67
Congrès du peuple (COPE)	30
Parti de la liberté Inkatha (IFP)	18
Démocrates indépendants (ID)	4
Front de la liberté Plus (FF+)	4
Mouvement démocratique uni (UDM)	4
Parti chrétien-démocrate africain (ACDP)	3
Parti démocrate-chrétien uni (UCDP)	2
Congrès panafricain (PAC)	1
Convention du peuple africain (APC)	1
Front de la minorité (MF)	1
Organisation du peuple azanien (AZAPO)	1
Total	400

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	226	
Femmes	174	43,50 %
Total	400	

ALBANIE

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	140 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	28 juin 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Election de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

12 circonscriptions plurinominales (allant de 4 à 32 sièges) correspondant aux 12 régions administratives de l'Albanie

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Les 140 membres du Parlement sont élus au scrutin proportionnel dans des circonscriptions correspondant aux 12 régions administratives.

Les sièges sont d'abord attribués aux coalitions électorales dans les circonscriptions régionales, au moyen de la méthode d'Hondt (diviseur : 1, 2, 3, 4, 5, etc.), puis aux partis politiques au sein de chaque coalition, au moyen de la méthode de Sainte-Laguë (diviseurs : 1, 3, 5, 7, 9, etc.).

Le seuil requis pour obtenir une représentation parlementaire est fixé à 3 % pour les partis politiques et à 5 % pour les coalitions.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont attribués au candidat suivant sur la liste du parti concerné.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen albanais

Interdiction : privation du droit de vote par décision judiciaire, maladie mentale, peine de prison ou détention légale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen albanais
- résidence en permanence dans le pays, depuis six mois au moins

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par des organisations/associations politiques ou sociales légalement reconnues
- soutien de 300 électeurs au moins pour toute candidature indépendante

Contexte et déroulement des élections

Le 14 janvier 2009, le Président Bamir Topi a annoncé des élections pour le 28 juin. Ces élections étaient les premières depuis d'adoption du nouveau système électoral, en avril 2009. L'Albanie est passée d'un système mixte où 100 des 140 sièges du Parlement étaient pourvus au scrutin majoritaire, à un système où tous les parlementaires sont désormais élus au scrutin proportionnel. Ce nouveau système encourage les petits partis à se présenter en coalitions, aux côtés de grands partis, et non de manière indépendante.

Lors des dernières élections tenues en juillet 2005, le Parti démocratique d'Albanie (PDA) et ses alliés avaient remporté 73 sièges, contre 64 pour le Parti socialiste albanais (PSS) et ses alliés. M. Sali Berisha, Président de la République de 1992 à 1997, était devenu Premier ministre.

Sous le gouvernement de M. Berisha, le pays avait connu une croissance économique de 5 % par an. Néanmoins, l'économie semblait accuser un ralentissement en 2009. En avril, l'Albanie avait intégré l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et soumis une demande officielle d'adhésion à l'Union européenne (UE).

Quatre coalitions se présentaient aux élections de 2009. Le PDA, du Premier ministre Berisha, avait formé l'Alliance pour le changement (AN), composée de dix partis de droite, dont le Parti républicain (PR) et le Parti de la justice et de l'intégration (PDI). Le Parti chrétien-démocrate d'Albanie avait constitué une autre coalition de droite, le Pôle de la liberté, avec trois autres partis. Le PSS de M. Edi Rama, Maire de la capitale, Tirana, était à la tête de l'Unification pour le changement (BPN), qui comprenait cinq autres partis, parmi lesquels le parti Unité pour les droits de l'homme (PBDNJ) et le Parti

social-démocrate (PSD). Le Mouvement socialiste pour l'intégration (LSI), de l'ancien Premier ministre Ilir Meta, avait pour sa part constitué l'Alliance socialiste avec quatre petits partis.

Comme lors du scrutin de 2005, les principales forces en présence en 2009 étaient le PDA et le PSS. Ces deux partis avaient l'intention d'oeuvrer à l'entrée de l'Albanie dans l'UE, qui engageait le pays à tenir des élections libres et régulières. L'Albanie avait adopté une nouvelle carte d'identité électronique afin de prévenir la fraude électorale. Les deux partis promettaient de créer de l'emploi et de stimuler encore la croissance économique. Sali Berisha promettait en outre de continuer à lutter contre le crime et la corruption.

La campagne du PSS a consisté principalement à critiquer la personne du Premier ministre. Le leader du PSS, M. Rama, bien qu'ayant été lui-même accusé de corruption alors qu'il était Maire de Tirana, s'engageait à diriger un gouvernement " propre " afin d'améliorer la situation économique. Son parti entendait stimuler la production agricole, réduire la pauvreté et réformer les systèmes de santé et d'éducation.

Le dirigeant du LSI, M. Meta, reprochait au PSS de s'être commis avec le PDA pour faire adopter la nouvelle réglementation électorale et marginaliser les petits partis. Le LSI comptait réduire le chômage et la pauvreté, développer l'agriculture et ramener la TVA sur les produits alimentaires de base de 20 % à 10 %.

Deux personnes ont été tuées à l'occasion de la campagne électorale. Toutefois, aucun incident violent n'a été déploré le jour du scrutin. 50,77 % des trois millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Plus de 400 observateurs internationaux ont surveillé le scrutin. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a conclu que les élections n'avaient pas satisfait aux critères internationaux, en notant toutefois des " progrès tangibles " par rapport aux élections de 2005.

Les résultats finaux donnaient 68 sièges au PDA. Avec ses alliés, le Parti détenait ainsi un total de 70 sièges. Le PSS en a remporté 65, et un de ses alliés, en a obtenu un autre. Les quatre sièges restants sont allés au LSI. 23 femmes ont été élues.

Le PSS a allégué qu'il y avait eu des fraudes et autres irrégularités. Le 4 juillet,

le dirigeant du LSI, M. Meta, a annoncé qu'il allait rejoindre le gouvernement conduit par l'AN pour éviter une crise politique.

Le 8 septembre, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session. Le PSS a refusé d'y participer. Mme. Jozefina Topalli (PDA) a été réélue à la tête du Parlement.

Le 16 septembre, le Parlement a voté la confiance au nouveau gouvernement de M. Sali Berisha rassemblant le PDA, le LSI, le PR et le PDI.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 084 946	
Votants	1 566 079	50,77 %
Bulletins blancs ou nuls	46 903	
Suffrages valables	1 519 176	

► Répartition des sièges par formation politique

Alliance pour le changement (AN)	70
Parti démocratique d'Albanie (PDA)	68
Parti républicain (PR)	1
Parti de la justice et de l'intégration (PDI)	1
Unification pour le changement (BPN)	66
Parti socialiste albanais (PSS)	65
Parti d'Union des droits de l'homme (PBDNJ)	1
Parti social-démocrate (PSD)	0
G99 (Groupe 99)	0
Mouvement socialiste pour l'intégration (LSI)	4
Total	140

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	117	
Femmes	23	16,43 %
Total	140	

ALLEMAGNE

Bundestag allemand

Nom du parlement (générique / traduit)	- / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Deutscher Bundestag / Bundestag allemand
Nombre de membres	622 membres - 598 élus au scrutin direct - 24 sièges en surnombre.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	27 septembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Bundestag allemand à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 299 circonscriptions
- 16 circonscriptions électorales plurinominales correspondant aux Länder (Etats constitutifs de la Fédération)

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

299 membres sont élus au scrutin majoritaire, les sièges restants étant pourvus au scrutin proportionnel de liste.

- Chaque électeur vote deux fois : une première fois (" vote primaire "), pour un candidat se présentant dans une circonscription (au scrutin majoritaire) et, une deuxième fois (" vote secondaire "), dans les Länder, pour une liste présentée par un parti.

- Au scrutin majoritaire, le candidat de chaque circonscription recueillant le plus grand nombre de suffrages est déclaré élu. Les sièges relevant du scrutin proportionnel sont répartis selon la méthode de Sainte-Laguë/Schepers. Les partis ayant recueilli au moins 5 % des suffrages à l'échelon national lors du vote secondaire ou au moins trois sièges au scrutin majoritaire peuvent prétendre à des sièges au scrutin proportionnel.

- Si un parti remporte davantage de sièges au scrutin majoritaire (vote primaire) qu'au scrutin proportionnel (vote secondaire), il peut conserver les sièges en question, qui sont dits " sièges surnuméraires ".

- Les sièges vacants sont pourvus par le candidat suivant du parti concerné (y compris pour les sièges laissés vacants par des représentants élus au scrutin proportionnel). En revanche, les sièges surnuméraires devenant vacants ne sont pas repourvus. Enfin, en cas de vacance de sièges occupés par des représentants non inscrits, un scrutin est organisé dans la circonscription concernée.

- Le vote n'est pas obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- Tous les Allemands, comme il est défini à l'article 116 (1) de la Loi fondamentale;

- Age: 18 ans le jour des élections;

- Personnes domiciliées ou ayant résidé de manière permanente en République fédérale d'Allemagne depuis au moins trois mois (y compris les Allemands de l'étranger).

Interdiction:

- Personnes privées du droit de vote par décision de justice;

- Mise sous tutelle;

- Personnes internées en hôpital psychiatrique par décision d'un tribunal.

(voir section 13 de la loi sur les élections fédérales)

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié;

- âge: 18 ans;

- Tous les Allemands, comme il est défini dans l'article 116 (1) de la Loi fondamentale.

Inéligibilité:

- Personnes ne remplissant pas les conditions pour voter;

- Déchéance du droit d'exercer une fonction publique ou une responsabilité politique par décision judiciaire.

► **Incompatibilités**

- Président de la République fédérale;

- membres du bureau du Président fédéral;

- titulaires de poste ministériel dans un Etat fédéral;

- membres de la Cour fédérale des comptes;

- juges;

- membres du Bundesrat;

- fonctionnaires.

(voir section les sections 137, 66 de la Loi fondamentale)

► Conditions de candidature

- candidatures au niveau de la circonscription ou du Land (listes de parti)
- présentation au niveau de la circonscription peut se faire par un parti politique ou par des citoyens
- pour les candidatures présentées par des partis politiques n'ayant pas au moins 5 sièges au Bundestag ou à la Diète d'un Land (un parti non représenté de manière continue au Bundestag ou à la Diète d'un Land par cinq membres au moins ne peut présenter de liste de candidats que s'il a annoncé au Directeur fédéral des élections, au moins 75 jours avant le scrutin, son intention de prendre part à la consultation)
- en cas d'une présentation pour par des citoyens, l'appui de 200 électeurs au moins de la circonscription concernée est nécessaire
- tout parti politique peut présenter une liste de candidats au niveau du Land sur la base de listes. Si le parti ne dispose pas d'au moins cinq sièges au Bundestag ou à la Diète d'un Land, il est tenu de faire valoir l'appui d'au moins un pour 1000 des électeurs qualifiés du Land concerné. Un parti ne peut présenter qu'une seule liste par Land
- Les candidats et les partis ne sont pas tenus de verser une caution monétaire.

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de 2009 se sont déroulées sur fond de crise économique mondiale, crise qui a durement frappé le secteur automobile allemand. En septembre 2008, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan de sauvetage de l'ordre de 4,5 milliards d'euros en prêts et garanties de crédit.

Lors des dernières élections du Bundestag, en septembre 2005, l'Union démocrate-chrétienne (CDU) d'Angela Merkel avait remporté 180 sièges. L'Union sociale-chrétienne (la CSU, en lice uniquement en Bavière), qui lui est apparentée, en avait obtenu 46. La coalition CDU-CSU avait donc obtenu 226 sièges en tout, soit légèrement plus que le Parti social-démocrate (SDP) du Chancelier Gerhard Schröder, qui en avait obtenu 222. En novembre, après sept semaines de négociations, la coalition CDU-CSU et le SDP étaient convenus de former une grande coalition pour la deuxième fois de l'histoire de l'Allemagne. Mme Merkel avait ensuite été élue Chancelière, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction en Allemagne.

La CDU et le SDP s'opposaient sur de nombreuses questions. Aux élections

de 2009, la CDU de Mme Merkel espérait gagner des sièges de manière à pouvoir former un nouveau gouvernement de coalition avec le Parti libéral-démocrate (FDP) de M. Guido Westerwelle, connu pour ses politiques d'économie de marché favorables à l'entreprise. Le Parti libéral-démocrate avait fait partie de la coalition emmenée par la CDU de 1982 à 1998.

En juillet 2009, la CSU de M. Horst Seehofer s'était opposée à la ratification du Traité de Lisbonne destiné à améliorer le processus de prise de décision au sein de l'Union européenne (UE). La CSU estimait que le Parlement allemand devait approuver les décisions concernant l'Union européenne avant qu'elles deviennent contraignantes. Après avoir obtenu l'avis favorable du Parlement, le 23 septembre, le Président Horst Koehler a signé une loi de ratification du Traité de Lisbonne.

Malgré ce différend, la CDU avait annoncé son intention de maintenir son partenariat avec la CSU après les élections. La coalition avait pour rival le SDP de M. Franz Müntefering, qui soutenait la candidature du Ministre des affaires étrangères, M. Frank-Walter Steinmeier, à la Chancellerie.

Les grands partis ont mis l'accent sur l'économie et le nucléaire durant la campagne 2009.

Mme Merkel pensait que seule la coalition CDU-CSU-FDP pouvait garantir la stabilité économique en Allemagne. La CDU voulait relancer l'économie allemande en créant de l'emploi et en luttant contre le chômage. Elle entendait également réduire les impôts et investir davantage dans l'éducation. Le FDP voulait pour sa part limiter le rôle de l'Etat dans la politique économique et refusait l'idée d'un salaire minimum proposée par le SDP. Ce dernier voulait mettre en place un salaire horaire minimum de 7,50 euros et créer quatre millions d'emplois dans les 10 ans. Les Verts étaient contre le programme de réduction de la fiscalité envisagé par la CDU et comptaient en revanche instaurer une retraite minimale pour toute personne ayant travaillé au moins 33 ans. Ils appelaient les électeurs à empêcher la formation d'une coalition CDU-FDP qui, selon eux, consacrerait moins d'argent à l'éducation et aux mesures de lutte contre le réchauffement climatique.

S'agissant de la politique nucléaire, le SDP s'était engagé à respecter les plans de déclasserment de toutes les centrales nucléaires allemandes d'ici 2020, alors que la CDU et le FDP voulaient reporter ce processus de manière à faire baisser le coût de l'énergie pour les usagers.

En juin 2007, le Parti du socialisme démocratique (héritier du Parti communiste jadis au pouvoir en Allemagne de l'Est) et le WASG (regroupant des militants syndicalistes et d'anciens membres du SDP, en Allemagne de l'Ouest) avaient créé le Parti de gauche, derrière M. Oskar Lafontaine, ancien leader du SDP. Le leader du SDP, M. Steinmeier, avait rejeté l'idée de former un gouvernement avec le Parti de gauche après les élections de 2009, reprochant à ce dernier de vouloir le retrait immédiat des soldats allemands postés en Afghanistan dans le cadre de la mission de l'OTAN.

D'après un premier sondage d'opinion, la CDU et le SDP étaient au coude à coude. Selon les médias locaux, ce serait les sièges en surnombre (voir note) qui les départageraient, dans la mesure où il était probable que la majorité des 299 sièges nominatifs (vote primaire) reviendraient aux grands partis, contrairement aux sièges alloués aux partis (vote secondaire).

En tout, 70,78 % des 62 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le scrutin de 2009 a donné lieu à la création de 24 sièges surnuméraires, un record, contre 16 lors des élections de 2005, ce qui porte à 622 le nombre total de sièges de la nouvelle législature. Les résultats définitifs sont les suivants : 194 sièges pour la CDU, soit 14 de plus qu'en 2005, 45 pour la CSU et 93 pour le futur partenaire de la coalition, le FDP, contre 61 en 2005, soit un total de 332 sièges pour le camp de Mme Merkel. De son côté, le SDP a enregistré son plus mauvais résultat depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec 76 sièges de moins qu'aux élections précédentes, soit 146. A l'inverse, son rival, le Parti de gauche, a remporté 76 sièges, soit 22 de mieux que dans la législature sortante. Enfin, les Verts ont obtenu 68 sièges, soit 17 de mieux qu'en 2005.

Le 27 octobre, le nouveau Bundestag a tenu sa première session et réélu M. Norbert Lammert (CDU) à sa présidence. Le lendemain, il a réélu Mme Merkel à la tête du pays. Celle-ci a composé son deuxième gouvernement en puisant dans les rangs de la CDU, de la CSU et du FDP.

Note sur les sièges surnuméraires ("Überhangmandate") :

Dans le système électoral allemand, chaque électeur vote deux fois. Une première fois pour un candidat se présentant dans une circonscription, et une deuxième fois pour une liste présentée par un parti dans chaque Land. Dans chaque Land, les partis obtiennent le nombre de sièges correspondant à la part des suffrages qu'ils ont recueillie au vote secondaire. Lorsqu'un parti remporte plus de sièges avec les votes primaires qu'avec les votes

secondaires, il peut conserver les sièges " additionnels " que l'on appelle donc " sièges en surnombre " ou " sièges surnuméraires ". En mars 2008, le Bundestag a révisé la loi électorale de manière à lever un éventuel paradoxe qui faisait que l'augmentation du nombre de sièges obtenus à la proportionnelle était susceptible d'entraîner une diminution des sièges revenant à un parti. A compter des élections de 2009, il a été décidé que les sièges seraient répartis selon la méthode de Sainte-Laguë/Schepers et non plus selon la méthode de Hare/Niemeyer (méthode des plus grands restes).

Le système électoral actuel prévoit la création d'un grand nombre de sièges surnuméraires si le parti sortant vainqueur du vote secondaire n'a recueilli qu'une faible proportion des suffrages, mais devance nettement le deuxième parti. Auparavant, les sièges surnuméraires étaient moins nombreux, car deux partis - la CDU/CSU et le SPD - dominaient le scrutin de liste, avec près de 50 % chacun. Au cours des dernières années, les deux grands partis ont continué à remporter la plupart des sièges attribués au scrutin majoritaire uninominal (vote primaire), mais pas à la proportionnelle (vote secondaire), en raison de la multiplication des partis politiques. L'écart qui s'est ainsi creusé entre le nombre de sièges qu'ils obtiennent au vote primaire et ceux qu'ils obtiennent à la proportionnelle (vote secondaire) a donc engendré une augmentation des sièges surnuméraires.

En juillet 2008, le Tribunal constitutionnel fédéral a statué que " l'effet paradoxal (le poids négatif du vote) " sur les sièges surnuméraires était anticonstitutionnel et il a chargé le Bundestag de réviser la loi électorale d'ici 2011. Ce paradoxe survient lorsque l'écart qui sépare les résultats du vote primaire de ceux du vote secondaire diminue. En pareil cas, l'augmentation du nombre total de sièges attribués au scrutin de liste peut se traduire par une diminution du nombre de sièges d'un parti. Ainsi, dernièrement, les grands partis auraient essayé d'obtenir davantage de sièges surnuméraires. C'est ce que la CDU aurait fait lors du scrutin de 2005 en demandant à ses électeurs de voter blanc au scrutin proportionnel, de manière à éviter cet effet paradoxal. La décision rendue par le Tribunal constitutionnel fédéral en 2008 faisait suite à une initiative citoyenne présentée par deux électeurs.

Résultats des élections et statistiques électorales**▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	62 168 489	
Votants	44 005 575	70,78 %
Bulletins blancs ou nuls	757 575	
Suffrages valables	43 248 000	

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Progrès/recul
Union chrétienne-démocrate (CDU)	194	14
Parti social-démocrate (SPD)	146	-76
Parti libéral démocrate (FDP)	93	32
Parti de gauche (Linkspartei)	76	22
Les Verts	68	17
Union chrétienne-sociale de Bavière (CSU)	45	-1
Total	622	

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	418	
Femmes	204	32,80 %
Total	622	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Juristes	115
Architecte, géomètre, ingénieur	86
Fonction publique et administration locale	82
Enseignement	45
Recherche/sciences	39
Cadre de parti politique	36
Syndicaliste	24
Ecrivain, auteur, artiste	18
Journalisme, audiovisuel, médias	17
Agriculture	12
Médecin, dentiste	11
Finance, gestion ou affaires	11
Economiste	10
Militaires/Policiers	10
Chef d'entreprise	10
Infirmier(ère)	9
Travail de bureau, secrétariat, administration	6
Autres	81
Total	622

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	9
31 à 40 ans	99
41 à 50 ans	170
51 à 60 ans	210
61 à 70 ans	124
Plus de 70 ans	10
Total	622

ANDORRE

Conseil général

Nom du parlement (générique / traduit)	Consell general / Conseil général
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	28 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	26 avril 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Conseil général à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 7 circonscriptions plurinominales (2 sièges) correspondant aux paroisses
- 1 circonscription nationale plurinomiale (14 sièges)

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- scrutin direct majoritaire simple dans les circonscriptions paroissiales
 - scrutin direct proportionnel au plus fort reste dans une circonscription nationale unique
- En cas de vacance de sièges, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.
- Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen andorran
- jouissance des droits civils et politiques

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 18 ans
- citoyen andorran
- jouissance des droits civils et politiques

▶ **Incompatibilités**

- responsabilité publique ou fonctionnaires

- toute activité rémunérée par le Conseil général, le Gouvernement, un organisme public ou semi-public
- exercice d'une délégation du Gouvernement pour une durée supérieure à six mois

► **Conditions de candidature**

- les candidatures doivent être présentées par au moins 0,5% des électeurs inscrits dans chaque circonscription (nationale ou paroissiale)
- candidatures soutenues par au moins 10 électeurs

Contexte et déroulement des élections

Le 9 février 2009, le Premier ministre Albert Pintat Santolària a convoqué des élections législatives pour le 26 avril.

Lors des précédentes élections, tenues en avril 2005, le Parti libéral d'Andorre (PLA), alors au pouvoir, avait obtenu 14 des 28 sièges. La coalition "Alternative citoyenne" (L'Alternativa PS-RD), qui regroupait le Parti social-démocrate (PS), le Parti de la Renovation démocratique (RD) le GUPI et des indépendants, était arrivée en deuxième position, avec 12 sièges. Le CDA - Segle 21, coalition réunissant le Centre démocrate andorran (CDA) et le Parti du XXIème siècle (Segle 21), avait remporté les sièges restants. En mai, le Conseil général a nommé M. Pintat Santolària, le Président du PLA, au poste de Premier ministre, avec le soutien du CDA-Segle 21.

Deux coalitions et trois partis politiques ont pris part aux élections de 2009.

La Coalition réformiste (CR) dirigée par Joan Gabriel Estany, Président du Parlement sortant, et réunissant le PLA, le Nouveau Centre (formé par d'anciens membres CDA - Segle 21), la Unió Laurediana, et le groupe d'Indépendants d'Ordino (IO).

Le Parti social-démocrate de M. Jaume Bartumeu Cassany s'est présenté aux élections sous la dénomination "PS, l'Alternative", avec le Groupe Ordino d'Indépendants (GUPI) et des indépendants.

Deux nouveaux partis ont pris part aux élections en 2009 : le parti Andorre pour le Changement (Andorra pel Canvi, APC), de M. Eusebi Nomen Calvet, soutenu par le RD ainsi que l'Union nationale du progrès (UNP), de M. Tomas Pascual Casabosh. Le Parti des Verts d'Andorre (Els Verds), dirigé par Mme Isabel Lozano Muñoz, était aussi en lice.

Les élections se sont déroulées sur fond de crise financière mondiale. Nombre de pays membres de l'OCDE ont fait pression sur la Principauté pour l'amener à renoncer au secret bancaire. Le pays est resté sur la liste noire de l'OCDE jusqu'aux élections de 2009 mais a décidé, dès mars 2009, à l'instar de la Belgique et du Liechtenstein, de réviser la législation relative au secret bancaire. Le Premier ministre, M. Pintat s'est engagé à faire voter au Conseil général une loi sur l'échange d'informations fiscales avec d'autres pays. Cependant, suite à la dissolution du Parlement, cette dernière n'avait pas été approuvée par la législature sortante.

Le Premier ministre a appelé les électeurs à voter pour la Coalition réformiste afin de poursuivre les réformes fiscales.

Jaume Bartumeu, le leader du Parti social-démocrate, s'est engagé à réviser la législation relative au secret bancaire.

Au total, 75,30 % des 20 000 électeurs inscrits ont pris part au scrutin.

Le Parti social-démocrate et ses alliés ont remporté 14 sièges. La Coalition réformiste s'est classée en deuxième position, avec 11 sièges. Les trois sièges restants sont allés à l'APC. Neuf femmes ont été élues.

Le 19 mai, le Conseil général nouvellement élu a tenu sa première session et élu M. Josep Dallerès Codina (PS) à sa présidence.

Le 3 juin, le Conseil général a élu M. Jaume Bartumeu Cassany (PS) Premier ministre. Le 9 juin, celui-ci a formé un gouvernement composé de membres du PS et de quelques indépendants ne siégeant pas au Conseil général.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	20 298	
Votants		75,30 %
Bulletins blancs ou nuls	614	
Suffrages valables	14 679	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Candi- dats	Votes natio- nales	% votes natio- nales	Votes paroi- sses	Votes paroi- sses (%)
Parti social démocrate (PS) et ses alliés	28	6 610	45,03	6 457	44,69
Coalition réformatrice (CR) - Indépendants d'Ordino (IO)	28	4 747	32,34	5 021	34,70
Andorre pour le changement (APC)	24	2 768	18,86	2 508	17,36

	Sièges nationaux	Sièges paroisses	Sièges totaux
Parti social démocrate (PS) et ses alliés	6	8	14
Coalition réformatrice (CR) - Indépendants d'Ordino (IO)	5	6	11
Andorre pour le changement (APC)	3	0	3
Total	14	14	28

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	19
Femmes	9 32,14 %
Total	28

Note :

Neuf femmes ont été élues en avril 2009. Deux hommes ont renoncé à leur siège pour prendre un poste ministériel dans le nouveau gouvernement formé en juin 2009. L'un d'entre eux a été remplacé par une femme, ce qui porte à 10 le nombre total de femmes (soit 35,71 %).

▶ Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Finance, gestion ou affaires	12
Enseignants	4
Juristes	3
Médecin, dentiste	2
Fonction publique et administration locale	2
Architecte, géomètre, ingénieur	2
Autre	3
Total	28

▶ Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	5
41 à 50 ans	10
51 à 60 ans	12
61 à 70 ans	1
Total	28

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Parllament / Parlement
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral House of Representatives / Chambre des Représentants
Nombre de membres	19 membres - 17 élus au scrutin direct - 2 autres : - 1 membre ex-officio (Procureur général) - Président(e)
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	12 mars 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble de membres de la Chambre des Représentants élus au scrutin direct à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

17 circonscriptions uninominales

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles dans les 120 jours qui suivent.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen d'Antigua-et-Barbuda

- citoyens du Commonwealth résidant légalement dans le pays depuis au moins trois ans au moment du dépôt de la demande et remplissant les conditions de résidence pertinente

- résidence dans la circonscription depuis au moins un mois au moment du dépôt de la demande

▶ **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié
 - âge: 21 ans
 - citoyen d'Antigua-et-Barbuda
 - résidence dans le pays pendant au moins 12 mois précédant les élections
 - aptitude à parler et à lire l'anglais correctement, sauf en cas de cécité ou autre affection physique
- Inéligibilité : allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, maladie mentale, condamnation à mort, peine de prison égale ou supérieure à un an, fraude électorale, crime commis dans les 10 ans précédant le scrutin

▶ **Incompatibilités**

- certaines fonctions publiques
- certaines responsabilités électorales
- ministres du culte

▶ **Conditions de candidature**

- désignation par des personnes ou partis politiques

Contexte et déroulement des élections

Le 9 février 2009, le Premier ministre Winston Baldwin Spencer a demandé au Gouverneur général Louise Lake-Tack de dissoudre la Chambre des représentants. Le 19 février, il a annoncé la tenue d'élections pour le 12 mars, sur les îles jumelles qui comptent 85 000 habitants.

Lors des élections précédentes tenues en mars 2004, le Parti progressiste uni (UPP) de M. Spencer, avait remporté 12 des 17 sièges à pourvoir et le Mouvement populaire de Barbuda (BPM), allié de l'UPP, en avait remporté un. Ce scrutin avait marqué la fin du règne du Parti travailliste d'Antigua (ALP). Son leader, M. Lester Bird, et avant lui son père, Vere Cornwall Bird, avaient été à la tête du gouvernement pratiquement sans interruption pendant plus de quarante ans.

Quarante-deux candidats étaient en lice pour le scrutin de 2009, pour 16 sièges à Antigua et un siège à Barbuda. L'UPP et l'ALP présentaient des candidats dans chacune des 16 circonscriptions d'Antigua. Le BPM présentait un candidat pour le seul siège à pourvoir à Barbuda, contre l'ALP. L'Organisation pour le développement national (OND) participait aux élections générales pour la première fois, avec quatre candidats. Quatre

candidats sans étiquette se présentaient également.

Une fois encore, les élections ont donné lieu à un duel entre l'UPP du Premier ministre et l'ALP, dirigé par l'ancien Premier ministre, Lester Bird. Celui-ci, âgé de 71 ans, s'était engagé à quitter la direction de l'ALP s'il ne remportait pas les élections.

Le programme de l'UPP prévoyait la création d'entreprises publiques pour promouvoir la " démocratie économique ". Pour sa part, l'ALP s'engageait à supprimer l'impôt sur le revenu des particuliers (rétabli par le gouvernement UPP). Il avait l'intention de mettre en place un paquet de mesures d'incitation économiques et de garantir ainsi un investissement étranger de 500 millions de dollars des Caraïbes orientales (soit 187,2 millions de dollars E.-U.) par an.

Les élections de 2009 se sont déroulées sur fond de scandales de fraude impliquant deux banques aux mains du banquier Allen Stanford, né aux Etats-Unis. M. Stanford, qui est aussi le principal employeur du secteur privé du pays, était accusé par les régulateurs financiers des Etats-Unis d'avoir menti sur la fiabilité et la convertibilité de certificats de dépôts non assurés. L'ALP reprochait aux autorités de ne pas avoir correctement contrôlé les banques en question, accusation que le Ministre des finances, Errol Cort, rejetait.

Le 12 mars 2009, 80,27 % des 52 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

La mission d'observation des élections de l'Organisation des Etats américains (OEA) a relevé des retards dans six circonscriptions. La Commission électorale a mis ces retards sur le compte d'une défaillance des machines utilisées pour l'impression des documents électoraux, y compris des listes électorales. L'OEA a conclu, toutefois, que les retards n'avaient pas eu d'incidence sur le résultat global des élections. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a ajouté que le scrutin s'était déroulé " sans intimidation ou harcèlement ", " en bon ordre, et de manière libre et pacifique ". Un membre de la Commission électorale, l'évêque Ewing Dorsette, a toutefois démissionné dénonçant ce qu'il a qualifié de " fiasco de l'élection générale ".

D'après les résultats définitifs, l'UPP a obtenu neuf sièges. Le Ministre des finances, M. Cort (UPP) a perdu son siège au profit du leader de l'ALP,

M. Bird, qui a par la suite annoncé qu'il prendrait la tête de l'opposition à la nouvelle Chambre des représentants. L'ALP est passé de quatre à sept sièges et une femme a été élue.

Le 13 mars, M. Spencer (UPP) a été reconduit à ses fonctions de Premier ministre. Son gouvernement a reçu l'investiture le 16 mars. Il se compose de sept membres, contre 11 pour le gouvernement précédent, dans le souci de limiter les coûts en cette période de difficultés économiques.

Le 21 mars, l'ALP a déposé des recours auprès de la Haute Cour en vue d'obtenir l'annulation des résultats dans quatre circonscriptions, où il estimait qu'il y avait eu fraude. L'ALP mettait notamment en avant un taux de participation inhabituellement élevé (plus de 98 %) dans la circonscription du Premier ministre, en dépit de l'ouverture retardée des bureaux de vote.

Le 27 avril, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première session et réélu Mme Gisele Isaac-Arrindell à sa présidence. Le Sénat, dont les membres sont nommés par le Gouverneur général sur avis du Premier ministre et du leader de l'opposition, a également été renouvelé. Cinq femmes ont été nommées au Sénat, dirigé par son Président, Mme Hazlyn Mason Francis.

Le 31 mars 2010, la Haute Cour a estimé que l'élection de trois des quatre parlementaires – notamment le premier Ministre Spencer – était invalide. L'UPP a rapidement demandé et obtenu la suspension de cette décision auprès de la Haute Cour. Les trois parlementaires continueront à siéger à la Chambre des représentants jusqu'à ce que l'affaire de l'UPP passe devant la Cour d'appel des Caraïbes orientales et que celle-ci entende la cause et rende son jugement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	52 183	
Votants	41 885	80,27 %
Bulletins blancs ou nuls	201	
Suffrages valables	41 684	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Votes	% votes	Sièges
Parti progressiste uni (UPP)	21 239	50,95	9
Parti travailliste d'Antigua (ALP)	19 657	47,16	7
Mouvement populaire de Barbuda (BPM)	474	1,14	1
Total			17

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	17	
Femmes	2	10,53 %
Total	19	

Note:

Les deux femmes de la Chambre des représentants sont, pour la première, l'un des 17 membres élus au scrutin direct et, pour l'autre, un membre nommé (par le Président de la Chambre). Parmi les hommes, la Chambre compte aussi un membre nommé (le Procureur général).

ARGENTINE

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la nación / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	257 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans; renouvellement de la Chambre par moitié tous les deux ans
Date des élections	28 juin 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections anticipées se sont tenues pour renouveler la moitié des membres de la Chambre des Députés (127). Les précédentes élections avaient eu lieu le 28 octobre 2007.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

24 circonscriptions plurinominales

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt.

Pour obtenir un siège, un parti doit recueillir 3 % des suffrages d'une circonscription.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire à quelques exceptions près (vieillesse, maladie, éloignement des bureaux de vote). L'abstention est sanctionnée par une amende (entre 50 et 500 pesos argentins) et par l'interdiction d'occuper des fonctions ou des emplois publics pendant trois ans.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen argentin (demande d'inscription sur les registres électoraux pour les naturalisés trois ans après acquisition de la citoyenneté); depuis 1997, les Argentins vivant à l'étranger peuvent s'inscrire pour voter.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 25 ans
- nationalité argentine depuis deux ans au moins
- être originaire de la province où l'on se présente ou y avoir résidé au moins pendant les deux années précédant les élections

▶ **Incompatibilités**

- Ministres du Gouvernement;
- Gouverneurs de province;
- les personnes exclues des listes électorales conformément à la législation en vigueur;
- le personnel de l'armée;
- le personnel des services de sécurité de l'Etat;
- les magistrats et le personnel permanent de la justice;
- les dirigeants et mandataires des entreprises ayant la concession de services et de travaux publics pour le compte de la nation, de provinces, de la Ville autonome de Buenos Aires, de municipalités ou d'entités autarciques ou décentralisées ou de sociétés de jeux de hasard;
- les personnes sous le coup d'une procédure judiciaire pour génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre, actes de répression illégale constitutifs d'atteintes graves aux droits de l'homme, actes de torture, disparitions forcées, enlèvements d'enfants et autres violations graves des droits de l'homme, ou pour des comportements criminels visés par le Statut de Rome et relevant de la Cour pénale internationale, pour des faits survenus entre le 24 mars 1976 et le 10 décembre 1983;
- les personnes condamnées pour des crimes mentionnés à l'alinéa précédent, y compris lorsque la décision judiciaire n'est pas exécutoire.

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique ou une coalition de partis

Contexte et déroulement des élections

Le 13 mars 2009, la Présidente Cristina Fernández de Kirchner a proposé d'avancer au 28 juin le scrutin initialement prévu pour le 28 octobre. Selon elle, le fait d'avancer le scrutin allait permettre au gouvernement de se consacrer aux besoins économiques du pays et non à la politique. Les partis de l'opposition ont dénoncé cette démarche, estimant que Mme Kirchner convoquait des élections avant que sa popularité ne décline. Peu de temps avant son annonce, la date des élections locales à Buenos Aires a été

déplacée au 28 juin de manière à tenir les élections locales et nationales séparément. Les analystes ont déclaré que cela était destiné à laisser davantage de temps au parti de l'opposant de la Présidente, M. Mauricio Macri, Maire de Buenos Aires, pour se préparer aux élections nationales.

Lors du scrutin de 2009, 127 des 257 sièges de la Chambre des députés ainsi qu'un tiers des 72 sièges du Sénat étaient à pourvoir.

Aux dernières élections, en octobre 2007, le Front de la victoire (FV) du Président alors en exercice, Néstor Kirchner, avait remporté 62 sièges à la Chambre des députés et cinq au Sénat, ce qui lui faisait un total de 116 sièges et 11, respectivement. De son côté, la Coalition civique détenait au total 18 sièges à la Chambre des députés et deux au Sénat, contre 24 et sept pour l'Union civique radicale (UCR). Les sièges restants étaient échus à de petits partis. La femme du Président Kirchner, Cristina Fernández de Kirchner, avait remporté le scrutin présidentiel, devenant ainsi la première femme élue à la présidence du pays.

Au départ, la Présidente Fernández de Kirchner jouissait d'une grande popularité, qui aurait diminué suite à la mise en place, en mars 2008, d'une taxe à l'exportation sur le soja. S'en étaient suivis quatre mois de barrages routiers et de protestations des agriculteurs. La crise économique mondiale et la chute des prix du soja et du blé avaient fait du tort aux exportateurs argentins. La croissance annuelle de l'économie avait ainsi connu un ralentissement, de 8,8 % en 2007, à 6,8 % en 2008. En octobre 2008, la Présidente de la République avait annoncé un plan de nationalisation des fonds de pension privés du pays qui se montaient à 24 milliards de dollars E.-U.. Elle comptait ainsi mettre les retraites à l'abri des troubles qui sévissaient sur les marchés financiers mondiaux. Ses opposants voyaient là une tentative du gouvernement de se servir des fonds en question pour rembourser ses dettes.

L'ancien président Néstor Kirchner brigait un siège à la Chambre des députés, sur la liste du FV. Il appelait les électeurs à témoigner leur confiance à son parti en plaidant que le scrutin de 2009 était " un choix entre un retour au passé et la consolidation d'un projet national ", faisant par là référence à la crise économique de 2001.

La Coalition " Pro " (Proposition républicaine) se présentait contre le FV dont elle avait recueilli certains dissidents. Emmenée par M. Macri, elle comptait dans ses rangs un riche entrepreneur, M. Francisco de Narvaez. La Coalition

entendait lutter contre la criminalité. Elle reprochait au FV d'utiliser des " candidats symboliques " dans la campagne électorale alors que nombre de ces figures politiques ne joueraient pas un rôle actif au Congrès.

Plusieurs agriculteurs se sont également présentés sous la bannière de la Fédération paysanne argentine. Ils s'engageaient à supprimer les taxes à l'exportation appliquées aux produits agricoles.

En tout, 74,36 % des 28 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et 72,39 % des 8,5 millions d'électeurs concernés ont voté aux sénatoriales. Les élections se sont déroulées sans incident majeur.

A l'issue du scrutin, le FV détenait de 87 sièges à la Chambre des députés et 35 au Sénat. M. Néstor Kirchner a reconnu sa défaite et démissionné en tant que dirigeant du FV. La Coalition "Pro" a obtenu 11 sièges à la Chambre des députés, mais aucun au Sénat.

Le 3 décembre, les nouveaux élus ont pris possession de leur siège au Congrès. La Chambre des députés a réélu M. Eduardo Alfredo Fellner du FV à sa présidence. La présidence du Sénat est quant à elle demeurée entre les mains du Vice-président de la République, Julio César Cobos.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	27 938 986	
Votants	20 774 060	74,36 %
Suffrages valables	19 343 216	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges 2009	Sièges totaux
Front de la victoire (FV) - PJ	36	87
Union civique radicale (UCR)	27	43
Péroniste fédéral	20	29
Coalition civique	7	19
Coalition " Pro " (Proposition républicaine)	8	11
Front civique pour Santiago	3	7
Parti socialiste	1	6
Péroniste	1	6
GEN	2	5
Mouvement pour le Projet Sud	4	5
Nouveau rassemblement populaire et social	2	5
Front du renouveau de la concorde	3	3
Mouvement populaire de Neuquen	2	3
Unité populaire	1	3
Concertation	0	2
Courant de pensée fédéral	1	2
Les libres du Sud	0	2
Parti justicialiste - Front civique et social des Pampas (FREPAM)	2	2
Union pour Córdoba fédéral	2	2
« Salta Somos Todos »	1	1
Consensus fédéral	0	1
Parti démocrate de Mendoza	1	1
Démocratie progressive	1	1
Dialogue pour Buenos Aires	0	1
Front civique et social de Catamarca	0	1
Front de "Tous"	0	1
Front Péroniste fédéral	1	1
Parti de la concertation-Forja	0	1
Parti fédéral de la Terre de Feu	1	1
Parti libéral de Corrientes	0	1
Péronisme du Jujuy	0	1
Projet progressiste	0	1
Renouveau de Salta	0	1
Des valeurs pour mon pays	0	1
Total	127	257

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	80	
Femmes	47	37,01 %
Total	127	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Juristes	64
Travail de bureau, secrétariat, administration	31
Enseignement	28
Agriculture	20
Architecte, géomètre, ingénieur	15
Economiste	15
Chef d'entreprise	13
Médecin, dentiste	11
Journalisme, audiovisuel, médias	6
Recherche/sciences	6
Travail social	3
Syndicaliste	2
Finance, gestion ou affaires	2
Cadre de parti politique	2
Fonctionnaire international	1
Ecrivain, auteur, artiste	1
Informatique/technologie	1
Autres	36
Total	257

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	1
31 à 40 ans	21
41 à 50 ans	78
51 à 60 ans	105
61 à 70 ans	42
Plus de 70 ans	6
Indéterminé	4
Total	257

ARGENTINE

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la nación / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	72 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans
Date des élections	28 juin 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections anticipées se sont tenues pour renouveler un tiers des membres du Sénat (24). Les précédentes élections avaient eu lieu le 28 octobre 2007.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 24 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux 23 provinces du pays, plus la capitale fédérale (Buenos Aires)

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire de liste à un tour.

Dans chaque circonscription, la liste qui recueille le taux de suffrage le plus élevé obtient deux sièges et la liste suivante se voit attribuer l'autre siège.

En cas de vacance en cours de législature, les sièges échoient aux suppléants élus en même temps que les membres titulaires.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen argentin (demande d'inscription sur les registres électoraux pour les naturalisés trois ans après acquisition de la citoyenneté); depuis 1997, les Argentins vivant à l'étranger peuvent s'inscrire pour voter.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 30 ans

- citoyen argentin

- être originaire de la province où l'on se présente ou y avoir résidé au

moins pendant les deux années précédant les élections.

► **Incompatibilités**

- Ministres du Gouvernement;
- Gouverneurs de province;
- les personnes exclues des listes électorales conformément à la législation en vigueur;
- le personnel de l'armée;
- le personnel des services de sécurité de l'Etat;
- les magistrats et le personnel permanent de la justice;
- les dirigeants et mandataires des entreprises ayant la concession de services et de travaux publics pour le compte de la nation, de provinces, de la Ville autonome de Buenos Aires, de municipalités ou d'entités autarciques ou décentralisées ou de sociétés de jeux de hasard;
- les personnes sous le coup d'une procédure judiciaire pour génocide, crimes contre l'humanité ou crimes de guerre, actes de répression illégale constitutifs d'atteintes graves aux droits de l'homme, actes de torture, disparitions forcées, enlèvements d'enfants et autres violations graves des droits de l'homme, ou pour des comportements criminels visés par le Statut de Rome et relevant de la Cour pénale internationale, pour des faits survenus entre le 24 mars 1976 et le 10 décembre 1983;
- les personnes condamnées pour des crimes mentionnés à l'alinéa précédent, y compris lorsque la décision judiciaire n'est pas exécutoire.

► **Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique ou une coalition de partis

Contexte et déroulement des élections

Le 13 mars 2009, la Présidente Cristina Fernández de Kirchner a proposé d'avancer au 28 juin le scrutin initialement prévu pour le 28 octobre. Selon elle, le fait d'avancer le scrutin allait permettre au gouvernement de se consacrer aux besoins économiques du pays et non à la politique. Les partis de l'opposition ont dénoncé cette démarche, estimant que Mme Kirchner convoquait des élections avant que sa popularité ne décline. Peu de temps avant son annonce, la date des élections locales à Buenos Aires a été déplacée au 28 juin de manière à tenir les élections locales et nationales séparément. Les analystes ont déclaré que cela était destiné à laisser davantage de temps au parti de l'opposant de la Présidente, M. Mauricio Macri, Maire de Buenos Aires, pour se préparer aux élections nationales.

Lors du scrutin de 2009, 127 des 257 sièges de la Chambre des députés ainsi qu'un tiers des 72 sièges du Sénat étaient à pourvoir.

Aux dernières élections, en octobre 2007, le Front de la victoire (FV) du Président alors en exercice, Néstor Kirchner, avait remporté 62 sièges à la Chambre des députés et cinq au Sénat, ce qui lui faisait un total de 116 sièges et 11, respectivement. De son côté, la Coalition civique détenait au total 18 sièges à la Chambre des députés et deux au Sénat, contre 24 et sept pour l'Union civique radicale (UCR). Les sièges restants étaient échus à de petits partis. La femme du Président Kirchner, Cristina Fernández de Kirchner, avait remporté le scrutin présidentiel, devenant ainsi la première femme élue à la présidence du pays.

Au départ, la Présidente Fernández de Kirchner jouissait d'une grande popularité, qui aurait diminué suite à la mise en place, en mars 2008, d'une taxe à l'exportation sur le soja. S'en étaient suivis quatre mois de barrages routiers et de protestations des agriculteurs. La crise économique mondiale et la chute des prix du soja et du blé avaient fait du tort aux exportateurs argentins. La croissance annuelle de l'économie avait ainsi connu un ralentissement, de 8,8 % en 2007, à 6,8 % en 2008. En octobre 2008, la Présidente de la République avait annoncé un plan de nationalisation des fonds de pension privés du pays qui se montent à 24 milliards de dollars E.-U.. Elle comptait ainsi mettre les retraites à l'abri des troubles qui sévissaient sur les marchés financiers mondiaux. Ses opposants voyaient là une tentative du gouvernement de se servir des fonds en question pour rembourser ses dettes.

L'ancien président Néstor Kirchner briguaît un siège à la Chambre des députés, sur la liste du FV. Il appelait les électeurs à témoigner leur confiance à son parti en plaidant que le scrutin de 2009 était " un choix entre un retour au passé et la consolidation d'un projet national ", faisant par là référence à la crise économique de 2001.

La Coalition " Pro " (Proposition républicaine) se présentait contre le FV dont elle avait recueilli certains dissidents. Emmenée par M. Macri, elle comptait dans ses rangs un riche entrepreneur, M. Francisco de Narvaez. La Coalition entendait lutter contre la criminalité. Elle reprochait au FV d'utiliser des " candidats symboliques " dans la campagne électorale alors que nombre de ces figures politiques ne joueraient pas un rôle actif au Congrès.

Plusieurs agriculteurs se sont également présentés sous la bannière de la Fédération paysanne argentine. Ils s'engageaient à supprimer les taxes à

l'exportation appliquées aux produits agricoles.

En tout, 74,36 % des 28 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et 72,39 % des 8,5 millions d'électeurs concernés ont voté aux sénatoriales. Les élections se sont déroulées sans incident majeur.

A l'issue du scrutin, le FV détenait de 87 sièges à la Chambre des députés et 35 au Sénat. M. Néstor Kirchner a reconnu sa défaite et démissionné en tant que dirigeant du FV. La Coalition "Pro" a obtenu 11 sièges à la Chambre des députés, mais aucun au Sénat.

Le 3 décembre, les nouveaux élus ont pris possession de leur siège au Congrès. La Chambre des députés a réélu M. Eduardo Alfredo Fellner du FV à sa présidence. La présidence du Sénat est quant à elle demeurée entre les mains du Vice-président de la République, Julio César Cobos.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	8 474 844	
Votants	6 134 998	72,39 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Alliance-Front pour la victoire	4
Alliance fédérale de Santa Fe	2
Alliance-Front civique	2
Alliance-Front pour l'intégration	2
Front civique et social	2
Front civique fédéral-UCR-CONFE	2
Front de Tous	2
Parti justicialiste (PJ)	2
Union civique radicale (UCR)	2
Alliance-Front civique et social des Pampas (FREPAM)	1
Alliance-Front pour un accord civique et social	1
Alliance-Front progressiste civique et social	1
Rassemblement pour Corrientes- Accord civique et social	1
Total	24

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	16	
Femmes	8	33,33 %
Total	24	

BOLIVIE

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea Legislativa Plurinacional / Assemblée législative plurinationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	130 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	6 décembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections anticipées se sont tenues pour l'ensemble des membres de la Chambre des Députés suite à l'adoption d'une nouvelle constitution en janvier 2009. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu en décembre 2005.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 68 circonscriptions uninominales
- 8 circonscriptions uninominales pour les sièges spéciaux
- 9 circonscriptions départementales plurinominales correspondant aux départements du pays (pour 54 sièges)

▶ Mode de scrutin : Mixte

- scrutin majoritaire à un tour pour 76 députés
- scrutin direct de liste de parti avec répartition proportionnelle des sièges sur la base d'un double quotient.

Seules les listes qui obtiennent un nombre de suffrages valables supérieur au quotient électoral simple ont droit à l'attribution de sièges. Un second quotient électoral est ensuite calculé en tenant compte uniquement des suffrages obtenus par les listes participantes. Celui-ci détermine l'attribution des sièges, chaque liste recevant autant de sièges que ce quotient est contenu dans le nombre de suffrages recueillis. Les sièges qui ne sont pas pourvus à ce premier décompte le sont entre les partis ayant le plus fort reste. Les listes écartées du premier décompte peuvent être admises au second.

En cas de vacance de siège en cours de législature, celui-ci est occupé par le suppléant ou, à défaut, par le premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen bolivien de naissance

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 25 ans
 - citoyen bolivien
 - accomplissement des obligations militaires
 - savoir lire et écrire
 - possession des droits civils
- Inéligibilité : mandat d'arrêt, peine de prison

▶ **Incompatibilités**

- ministres du Gouvernement
- diplomates
- fonctionnaires ou employés civils
- forces armées et police en service actif
- entrepreneurs de travaux ou de services publics
- administrateurs de société ou d'entreprise d'Etat
- certains ecclésiastiques

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti ou une coalition de partis politiques ou par des institutions civiques légales

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2009 étaient les premières depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en janvier 2009. L'ancien Congrès national avait été remplacé par l'Assemblée législative plurinationale, qui se composait d'une Chambre des députés de 130 membres et d'un Sénat de 36 membres (contre 27 auparavant). Un référendum devait se tenir en parallèle.

Lors des élections précédentes, en décembre 2005, le Mouvement pour le socialisme (MAS) de M. Evo Morales avait remporté 72 des 130 sièges de la Chambre des députés et 13 des 27 sièges du Sénat. Le Pouvoir démocratique et social (Podemos) avait obtenu 43 sièges à la Chambre des députés et 12 au Sénat. Les sièges restants s'étaient répartis entre l'Unité nationale (UNF) et le Mouvement national révolutionnaire (MNR). Au scrutin présidentiel, M. Morales l'avait emporté sur le candidat du Pouvoir

démocratique et social, Jorge Quiroga, et était ainsi devenu le premier président autochtone du pays. Lors de son investiture, en janvier 2006, Evo Morales avait fait le serment de " refonder la Bolivie " en faisant adopter une nouvelle Constitution et en reprenant le contrôle des ressources naturelles du pays.

En juillet 2006, le MAS était sorti vainqueur de l'élection de l'Assemblée constituante, qui avait pour mission de réécrire la Constitution dans un délai d'un an. Cependant, le processus de rédaction avait été retardé par des protestations. Les partis d'opposition avaient réussi à faire barrage à un article autorisant le président à être réélu indéfiniment, au motif que cela permettrait à M. Morales d'être président à vie. L'opposition a en outre fait valoir que certains articles du projet de constitution favorisaient uniquement la majorité autochtone du pays. Ces articles ont cependant été maintenus dans le projet final. Le projet de Constitution avait fini par être adopté par le MAS et ses alliés en novembre 2008. Les manifestations de rue qui avaient suivi pour dénoncer le texte avaient pris un tour violent, faisant trois morts.

Le 25 janvier 2009, les Boliviens se sont prononcés sur la nouvelle Constitution dans le cadre d'un référendum. Ils ont voté pour à 61 %. Cette nouvelle Constitution confère une autonomie accrue aux neuf provinces de la Bolivie, ainsi qu'aux communautés autochtones et renforce par ailleurs la mainmise de l'Etat sur les secteurs clés de l'économie. Quantité de Boliviens d'ascendance européenne et métisse étaient contre ces dispositions. Le 7 février, le Président Morales a promulgué la nouvelle Constitution.

La nouvelle Constitution prévoyait la tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées à la date du 6 décembre 2009. M. Morales était habilité à se présenter, le mandat qu'il avait effectué sous l'ancienne Constitution ne comptant pas, selon la nouvelle Constitution.

Aux élections de 2009, le MAS d'Evo Morales affrontait le Plan progrès (PP) de l'ancien gouverneur et capitaine de l'armée Manfred Reyes Villa et l'UNF de M. Samuel Doria Medina. Le dirigeant du Pouvoir démocratique et social, Jorge Quiroga, avait annoncé qu'il ne se présenterait pas à la présidentielle.

Ce dernier appelait les électeurs à soutenir le MAS afin qu'il puisse poursuivre ses réformes. Il mettait en avant les résultats de son gouvernement, notamment les aides sociales versées aux écoliers et aux personnes âgées, ainsi que l'allocation que recevaient les jeunes mères et s'engageait à les maintenir. Un quart des 10 millions d'habitants que compte la Bolivie avaient

bénéficié de l'une ou l'autre de ces aides en 2009.

Malgré la crise économique mondiale, la hausse des prix du gaz naturel et des minéraux avait aidé le pays à maintenir sa croissance économique en 2009. M. Morales - qui avait nationalisé les secteurs gazier, pétrolier et minier, ainsi que les télécommunications - entendait poursuivre ces réformes en nationalisant les firmes électriques. Il promettait en outre de développer les secteurs de fer et du lithium, pour permettre au pays d'exporter des produits à valeur ajoutée au lieu de matières premières. Il appelait les électeurs à voter pour le changement et à rejeter le néo-libéralisme.

Le dirigeant du PP, Manfred Reyes annonçait un versement unique de 1 000 dollars E.-U. à un million de familles, ajoutant qu'il maintiendrait les aides mises en place par le gouvernement Morales. Il promettait en outre de faire baisser le chômage et d'attirer davantage de sociétés étrangères en Bolivie en offrant des conditions juridiques plus sûres aux investisseurs. Cet ancien capitaine voulait aussi s'attaquer à la criminalité en renforçant le rôle de l'armée dans la sécurité intérieure. Celui-ci estimait que l'éventuelle réélection de M. Morales pourrait conduire à un " régime totalitaire " dans lequel le Parlement serait relégué à un rôle décoratif. M. Reyes encourait la prison, suite à des allégations de corruption qui avaient été faites dans la période préélectorale. En janvier 2010, la Cour suprême a ordonné l'arrestation de M. Reyes, qui aurait fui aux Etats-Unis.

L'UNF comptait créer un secteur de l'alimentation biologique, pour diversifier l'économie, et promouvoir le tourisme. Son leader, M. Doria, riche homme d'affaires, avait l'intention d'investir 175 millions de dollars E.-U. en cinq ans dans la modernisation du système éducatif et d'ouvrir neuf universités. Il se faisait aussi l'apôtre de la réconciliation entre la communauté autochtone, vivant dans l'ouest du pays, et la communauté non autochtone, vivant dans l'est.

Malgré plusieurs tentatives visant à former une coalition, les partis de l'opposition n'ont pas réussi à s'unir, ce qui a profité au MAS.

Outre les 5 millions d'électeurs inscrits dans le pays, les Boliviens d'Argentine, du Brésil, d'Espagne et des Etats-Unis ont été autorisés à voter pour la première fois.

Le MAS a obtenu la majorité dans les deux chambres, avec 88 sièges à la Chambre des députés et 26 au Sénat. Vient ensuite le PP avec 37 sièges et

10 sièges respectivement. L'UNF a, pour sa part, remporté trois sièges à la Chambre des députés et les sièges restants sont échus à de petits partis.

Au scrutin présidentiel, M. Morales a été réélu avec plus de 60 % des voix.

Le 20 janvier 2010, l'Assemblée législative plurinationale nouvellement élue s'est réunie pour la première fois. La Chambre des députés a élu M. Héctor Arce (MAS) à sa présidence et le Sénat, Mme Ana María Romero (MAS).

Résultats des élections et statistiques électorales

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Mouvement pour le socialisme (MAS)	88
Plan Progrès (PP)	37
Unité nationale (UNF)	3
Alliance sociale (AS)	2
Total	130

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	101	
Femmes	29	22,31 %
Total	130	

BOLIVIE

Chambre des Sénateurs

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea Legislativa Plurinacional / Assemblée législative plurinationale
Structure du Parlement Chambre	Bicaméral Cámara de Senadores / Chambre des Sénateurs
Nombre de membres	36 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	6 décembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections anticipées se sont tenues pour tous les sénateurs élus au scrutin direct suite à l'adoption d'une nouvelle constitution en janvier 2009. Les précédentes élections au Sénat avaient eu lieu en décembre 2005.

Système électoral

► Circonscriptions

9 circonscriptions départementales plurinominales (4 sièges chacune) correspondant aux départements du pays.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Système proportionnel de liste.

Les sièges sont répartis dans chaque département selon la méthode d'Hondt.

En cas de vacance de siège en cours de législature, celui-ci est occupé par le suppléant ou, à défaut, par le premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen bolivien

► Conditions d'éligibilité

- âge: 35 ans
 - citoyen bolivien
 - accomplissement des obligations militaires
- Inéligibilité : mandat d'arrêt, peine de prison

▶ **Incompatibilités**

- ministre ou diplomate
- fonctionnaire ou employé civil
- officier d'active (armée et police)
- entrepreneur de travaux ou de services publics
- administrateur de société ou d'entreprise d'Etat
- certaines fonctions ecclésiastiques

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti ou une coalition de partis politiques ou par des institutions civiques légales

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2009 étaient les premières depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en janvier 2009. L'ancien Congrès national avait été remplacé par l'Assemblée législative plurinationale, qui se composait d'une Chambre des députés de 130 membres et d'un Sénat de 36 membres (contre 27 auparavant). Un référendum devait se tenir en parallèle.

Lors des élections précédentes, en décembre 2005, le Mouvement pour le socialisme (MAS) de M. Evo Morales avait remporté 72 des 130 sièges de la Chambre des députés et 13 des 27 sièges du Sénat. Le Pouvoir démocratique et social (Podemos) avait obtenu 43 sièges à la Chambre des députés et 12 au Sénat. Les sièges restants s'étaient répartis entre l'Unité nationale (UNF) et le Mouvement national révolutionnaire (MNJR). Au scrutin présidentiel, M. Morales l'avait emporté sur le candidat du Pouvoir démocratique et social, Jorge Quiroga, et était ainsi devenu le premier président autochtone du pays. Lors de son investiture, en janvier 2006, Evo Morales avait fait le serment de " refonder la Bolivie " en faisant adopter une nouvelle Constitution et en reprenant le contrôle des ressources naturelles du pays.

En juillet 2006, le MAS était sorti vainqueur de l'élection de l'Assemblée constituante, qui avait pour mission de réécrire la Constitution dans un délai d'un an. Cependant, le processus de rédaction avait été retardé par des protestations. Les partis d'opposition avaient réussi à faire barrage à un article autorisant le président à être réélu indéfiniment, au motif que cela permettrait à M. Morales d'être président à vie. L'opposition a en outre fait valoir que certains articles du projet de constitution favorisaient uniquement la majorité autochtone du pays. Ces articles ont cependant été maintenus dans le projet final. Le projet de Constitution avait fini par être adopté par le

MAS et ses alliés en novembre 2008. Les manifestations de rue qui avaient suivi pour dénoncer le texte avaient pris un tour violent, faisant trois morts.

Le 25 janvier 2009, les Boliviens se sont prononcés sur la nouvelle Constitution dans le cadre d'un référendum. Ils ont voté pour à 61 %. Cette nouvelle Constitution confère une autonomie accrue aux neuf provinces de la Bolivie, ainsi qu'aux communautés autochtones et renforce par ailleurs la mainmise de l'Etat sur les secteurs clés de l'économie. Quantité de Boliviens d'ascendance européenne et métisse étaient contre ces dispositions. Le 7 février, le Président Morales a promulgué la nouvelle Constitution.

La nouvelle Constitution prévoyait la tenue d'élections présidentielles et législatives anticipées à la date du 6 décembre 2009. M. Morales était habilité à se présenter, le mandat qu'il avait effectué sous l'ancienne Constitution ne comptant pas, selon la nouvelle Constitution.

Aux élections de 2009, le MAS d'Evo Morales affrontait le Plan progrès (PP) de l'ancien gouverneur et capitaine de l'armée Manfred Reyes Villa et l'UNF de M. Samuel Doria Medina. Le dirigeant du Pouvoir démocratique et social, Jorge Quiroga, avait annoncé qu'il ne se présenterait pas à la présidentielle.

Ce dernier appelait les électeurs à soutenir le MAS afin qu'il puisse poursuivre ses réformes. Il mettait en avant les résultats de son gouvernement, notamment les aides sociales versées aux écoliers et aux personnes âgées, ainsi que l'allocation que recevaient les jeunes mères et s'engageait à les maintenir. Un quart des 10 millions d'habitants que compte la Bolivie avaient bénéficié de l'une ou l'autre de ces aides en 2009.

Malgré la crise économique mondiale, la hausse des prix du gaz naturel et des minéraux avait aidé le pays à maintenir sa croissance économique en 2009. M. Morales - qui avait nationalisé les secteurs gazier, pétrolier et minier, ainsi que les télécommunications - entendait poursuivre ces réformes en nationalisant les firmes électriques. Il promettait en outre de développer les secteurs de fer et du lithium, pour permettre au pays d'exporter des produits à valeur ajoutée au lieu de matières premières. Il appelait les électeurs à voter pour le changement et à rejeter le néo-libéralisme.

Le dirigeant du PP, Manfred Reyes annonçait un versement unique de 1 000 dollars E.-U. à un million de familles, ajoutant qu'il maintiendrait les aides mises en place par le gouvernement Morales. Il promettait en outre de faire baisser le chômage et d'attirer davantage de sociétés étrangères en Bolivie

en offrant des conditions juridiques plus sûres aux investisseurs. Cet ancien capitaine voulait aussi s'attaquer à la criminalité en renforçant le rôle de l'armée dans la sécurité intérieure. Celui-ci estimait que l'éventuelle réélection de M. Morales pourrait conduire à un " régime totalitaire " dans lequel le Parlement serait relégué à un rôle décoratif. M. Reyes encourait la prison, suite à des allégations de corruption qui avaient été faites dans la période préélectorale. En janvier 2010, la Cour suprême a ordonné l'arrestation de M. Reyes, qui aurait fui aux Etats-Unis.

L'UNF comptait créer un secteur de l'alimentation biologique, pour diversifier l'économie, et promouvoir le tourisme. Son leader, M. Doria, riche homme d'affaires, avait l'intention d'investir 175 millions de dollars E.-U. en cinq ans dans la modernisation du système éducatif et d'ouvrir neuf universités. Il se faisait aussi l'apôtre de la réconciliation entre la communauté autochtone, vivant dans l'ouest du pays, et la communauté non autochtone, vivant dans l'est.

Malgré plusieurs tentatives visant à former une coalition, les partis de l'opposition n'ont pas réussi à s'unir, ce qui a profité au MAS.

Outre les 5 millions d'électeurs inscrits dans le pays, les Boliviens d'Argentine, du Brésil, d'Espagne et des Etats-Unis ont été autorisés à voter pour la première fois.

Le MAS a obtenu la majorité dans les deux chambres, avec 88 sièges à la Chambre des députés et 26 au Sénat. Vient ensuite le PP avec 37 sièges et 10 sièges respectivement. L'UNF a, pour sa part, remporté trois sièges à la Chambre des députés et les sièges restants sont échus à de petits partis.

Au scrutin présidentiel, M. Morales a été réélu avec plus de 60 % des voix.

Le 20 janvier 2010, l'Assemblée législative plurinationale nouvellement élue s'est réunie pour la première fois. La Chambre des députés a élu M. Héctor Arce (MAS) à sa présidence et le Sénat, Mme Ana María Romero (MAS).

Résultats des élections et statistiques électorales▶ **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Mouvement pour le socialisme (MAS)	26
Plan Progrès (PP)	10
Total	36

▶ **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	21	
Femmes	15	41,67 %
Total	36	

BOTSWANA

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	63 membres - 57 élus au scrutin direct - 6 autres : - quatre membres nommés par le Président et élus par l'Assemblée nationale; et - deux membres de droit (le Président de la République et le Procureur général). Le nombre réglementaire de membres comprend le Président de l'Assemblée nationale qui peut être choisi en dehors de celle-ci.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	16 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections se sont tenues pour tous les membres électifs de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► **Circonscriptions**

57 circonscriptions uninominales.

► **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est repourvu par élection partielle.

Le vote n'est pas obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen botswanais

- résidence ininterrompue dans le pays 12 mois au moins précédant l'inscription sur listes électorales ou domicile dans le pays à cette même date

Interdiction : maladie mentale, allégeance à un Etat étranger, condamnation à mort, peine de prison de six mois ou plus, fraude électorale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
 - âge: 21 ans
 - citoyen botswanais
 - capacité de parler et de lire assez bien l'anglais pour participer activement aux débats de l'Assemblée nationale
- Inéligibilité : faillite non réhabilitée

▶ **Incompatibilités**

- membres de la Chambre des Chefs
- titulaires de certaines charges publiques
- personnes exerçant une fonction électorale

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par deux électeurs de la circonscription concernée
- appui de sept autres électeurs au moins de la même circonscription
- caution en espèces, remboursable si obtention de 1/20e du total des suffrages de la circonscription

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2009 ont été les premières à se dérouler depuis l'arrivée au pouvoir du Président Seretse Khama Ian Khama, qui a succédé au Président Festus Mogae en avril 2008. Le Président Khama, ancien officier, jouirait d'un large soutien auprès du public en raison de la popularité de son père, Seretse Khama, premier Président du Botswana après l'indépendance. Le Président est élu par l'Assemblée nationale.

Lors des précédentes élections, en octobre 2004, le Parti démocratique botswanais (BDP) du Président alors en exercice, M. Mogae, avait remporté 44 des 57 sièges à pourvoir au scrutin direct. La principale force d'opposition, le Front national du Botswana (BNF), avait pour sa part obtenu 12 sièges et le siège restant était revenu au Parti du Congrès du Botswana (BCP).

Le BDP est au pouvoir depuis que le pays s'est émancipé de la couronne britannique, en 1966. Malgré quelques dissensions au sein de ce parti, les observateurs s'attendaient à ce qu'il remporte une victoire écrasante aux

élections de 2009. Les forces d'opposition, elles aussi, étaient divisées.

Le BDP a présenté des candidats dans chacune des 57 circonscriptions, tandis que le BNF et le BCP n'en ont respectivement présenté que 48 et 42. Bien qu'ayant formé une coalition, le BCP et le Mouvement de l'alliance pour le Botswana (BAM) ont présenté des candidats distincts. Enfin, deux partis n'ayant pas de représentation parlementaire - le Parti du peuple (BPP) et le Mouvement Marx Engels Lénine Staline (MELS) du Botswana - soutenaient respectivement six candidats et quatre candidats. Par ailleurs, 15 candidats non apparentés, dont un ancien membre du BNF expulsé du parti peu avant les élections, étaient également en lice.

Les élections de 2009 se sont déroulées sur fond de crise économique mondiale, crise qui a durement touché l'économie du Botswana, premier producteur mondial de diamants. L'économie du pays s'était contractée de 11,5 % au cours de l'exercice budgétaire clos en juin 2009.

Le BDP entendait sécuriser l'avenir des Botswanais. Il se décrivait comme le parti de la confiance et se prévalait de ses états de service, notamment du développement de l'économie, de l'amélioration de l'éducation et des possibilités de formation. Enfin, le BDP promettait de poursuivre son combat contre la pauvreté et le chômage.

De son côté, le BNF, qui se considère comme " le vrai parti du peuple ", voulait faire progresser la démocratie et donner plus de poids à la société civile en améliorant les prestations sociales. Il s'engageait par ailleurs à assurer un logement décent et un emploi aux plus démunis.

La coalition BCP-BAM promettait d'enrayer la récession économique et d'instaurer démocratie et prospérité au lieu d'exposer le pays à la dictature et à l'effondrement économique.

Le BPP promettait de dynamiser l'économie nationale en développant l'agriculture et l'industrie. Le MELS de M. Mogae Tawanana voulait pour sa part lutter contre l'impérialisme et l'exploitation des masses et renforcer le développement rural.

En tout, 76,71 % des 723 000 électeurs inscrits de ce pays de 1,9 million d'habitants se sont rendus aux urnes.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a estimé

que les élections avaient été " crédibles, pacifiques, libres et régulières ". Elle a néanmoins pointé du doigt la " lenteur du scrutin " et engagé la commission électorale à le simplifier.

Au final, le BDP a remporté 45 sièges, le BNF, six, le BCP, quatre, et le BAM, un. Pour la première fois de l'histoire du Botswana, un candidat sans étiquette (anciennement membre du BNF), ainsi qu'un père et son fils, ont été élus à l'Assemblée nationale. En outre, deux femmes ont été élues.

Le 20 octobre, le Président Khama a prêté serment pour un deuxième mandat. Il a ensuite nommé quatre parlementaires supplémentaires, dont deux femmes.

Le 21 octobre, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance. Mme Margaret Nnananyana Nasha, l'une des parlementaires nommées par le Président de la République, a été élue à la présidence de l'Assemblée nationale, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction. Le BDP avait soutenu sa candidature.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	723 617	
Votants	555 078	76,71 %
Bulletins blancs ou nuls	10 431	
Suffrages valables	544 647	

► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	Sièges
Parti démocratique botswanais (BDP)	57	290 099	45
Front national du Botswana (BNF)	48	119 509	6
Parti du Congrès du Botswana (BCP)	42	104 302	4
Indépendants	15	10 464	1
Mouvement de l'alliance pour le Botswana (BAM)	4	12 387	1
Total			57

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	58	
Femmes	5	7,94 %
Total	63	

Note :

Répartition du nombre de femmes : deux femmes élues, deux femmes nommées et la Procureur générale.

BULGARIE

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Narodno Sobranie / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	240 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	5 juillet 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

31 circonscriptions plurinominales (sièges attribués en fonction de la population)

▶ **Mode de scrutin : Mixed**

- 31 membres élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour;

- 209 membres élus au scrutin proportionnel de listes fermées. Ces sièges sont répartis selon la méthode de Hare-Niemeyer.

Seuls les partis et coalitions obtenant au moins 4 % des suffrages exprimés à l'échelon national sont représentés au Parlement.

Les sièges relevant du scrutin proportionnel devenant vacants en cours de législature vont au candidat suivant. Les sièges relevant du scrutin majoritaire sont quant à eux pourvus au moyen d'élections partielles.

Toutefois, si un parlementaire élu au scrutin majoritaire renonce à son siège pour un poste ministériel, son siège revient au candidat suivant sur la liste présentée par son parti au scrutin proportionnel.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans révolus au jour du scrutin

- citoyen bulgare

Interdiction : peine de prison, interdiction judiciaire

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans révolus au jour du scrutin

- citoyen bulgare

Inéligibilité : peine de prison, interdiction judiciaire, personnes possédant citoyenneté d'un autre pays.

▶ **Incompatibilités**

- fonctions publiques

▶ **Conditions de candidature**

- Candidatures présentées sur la liste d'un parti politique : liste d'au moins 15 000 électeurs appuyant l'officialisation du parti;

- Candidats indépendants : soutenus par au moins 10 000 électeurs dans la circonscription électorale concernée.

Contexte et déroulement des élections

Le 28 avril 2009, le Président Georgi Parvanov a annoncé que des élections législatives auraient lieu le 5 juillet. Ces élections seraient, d'une part, les premières depuis l'entrée du pays dans l'Union européenne (UE), en janvier 2007 et allaient, d'autre part, se dérouler conformément à une nouvelle loi électorale. Jusque là les parlementaires étaient élus à la proportionnelle pure. Dorénavant, 31 des 240 parlementaires sont élus au scrutin majoritaire et les autres, à la proportionnelle. Le projet initial de modification du système électoral prévoyait de relever de 4 % à 8 % le seuil exigé des coalitions pour obtenir une représentation au Parlement, mais le Président Georgi Parvanov avait opposé son veto à cette disposition.

Lors des élections précédentes, en juillet 2005, le Parti socialiste bulgare (BSP) était à la tête de la Coalition pour la Bulgarie (CB), qui se composait de huit partis. Celle-ci avait remporté 82 sièges sur les 240 à pourvoir. Le leader du BSP, M. Sergey Stanichev, était devenu Premier ministre et avait formé un gouvernement de coalition avec la Coalition pour la Bulgarie, le Mouvement national Siméon II (NMSS, 53 sièges) et le Mouvement pour les droits et les libertés (DPS), parti représentant l'ethnie turque, qui avait remporté 34 sièges. En octobre 2006, M. Parvanov (BSP) avait été réélu au deuxième tour de la présidentielle, devant M. Volen Siderov du parti Ataka. En octobre 2008, le NMSS s'était rebaptisé Mouvement national pour la stabilité et le progrès (NMSP) et avait réélu l'ancien roi, Siméon de Saxe-Cobourg Gotha, à sa direction.

Vingt partis et coalitions ont pris part au scrutin de 2009. Le Parti des citoyens pour le développement européen de la Bulgarie (GERB), force d'opposition

de centre-droit, représentait une menace pour les partis du gouvernement sortant. Le GERB n'était pas représenté dans l'Assemblée nationale sortante, mais avait remporté les élections législatives européennes de juin 2009. Les autres partis bien placés étaient le parti Ataka, la Coalition bleue (BC) et le Parti de l'ordre, de la loi et de la justice (RZS).

Conformément à la loi électorale nationale, les candidats bénéficient de la même immunité que les parlementaires. Ainsi, peu avant les élections de 2009, les tribunaux avaient ordonné la libération de plusieurs candidats poursuivis pour des faits graves au pénal, tels que détournement de fonds, traite des femmes ou trafic de stupéfiants. La participation de ces candidats conduisait à s'interroger sur la légitimité et la régularité du scrutin.

En 2008, l'UE avait gelé plus de 500 millions d'euros d'aide destinés à l'agriculture et à l'infrastructure. L'UE estimait que le gouvernement ne prenait pas de mesures suffisantes pour lutter contre la corruption et la criminalité organisée. L'économie du pays avait en outre été encore affaiblie par la récente crise économique mondiale et allait, selon les analystes, se contracter de 3 % supplémentaires en 2009.

Le parti GERB de M. Boyko Borisov, Maire de la capitale, Sofla, entendait travailler avec le Fonds monétaire international (FMI) à la relance de l'économie et faire mettre en prison toute personne coupable de détournement de fonds de l'Union européenne. Il prenait l'engagement solennel de rendre le gouvernement transparent. La Coalition bleue, constituée de l'Union des forces démocratiques et des Démocrates pour une Bulgarie forte, était codirigée par l'ancien Premier ministre Ivan Kostov et M. Martin Dimitrov, parlementaire européen. Cette coalition de centre-droit faisait également campagne sur un programme anti-corruption. M. Kostov reprochait au Premier ministre, M. Stanichev, d'avoir refusé de débattre des questions économiques durant la campagne électorale.

Le Premier ministre, M. Stanichev (BSP), qui était de nouveau à la tête de la Coalition pour la Bulgarie, mettait en avant les états de service de son gouvernement, et en particulier l'entrée du pays dans l'Union européenne. Selon lui, le GERB et la Coalition bleue allaient remettre en cause la protection sociale des Bulgares en privatisant les secteurs de l'énergie et de la santé et en faisant baisser les salaires et les retraites.

Le leader du DPS, M. Ahmed Dogan, estimait que soutenir l'opposition signifierait un retour au Processus de renaissance nationale utilisé dans les

années 80 pour assimiler les Bulgares de confession musulmane (d'origine bulgare ou turque) en les forçant à prendre des noms à consonance slave. Le Premier ministre reprochait au DPS de jouer la carte ethnique. M. Borisov (GERB) s'engageait à mettre fin à la double nationalité, qui permettait d'après lui au DPS de recueillir les voix de nombreux Bulgares qui résidaient en fait en Turquie, alors que les autres Bulgares de l'étranger n'étaient pas autorisés à voter.

Le Parti de l'ordre, de la loi et de la justice (RZS), de M. Yane Yanev, promettait de travailler à des réformes judiciaire et financière. M. Yanev accusait le BSP d'avoir passé un accord pré-électoral avec les dirigeants roms pour s'assurer les voix de l'ensemble de la communauté.

Le parti ultranationaliste Ataka a fait campagne sur un programme anti-européen. Il a accusé le DPS de mener ce que son leader M. Siderov a qualifié de " politique anti-bulgare " et a pris l'engagement de faire barrage à l'islamisation et à la corruption.

Le 5 juillet, 60,95 % des 7,1 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Plusieurs irrégularités, telles que l'achat de voix, ont été signalées le jour du scrutin.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont observé le scrutin. Elles ont conclu que les élections s'étaient globalement déroulées conformément aux normes internationales, tout en recommandant des efforts supplémentaires pour garantir l'intégrité du processus électoral.

Six formations politiques ont franchi le seuil de 4 % requis pour obtenir une représentation parlementaire. Le GERB a obtenu 116 sièges. Les partis du gouvernement sortant - à savoir la Coalition pour la Bulgarie et le DPS - en ont respectivement obtenu 40 et 38. Le NMSP n'a pour sa part pas obtenu de représentation parlementaire, avec seulement 2,9 % des suffrages, à la suite de quoi Siméon de Saxe-Cobourg a démissionné de la direction du Parti. L'Ataka, la Coalition bleue et le RZS ont remporté respectivement 21, 15 et dix sièges. Cinquante femmes ont été élues.

A sa session inaugurale, le 14 juillet, l'Assemblée nationale a élu Mme Tsetska Tsacheva à sa présidence. Celle-ci est ainsi devenue la première femme à occuper cette fonction en Bulgarie.

Le 16 juillet, le GERB a annoncé qu'il formerait un gouvernement minoritaire seul. Le 27 juillet, l'Assemblée nationale a voté la confiance au gouvernement de M. Borisov, avec le soutien d'Ataka, de la Coalition bleue et du RZS.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	7 129 965	
Votants	4 345 450	60,95 %
Suffrages valables	4 226 194	

► Répartition des sièges par formation politique

	% votes	Scrutin majori- taire	Propor- tionnel	Sièges to taux	Sièges fév. 2010
Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie (GERB)	43,06	26	90	116	117
Coalition pour la Bulgarie (CB)	19,14	0	40	40	40
Mouvement pour les droits et les libertés (DPS)	15,79	5	33	38	37
Ataka	10,05	0	21	21	21
Coalition bleue (BC)	7,18	0	15	15	14
Parti de l'ordre, de la loi et de la justice (RZS)	4,78	0	10	10	0
Indépendants		0	0	0	11
Total		31	209	240	240

Note :

Le 16 février 2010, la Cour constitutionnelle a décidé d'invalidier plus de 18 000 votes émis en Turquie lors des élections de 2009 en raison d'infractions au processus électoral, à la suite de quoi l'élection de trois parlementaires, dont un du Parti de l'ordre, de la loi et de la justice (RZS), a été annulée. Le RZS ne détient donc plus que neuf sièges, soit un de moins que le nombre requis pour former un groupe parlementaire. Ses membres siègent donc comme indépendants. La mention " sièges février 2010 " désigne la composition finale du Parlement, après la décision de la Cour constitutionnelle.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	190	
Femmes	50	20,83 %
Total	240	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Architecte, géomètre, ingénieur	52
Economiste	47
Juristes	45
Médecin, dentiste	25
Enseignement	16
Journalisme, audiovisuel, médias	7
Recherche/sciences	6
Chef d'entreprise	5
Autres	37
Total	240

► **Répartition des sièges selon l'âge**

20 à 29 ans	12
30 à 39 ans	53
40 à 49 ans	92
50 à 59 ans	62
60 à 69 ans	20
Plus de 70 ans	1
Total	240

CHILI

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso Nacional / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	120 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	13 décembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

60 circonscriptions plurinominales (2 membres par circonscription).

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire direct à listes bloquées avec attribution des sièges selon un système binomial: si le parti majoritaire recueille plus des 2/3 des suffrages valables, il a droit aux deux sièges de la circonscription; s'il en obtient moins des 2/3, il a droit à un siège et le parti qui arrive en deuxième position se voit attribuer le second.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire, l'abstentionnisme étant passible d'amende.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen chilien ou étranger ayant résidé au Chili plus de 5 ans

Interdiction : condamnation à mort, mesure restrictive de liberté, peine de prison, maladie mentale, crime entraînant une lourde peine (trois ans et un jour ou plus)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- études secondaires

- résidence dans la circonscription pendant au moins 2 années avant le scrutin

▶ **Incompatibilités**

- ministres d'Etat
- certaines charges publiques ou liées à l'Etat
- contrat gouvernemental

▶ **Conditions de candidature**

- appartenance à un parti politique ou à une coalition, bien que les candidatures indépendantes soient autorisées
- chaque parti ou coalition peut présenter deux candidats par circonscription
- les candidats qui se présentent à titre indépendant sont tenus de faire valoir qu'ils peuvent s'assurer au moins 0.5% des suffrages exprimés dans leur circonscription lors des précédentes élections

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives et présidentielles de 2009 étaient les premières à se tenir depuis la mort d'Augusto Pinochet, dictateur au pouvoir de 1973 à 1990. La Concertation pour la démocratie (CPD), de centre-gauche, était aux affaires depuis 1990.

Lors des dernières élections, en décembre 2005, la Concertation avait remporté 65 des 120 sièges de la Chambre des députés, ainsi que 11 des 20 sièges faisant l'objet du renouvellement au Sénat, ce qui lui assurait 20 sièges sur les 38 que compte l'Institution. La Concertation se composait du Parti socialiste (PS), du Parti démocrate-chrétien (PDC), du Parti pour la démocratie (PPD) et du Parti radical social-démocrate (PRSD). Son principal rival, l'Alliance pour le Chili (APC), de centre-droit, avait obtenu 54 sièges à la Chambre des députés et huit au Sénat, portant ainsi à 17 le nombre de ses sénateurs. L'Alliance pour la démocratie se composait de l'Union démocrate indépendante (UDI) et du parti Rénovation nationale (RN). Au scrutin présidentiel, la candidate de la Concertation, Michelle Bachelet l'avait emporté sur Sebastián Piñera Echenique, candidat de la Rénovation nationale, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction au Chili.

En 2008, l'économie du pays avait été durement touchée par la crise économique mondiale, mais s'était relevée assez rapidement, précisément grâce aux recettes générées par le cuivre. Le gouvernement Bachelet avait

essuyé un revers en octobre 2008, après les élections municipales à l'issue desquelles les partis de centre-droit avaient obtenu plus de municipalités que la Concertation.

Si Mme Bachelet jouissait d'une grande popularité - les sondages lui donnaient 77 % d'avis favorables peu avant les élections - la Constitution lui interdisait de briguer un deuxième mandat consécutif. La Concertation soutenait donc la candidature de l'ancien Président, Eduardo Frei Ruiz-Tagle, dont le père, Eduardo Frei Montalva (PCD), avait lui-même été président dans les années 60. Une nouvelle alliance de centre-droit, la Coalition pour le changement (CC), soutenait M. Piñera. La Coalition pour le changement regroupait la Rénovation nationale, l'Union démocrate indépendante, Chile Primero (le Chili d'abord) et les Indépendants de la Liste B. Par ailleurs, deux autres coalitions - Pour un Chili propre (" Chile limpio - Vote feliz ") et la Nouvelle majorité pour le Chili - et les Indépendants sans alliance présentaient eux aussi des candidats.

Aucun candidat de centre-droit n'avait remporté la présidence depuis 1958. Cependant, en 2009, les dissensions internes au sein de la Concertation avaient contribué à renforcer le camp de centre-droit. Outre Eduardo Frei, candidat de la Concertation, deux candidats de centre-gauche se présentaient. En mai 2009, M. Marco Enríquez-Ominami Gumucio avait annoncé qu'il se présenterait sans étiquette, au nom de la " gauche progressiste ". La Concertation lui avait alors reproché de diviser les voix de la gauche. M. Enríquez est le fils de Miguel Enríquez Espinosa, fondateur du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), assassiné par la junte militaire de Pinochet. M. Jorge Arrate MacNiven, du Parti communiste (PC), était à la tête d'une coalition d'extrême-gauche, " Ensemble nous pouvons aller plus loin ", regroupant 50 partis et organisations, au nombre desquels le Parti communiste, le Parti humaniste, la Gauche chrétienne.

Malgré la popularité de Michelle Bachelet, le candidat de la Concertation a dû livrer une bataille ardue pour faire oublier sa première présidence (1994 - 2000), marquée par la crise financière en Asie et ternie par l'explosion du chômage. Il promettait de poursuivre les politiques engagées par Mme Bachelet, de continuer à oeuvrer en faveur de la protection de l'environnement et des droits de l'homme et de lutter contre l'exclusion et la discrimination.

De son côté, la Coalition de centre-droit pour le changement présentait un

front uni. M. Piñera, riche homme d'affaires, appelait les électeurs à se prononcer pour " une véritable renaissance " du pays et s'engageait à appliquer une politique budgétaire prudente. Il comptait alléger l'impôt sur les sociétés et subventionner l'emploi, de manière à attirer l'investissement. Certains des conseillers de M. Piñera avaient oeuvré sous le régime Pinochet. Ses opposants disaient qu'il dirigerait le pays d'une main de fer, comme l'ancien dictateur. Ces critiques n'ont semble-t-il pas eu grand effet sur les jeunes électeurs, nés après la fin de la dictature.

Dans la capitale, Santiago, la coalition de centre-droit était mise en difficulté par M. Rodrigo García Pinochet, l'un des petits-fils d'Augusto Pinochet, qui se présentait comme indépendant à la Chambre des députés. Pour sa campagne, Rodrigo García Pinochet a utilisé des photos de son grand-père pour se rallier des soutiens dans une circonscription dans laquelle se trouvaient deux des communes les plus riches de la capitale.

En tout, 86,66 % des 8,3 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et 84,63 % des 2,4 millions d'électeurs inscrits, pour le renouvellement partiel du Sénat.

A la Chambre des députés, la Coalition pour le changement a remporté 58 sièges, soit un de plus que la Concertation. " Chili propre " et les Indépendants ont respectivement obtenu trois et deux sièges. Au Sénat, les deux coalitions ont obtenu chacune neuf des 18 sièges à pourvoir. La Concertation pour la démocratie a néanmoins conservé l'avantage avec 19 sièges, contre 16 pour la Coalition pour le changement. Dix-sept femmes ont été élues à la Chambre des députés et trois au Sénat, portant ainsi à cinq le nombre total de sénatrices après le renouvellement de 2009.

M. García Pinochet n'a pas obtenu le siège qu'il visait. Il n'a en effet recueilli que 10 % des suffrages, loin derrière les deux candidats de la Coalition pour le changement, qui ont été élus avec plus de 30 % des voix chacun.

Au scrutin présidentiel, aucun des candidats n'a obtenu la majorité requise pour être élu au premier tour. Un second tour a opposé Sebastián Piñera (44 % des suffrages au premier tour) à Eduardo Frei (29 % des suffrages), le 17 janvier 2010. Le premier l'a emporté par 52 % des voix.

Le Congrès national nouvellement élu a tenu sa première session le 11 mars 2010. La Chambre des députés a élu Mme Alejandra Sepulveda du Parti régionaliste des indépendants (PRI) à sa présidence et le Sénat, M. Jorge

Pizarro du PDC.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	8 285 186	
Votants	7 179 762	86,66 %
Bulletins blancs ou nuls	640 192	
Suffrages valables	6 539 570	

► Répartition des sièges par formation politique

	Candidats	Votes	% votes	Sièges
Coalition pour le changement (CC)	120	2 841 314	43,44	58
Concertation pour la démocratie (CPD)	120	2 901 503	44,36	57
Coalition "Pour un Chili propre" (Chile Limpio Vote Feliz)	92	353 325	5,40	3
Indépendants (Fuera de Pacto)	18	144 663	2,21	2
Total				120

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	103	
Femmes	17	14,17 %
Total	120	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Juristes	33
Médecin, dentiste	13
Enseignement	13
Finance, gestion ou affaires	10
Agriculture	10
Recherche/sciences	9
Architecte, géomètre, ingénieur	9
Chef d'entreprise	3
Economiste	2
Ecrivain, auteur, artiste	2
Fonction publique et administration locale	2
Travail de bureau, secrétariat, administration	2
Syndicaliste	1
Cadre de parti politique	1
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Travail social	1
Autres	8
Total	120

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	26
41 à 50 ans	25
51 à 60 ans	36
61 à 70 ans	19
Plus de 70 ans	2
Indéterminé	10
Total	120

CHILI

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso Nacional / Congrès national
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Senado / Sénat
Nombre de membres	38 élus au scrutin direct
Durée de la législature	8 ans; renouvelable par moitié tous les 4 ans
Date des élections	13 décembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de 18 membres du Sénat à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 13 circonscriptions plurinominales représentant les régions
- 7 ayant 2 sièges
- 6 ayant 4 sièges

▶ Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire à listes bloquées avec attribution des sièges selon un système binomial:

- si le parti majoritaire recueille plus des 2/3 des suffrages valables, il a droit aux deux sièges de la circonscription;
- s'il en obtient moins des 2/3, il a droit à un siège et le parti qui arrive en deuxième position se voit attribuer le second.

En cas de vacance de siège électif, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire, l'abstentionnisme étant passible d'amende.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
 - citoyen chilien ou étranger ayant résidé au Chili plus de 5 ans
- Interdiction : condamnation à mort, mesure restrictive de liberté, peine de prison, maladie mentale, crime entraînant une lourde peine (trois ans et un jour ou plus)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 35 ans
- citoyen chilien
- études secondaires
- résidence dans la région pendant au moins 3 années avant le scrutin

▶ **Incompatibilités**

- ministres d'Etat
- certaines charges publiques ou liées à l'Etat
- contrat gouvernemental

▶ **Conditions de candidature**

- appartenance à un parti politique ou à une coalition, bien que les candidatures indépendantes soient autorisées
- chaque parti ou coalition peut présenter deux candidats par circonscription
- les candidats qui se présentent à titre indépendant sont tenus de faire valoir qu'ils peuvent s'assurer au moins 0.5% des suffrages exprimés dans leur circonscription lors des précédentes élections

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives et présidentielles de 2009 étaient les premières à se tenir depuis la mort d'Augusto Pinochet, dictateur au pouvoir de 1973 à 1990. La Concertation pour la démocratie (CPD), de centre-gauche, était aux affaires depuis 1990.

Lors des dernières élections, en décembre 2005, la Concertation avait remporté 65 des 120 sièges de la Chambre des députés, ainsi que 11 des 20 sièges faisant l'objet du renouvellement au Sénat, ce qui lui assurait 20 sièges sur les 38 que compte l'Institution. La Concertation se composait du Parti socialiste (PS), du Parti démocrate-chrétien (PDC), du Parti pour la démocratie (PPD) et du Parti radical social-démocrate (PRSD). Son principal rival, l'Alliance pour le Chili (APC), de centre-droit, avait obtenu 54 sièges à la Chambre des députés et huit au Sénat, portant ainsi à 17 le nombre de ses sénateurs. L'Alliance pour la démocratie se composait de l'Union démocrate indépendante (UDI) et du parti Renovation nationale (RN). Au scrutin présidentiel, la candidate de la Concertation, Michelle Bachelet l'avait emporté sur Sebastián Piñera Echenique, candidat de la Renovation nationale, devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction au Chili.

En 2008, l'économie du pays avait été durement touchée par la crise économique mondiale, mais s'était relevée assez rapidement, précisément grâce aux recettes générées par le cuivre. Le gouvernement Bachelet avait essuyé un revers en octobre 2008, après les élections municipales à l'issue desquelles les partis de centre-droit avaient obtenu plus de municipalités que la Concertation.

Si Mme Bachelet jouissait d'une grande popularité - les sondages lui donnaient 77 % d'avis favorables peu avant les élections - la Constitution lui interdisait de briguer un deuxième mandat consécutif. La Concertation soutenait donc la candidature de l'ancien Président, Eduardo Frei Ruiz-Tagle, dont le père, Eduardo Frei Montalva (PCD), avait lui-même été président dans les années 60. Une nouvelle alliance de centre-droit, la Coalition pour le changement (CC), soutenait M. Piñera. La Coalition pour le changement regroupait la Rénovation nationale, l'Union démocrate indépendante, Chile Primero (le Chili d'abord) et les Indépendants de la Liste B. Par ailleurs, deux autres coalitions - Pour un Chili propre (" Chile limpio - Vote feliz ") et la Nouvelle majorité pour le Chili - et les Indépendants sans alliance présentaient eux aussi des candidats.

Aucun candidat de centre-droit n'avait remporté la présidence depuis 1958. Cependant, en 2009, les dissensions internes au sein de la Concertation avaient contribué à renforcer le camp de centre-droit. Outre Eduardo Frei, candidat de la Concertation, deux candidats de centre-gauche se présentaient. En mai 2009, M. Marco Enríquez-Ominami Gumucio avait annoncé qu'il se présenterait sans étiquette, au nom de la " gauche progressiste ". La Concertation lui avait alors reproché de diviser les voix de la gauche. M. Enríquez est le fils de Miguel Enríquez Espinosa, fondateur du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), assassiné par la junte militaire de Pinochet. M. Jorge Arrate MacNiven, du Parti communiste (PC), était à la tête d'une coalition d'extrême-gauche, " Ensemble nous pouvons aller plus loin ", regroupant 50 partis et organisations, au nombre desquels le Parti communiste, le Parti humaniste, la Gauche chrétienne.

Malgré la popularité de Michelle Bachelet, le candidat de la Concertation a dû livrer une bataille ardue pour faire oublier sa première présidence (1994 - 2000), marquée par la crise financière en Asie et ternie par l'explosion du chômage. Il promettait de poursuivre les politiques engagées par Mme Bachelet, de continuer à oeuvrer en faveur de la protection de l'environnement et des droits de l'homme et de lutter contre l'exclusion et la

discrimination.

De son côté, la Coalition de centre-droit pour le changement présentait un front uni. M. Piñera, riche homme d'affaires, appelait les électeurs à se prononcer pour " une véritable renaissance " du pays et s'engageait à appliquer une politique budgétaire prudente. Il comptait alléger l'impôt sur les sociétés et subventionner l'emploi, de manière à attirer l'investissement. Certains des conseillers de M. Piñera avaient oeuvré sous le régime Pinochet. Ses opposants disaient qu'il dirigerait le pays d'une main de fer, comme l'ancien dictateur. Ces critiques n'ont semble-t-il pas eu grand effet sur les jeunes électeurs, nés après la fin de la dictature.

Dans la capitale, Santiago, la coalition de centre-droit était mise en difficulté par M. Rodrigo García Pinochet, l'un des petits-fils d'Augusto Pinochet, qui se présentait comme indépendant à la Chambre des députés. Pour sa campagne, Rodrigo García Pinochet a utilisé des photos de son grand-père pour se rallier des soutiens dans une circonscription dans laquelle se trouvaient deux des communes les plus riches de la capitale.

En tout, 86,66 % des 8,3 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes pour élire leurs députés et 84,63 % des 2,4 millions d'électeurs inscrits, pour le renouvellement partiel du Sénat.

À la Chambre des députés, la Coalition pour le changement a remporté 58 sièges, soit un de plus que la Concertation. " Chili propre " et les Indépendants ont respectivement obtenu trois et deux sièges. Au Sénat, les deux coalitions ont obtenu chacune neuf des 18 sièges à pourvoir. La Concertation pour la démocratie a néanmoins conservé l'avantage avec 19 sièges, contre 16 pour la Coalition pour le changement. Dix-sept femmes ont été élues à la Chambre des députés et trois au Sénat, portant ainsi à cinq le nombre total de sénatrices après le renouvellement de 2009.

M. García Pinochet n'a pas obtenu le siège qu'il visait. Il n'a en effet recueilli que 10 % des suffrages, loin derrière les deux candidats de la Coalition pour le changement, qui ont été élus avec plus de 30 % des voix chacun.

Au scrutin présidentiel, aucun des candidats n'a obtenu la majorité requise pour être élu au premier tour. Un second tour a opposé Sebastián Piñera (44 % des suffrages au premier tour) à Eduardo Frei (29 % des suffrages), le 17 janvier 2010. Le premier l'a emporté par 52 % des voix.

Le Congrès national nouvellement élu a tenu sa première session le 11 mars 2010. La Chambre des députés a élu Mme Alejandra Sepulveda du Parti régionaliste des indépendants (PRI) à sa présidence et le Sénat, M. Jorge Pizarro du PDC.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 392 477	
Votants	2 024 823	84,63 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	Sièges 2009	Sièges totaux
Concertation pour la démocratie (CPD)	809 696	9	19
Coalition pour le changement (CC)	843 009	9	16
Indépendants (Fuera de Pacto)	4 422	0	2
Indépendants		0	1
Total		18	38

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Sièges 2009		Sièges totaux	
Hommes	15		33	
Femmes	3	16,67 %	5	13,16%
Total	18		38	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Juristes	18
Finance, gestion ou affaires	3
Recherche/sciences	3
Architecte, géomètre, ingénieur	3
Economiste	2
Enseignement	2
Médecin, dentiste	1
Chef d'entreprise	1
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Autres	2
Total	36

▶ Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	3
41 à 50 ans	7
51 à 60 ans	19
61 à 70 ans	6
Plus de 70 ans	3
Total	38

COMORES

Assemblée de l'Union

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée de l'Union / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	33 membres - 24 élus au scrutin direct - 9 élus au scrutin indirect par les Assemblées des trois îles constitutives de l'Union (à raison de trois députés par île).
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	6, 20 et 30 décembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections se sont tenues pour tous les sièges pourvus au scrutin direct à l'Assemblée de l'Union.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 24 circonscriptions uninominales
- Les neuf autres députés sont élus au scrutin indirect par les Assemblées des trois îles (à raison de trois députés par île).

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin majoritaire à deux tours pour les 24 membres élus au scrutin direct. Au premier tour, les candidats ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus. Au second tour, la majorité simple suffit.

En cas de vacance de siège, le député est remplacé par son suppléant. Les neuf membres élus au scrutin indirect n'ont pas de suppléant.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- nationalité comorienne
- âge: 18 ans au 1^{er} Janvier de l'année du scrutin
- inscription sur les listes électorales
- résidence dans le pays depuis au moins six mois au moment des élections
- jouissance des droits civils

▶ **Conditions d'éligibilité**

- électeur qualifié
 - nationalité comorienne
 - âge: au moins 18 ans
 - résidence aux Comores depuis au moins six mois à la date du scrutin
- Inéligibilité :
- personnes privées de leurs droits civils aux termes de la loi
 - personnes exclues des listes électorales suite à des poursuites pénales ou une peine de prison
 - personnes temporairement exclues des listes électorales, l'inéligibilité étant plus longue que l'interdiction de voter (deux fois plus longue)
 - commissaires aux comptes ayant quitté leurs fonctions moins de trois ans avant le scrutin
 - personnes exerçant l'une des professions ci-après et ayant quitté leurs fonctions moins de six mois avant le scrutin : juges, officiers de l'armée, éducateurs et membres de l'encadrement sportif, membres de l'encadrement scolaire (enseignement primaire, secondaire et technique), directeur de l'office des douanes et accises, inspecteurs du travail, agents de police, Comoriens exerçant dans la fonction publique d'un pays étranger

▶ **Incompatibilités**

- députés suppléants
- Président de la République
- membres du gouvernement
- membres d'autres organes consultatifs, conformément aux dispositions constitutionnelles
- magistrats
- conseillers municipaux
- membres de la fonction publique d'un pays étranger
- membres de la fonction publique internationale
- employés des entreprises nationales
- chefs d'entreprises subventionnées par l'Etat
- Président et membres du Conseil d'administration d'entreprises publiques

▶ **Conditions de candidature**

- caution de 500 000 francs comoriens (équivalent à 1 500 euros) remboursée aux candidats ayant recueilli au moins 10 % des suffrages

Contexte et déroulement des élections

Les élections de décembre 2009 étaient les premières depuis le référendum du 9 mai 2009 sur la Constitution.

Lors des élections précédentes, en avril 2004, la Convention pour le renouveau des Comores (CRC) du Président Assoumani Azali avait perdu contre la coalition de l'opposition, le Camp des îles autonomes (CdiA). La CRC avait remporté six sièges contre 12 au CdiA sur les 18 sièges à pourvoir au scrutin direct (l'Assemblée de l'Union des Comores comptant au total 33 sièges). Le colonel Azali qui s'était emparé du pouvoir suite à un coup d'Etat sans violence en 1999, avait été élu président en avril 2002 lors d'élections boycottées par les partis d'opposition. Depuis qu'elles ont accédé à l'indépendance en se libérant de la tutelle française en 1975, les Comores ont subi plus d'une vingtaine de tentatives de coup d'Etat.

En mai 2006, le leader religieux Ahmed Abdallah Sambi avait été élu Président de la République. Il s'était engagé à défendre l'Islam et à lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

Le 11 février 2009, le Président Sambi avait annoncé un référendum sur la Constitution pour le 22 mars. Le référendum avait ensuite été reporté au 17 mai, en raison de protestations de l'opposition. Lors du scrutin, 93,8 % des votants ont approuvé les amendements portant le mandat du Président de la Fédération de quatre à cinq ans, ramenant les présidents des trois îles de l'Union au rang de gouverneurs et autorisant le Président de la Fédération à dissoudre l'Assemblée de l'Union, dont 24 membres seraient désormais élus au scrutin direct. Le Président Sambi dont le mandat devait s'achever en mai 2010 restera donc au pouvoir jusqu'en 2011.

Le mandat des membres sortants de l'Assemblée de l'Union arrivait à échéance en avril 2009, de sorte que le Président a gouverné par décret jusqu'aux élections qui se sont tenues en décembre. Nombre des membres de l'Assemblée sortante, dont son président, M. Saïd Dhoïfir Bounou, se sont retirés avant les élections, auxquelles 144 candidats se sont présentés.

Les candidats d'une coalition de partis pro-présidentiels ont appelé instamment les électeurs à leur renouveler leur confiance pour stabiliser le pays. Ils faisaient valoir que le Président aurait besoin de l'appui du nouveau parlement pour poursuivre les réformes de développement et que la mise en oeuvre de ces réformes nécessitait une expérience politique qu'ils avaient acquise au sein du Parlement sortant. Ils s'engageaient à combattre

l'injustice sociale. Certains candidats voulaient également que l'Etat plafonne les prix des produits laitiers pour aider les plus démunis.

De nombreux partis sont entrés dans une coalition, la Convergence nationale pour mai 2010, qui voulait que la présidence passe à l'île de Mohéli en mai 2010, conformément à ce que prévoyait la Constitution avant les amendements de 2009. Les principales forces de cette coalition étaient la CRC et l'Alliance nationale pour les Comores (ANC), un parti d'opposition créé derrière M. Mahamoudou Ali Mohamed en septembre 2009. La CRC promettait de créer des universités autonomes et de mettre en place une justice indépendante. L'ANC promettait pour sa part de créer des emplois pour les jeunes, de venir en aide aux agriculteurs et aux pêcheurs et de relancer l'économie du pays. Elle entendait aussi donner davantage de pouvoir aux femmes et présentait 12 femmes sur un total de 43 candidats. L'ANC reprochait au Président de ne pas avoir respecté la démocratie ni la Constitution en essayant de faire prolonger le mandat présidentiel.

Il y aurait eu un manque d'unité dans les camps tant pro qu'anti-présidentiel, de sorte que dans la plupart des circonscriptions uninominales, étaient en lice plusieurs candidats d'un même camp. Le Directeur général de l'Office des douanes, qui serait proche du Président Sambl, soutenait également plusieurs candidats indépendants. L'opposition aurait été affaiblie par des problèmes de financement.

Le premier tour de scrutin s'est déroulé le 6 décembre. Des problèmes logistiques ont contraint plusieurs bureaux de vote à ouvrir en retard, mais aucun incident majeur n'a été rapporté. La commission électorale n'a pas publié les chiffres officiels de la participation nationale. Ceux-ci auraient oscillé entre 40 et 78 % selon les circonscriptions. Trois candidats du camp présidentiel ont été déclarés élus au premier tour. Les partis de l'opposition ont crié à la fraude électorale, dénonçant des irrégularités dans les listes. La Commission a rejeté ces allégations faute de preuves.

Le second tour s'est déroulé le 20 décembre. La Cour constitutionnelle a invalidé les résultats dans trois circonscriptions où un nouveau scrutin a eu lieu le 30 décembre. Seize autres candidats du clan présidentiel ont été déclarés élus, portant ainsi le total d'élus pro-Azali à 19. L'opposition a obtenu quatre sièges et le siège restant est allé à un candidat sans étiquette.

Les observateurs de l'Union africaine ont déclaré que les élections s'étaient

déroulées dans le calme et ont salué l'assistance aux électeurs handicapés. Ils ont néanmoins relevé des retards concernant l'ouverture de certains bureaux de vote et déploré le faible taux de participation.

Le 13 janvier 2010, l'Assemblée de l'Union nouvellement élue a tenu sa première session. Le lendemain, elle a élu l'ancien Ministre de l'intérieur, M. Bourhane Hamidou, à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges (1 ^{er} tour)	Sièges (2 ^{ème} tour)	Sièges totaux
Candidats pro-présidentiels	3	16	19
Candidats de l'opposition	0	4	4
Indépendants	0	1	1
Total	3	21	24

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Elus au scrutin direct	Elus au scrutin indirect	Total	
Hommes	24	8	32	
Femmes	0	1	1	3.03%
Total	24	9	33	

DOMINIQUE

Assemblée

Nom du parlement (générique / traduit)	House of Assembly / Assemblée
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	32 membres - 21 élus au scrutin direct - 9 nommés par le Chef de l'Etat - 2 autres : le Président de l'Assemblée et le Procureur général.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	18 décembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections anticipées se sont tenues pour 21 membres de l'Assemblée élus au scrutin direct. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en mai 2005.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

21 circonscriptions uninominales

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacances de sièges détenus par les membres directement élus (représentants) il est procédé à des élections partielles, tenues dans un délai de 3 mois. Les sièges détenus par des membres nommés (sénateurs) sont pourvus par nomination, dans un délai de 3 mois également.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen du Commonwealth britannique
- résidence ou domicile dans le pays selon les conditions établies

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 21 ans
- citoyen dominicain (citoyen du Commonwealth britannique pour les

candidats au Sénat)

- résidence dans le pays ou résidence pendant au moins les 12 mois précédant le dépôt de candidature

- maîtrise de l'anglais

Inéligibilité : allégeance à un Etat étranger, faillite non réhabilitée, maladie mentale, peine de prison de plus de 12 mois, peine de mort

▶ **Incompatibilités**

- ministres du culte

- bénéficiaires de certains contrats administratifs

▶ **Conditions de candidature**

- caution équivalant à \$US 184, remboursable si obtention d'au moins 1/8 des suffrages valables de la circonscription

Contexte et déroulement des élections

Le 19 novembre 2009, le Premier ministre Roosevelt Skerrit a annoncé la tenue d'élections anticipées pour le 18 décembre. Selon le calendrier électoral, le scrutin aurait dû avoir lieu en mai 2010.

Lors des dernières élections, tenues en mai 2005, le Parti travailliste dominiquais (DLP) emmené par le Premier ministre avait remporté 12 des 21 sièges à pourvoir au scrutin direct. Son partenaire de coalition, le Parti dominiquais de la liberté (DFP), n'avait pas obtenu de représentation parlementaire, pour la première fois depuis sa création en 1975. Le principal parti d'opposition, le Parti uni des travailleurs (UWP), avait remporté huit sièges. Enfin, un candidat indépendant avait été élu.

En 2009, 62 candidats - 57 de cinq partis et cinq candidats sans étiquette - étaient en lice, un record. Si le Parti de la liberté présentait des candidats, les observateurs pensaient majoritairement que le choix se ferait entre le Parti travailliste et le Parti uni des travailleurs. Le Parti travailliste était le seul à présenter des candidats dans chacune des 21 circonscriptions. Pour leur part, le Parti uni des travailleurs et le Parti de la liberté ont présenté respectivement 17 et 11 candidats.

Le DLP s'engageait à améliorer les conditions applicables à l'investissement étranger et à développer les secteurs agricole, touristique et technologique, pour moderniser l'économie locale. Il promettait en outre de rénover les principaux axes routiers du pays et de faire de la capitale " la ville à la fois la plus moderne et la plus traditionnelle " de l'Organisation des Etats des

Caraïbes orientales (OECD). De son côté, le Parti travailliste promettait de poursuivre ses efforts en vue de la création d'un marché et d'une économie uniques de la Communauté des Caraïbes et de consolider les relations existantes avec l'Union européenne, le Canada et les Etats-Unis.

Le Premier ministre, M. Skerrit, a reproché au Parti des travailleurs de " ne pas avoir de projet pour le pays ". En réaction, le 15 décembre, le leader de ce parti, Ronald Green, a publié un programme intitulé " Unis pour la Dominique ". Ce programme s'articulait autour de 20 engagements pour une " croissance intelligente ", avec une échéance à 24 mois. Il portait principalement sur le rétablissement de la croissance économique grâce à un accroissement des recettes d'exportation et à la relance de la demande intérieure. L'UWP entendait aussi développer une " économie verte " en investissant dans les énergies renouvelables. Nombre de ses candidats ont promis de créer de l'emploi et de faire baisser le prix du carburant pour les pêcheurs. Le parti estimait que la double nationalité du Premier ministre, à la fois français et dominicain, était contraire à la Constitution. Enfin, les travailleurs reprochaient au gouvernement de ne pas avoir examiné les listes électorales, qui comptaient 67 000 électeurs inscrits pour 72 000 habitants.

Le 13 décembre, le Parti de la liberté de Mme Judith Pestaina, a lui aussi lancé son programme. Il prenait l'engagement de faire voter une loi sur la liberté de l'information qui permettrait aux citoyens de savoir à quoi servaient leurs impôts. Le Parti de la liberté promettait également de mettre en place un plan national d'assurance maladie et prévoyait un plan d'un montant de 200 millions de dollars des Caraïbes orientales (soit 74 millions de dollars E.-U.), pour la diversification de l'agriculture.

Quelque 54,87 % des 67,000 d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. L'Organisation des Etats américains (OEA) a déclaré que les élections avaient été libres et régulières. La CARICOM a quant à elle déclaré que le processus électoral s'était déroulé correctement, librement et dans le calme.

Les résultats définitifs ont donné 18 sièges au Parti travailliste. Les trois sièges restants sont allés au Parti uni des travailleurs. Le leader du Parti des travailleurs, Ronald Green, a été battu par deux voix par un candidat du Parti travailliste. Pour la deuxième fois consécutive, le DFP n'a pas obtenu de représentation parlementaire. Deux femmes ont été élues.

Le 4 février 2010, l'Assemblée nouvellement élue a tenu sa première session,

à laquelle les membres de l'UWP ont refusé d'assister. Cinq membres nommés (tous des hommes) ont prêté serment le même jour. Mme Alix Boyd Knights a été réélue Présidente.

Dans l'intervalle, le 5 janvier, le nouveau gouvernement de M. Skerrit avait reçu l'investiture.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	67 223	
Votants	36 883	54,87 %
Bulletins blancs ou nuls	589	
Suffrages valables	36 294	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Progrès/recul
Parti travailliste dominiquais (DLP)	18	6
Parti uni des travailleurs (UWP)	3	-5
Total	21	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	19	
Femmes	2	9,52 %
Total	21	

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	2
31 à 40 ans	6
41 à 50 ans	7
51 à 60 ans	8
61 à 70 ans	2
Total	25

Note:

Au 24 février 2010, sept membres de l'opposition - dont trois élus au scrutin direct et quatre nommés - n'avaient pas encore siégé.

EL SALVADOR

Assemblée législative

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea legislativa / Assemblée législative
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	84 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	18 janvier 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée législative à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 14 circonscriptions départementales plurinominales (3 à 16 sièges)
- 1 circonscription nationale plurinomiale (20 sièges)

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin à listes bloquées de partis suivant un système de représentation proportionnelle (quotient simple et plus fort reste).

Les 14 départements du pays constituent autant de circonscriptions qui élisent 64 membres de l'Assemblée, chacune proportionnellement à sa population. Les autres 20 membres de l'Assemblée législative sont élus au niveau de la "circonscription nationale".

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire (aucune sanction).

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen salvadorien
- jouissance des droits civils et politiques

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- salvadorien de naissance

Inéligibilité : perte des droits de citoyen dans les 5 années précédentes,

gestion ou administration de fonds publics, contrat gouvernemental, proches du Président de la République, détournement de fonds publics ou municipaux, forces armées, clergé

▶ **Incompatibilités**

- Président de la République
- ministres
- sous-secrétaire d'Etat
- magistrats de la Cour suprême
- commissaires électoraux

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un parti politique

Contexte et déroulement des élections

Le 1^{er} septembre 2008, le Tribunal électoral suprême (TSE) a officiellement fixé la date des élections législatives au 18 janvier 2009.

Lors des précédentes législatives, en mars 2006, l'Alliance nationale républicaine (ARENA) était sortie vainqueur avec 34 sièges. Son allié traditionnel, le Parti de conciliation nationale (PCN), avait accusé un recul de six sièges, n'en obtenant que dix. Le Front de libération nationale Farabundo Martí (FMLN) avait obtenu 32 sièges, le Parti démocrate-chrétien (PDC), six, et le parti Changement démocratique (CD), deux. Le Front démocratique révolutionnaire (FDR), créé en 2005 par des dissidents du FMLN, n'avait pas obtenu de représentation parlementaire.

En octobre 2005, le Président Antonio Saca (ARENA) avait mis en place un programme connu sous le nom de Réseau de solidarité avec les familles, assurant le versement d'une allocation mensuelle de 15 à 20 dollars E.-U. par enfant aux familles vivant dans le dénuement extrême. Cependant, l'augmentation récente du prix de l'alimentation n'a fait qu'ajouter aux difficultés des pauvres (42 % des 6,5 millions d'habitants du pays).

Les élections législatives de 2009 sont intervenues deux mois avant l'élection présidentielle, qui a lieu tous les cinq ans. Le FMLN reprochait au TSE d'avoir lancé le processus électoral sans tenir compte du recensement de 2007. Il estimait qu'un plus grand nombre de sièges devait revenir aux circonscriptions urbaines de San Salvador, où il avait beaucoup de sympathisants. Cent soixante-dix-huit candidats, dont 36 femmes, briguaient les sièges de l'Assemblée législative. Comme précédemment, ce scrutin a

opposé le FMLN à l'ARENA, au pouvoir depuis 1989. Les dirigeants des deux partis se présentaient également à la présidentielle.

M. Mauricio Funes, ex-journaliste populaire, était à la tête du FMLN, un ancien groupe armé qui était entré sur la scène politique au début des années 90. D'après son dirigeant, le FMLN n'était plus une organisation marxiste radicale. M. Funes souhaitait rétablir des relations diplomatiques avec Cuba, tout lien ayant été coupé au lendemain de la Révolution cubaine de 1959. Il comptait par ailleurs s'atteler au dossier des travailleurs salvadoriens en situation irrégulière aux Etats-Unis et rétablir l'Institut de régulation des approvisionnements (IRA, qui fournissait traditionnellement les produits de base à bas prix). Enfin, M. Funes avait initialement plaidé pour la constitution d'une coalition avec l'ARENA, le CD et le FDR, mais le Président sortant, M. Saca (ARENA), s'était fermement opposé à cette idée.

L'ancien dirigeant de la Police nationale, M. Rodrigo Ávila, conduisait la liste de l'ARENA. Il appelait les électeurs à renouveler leur soutien à son parti au nom de la liberté et de la dignité du peuple. Il entendait travailler main dans la main avec les Etats-Unis et promettait d'obtenir un plus grand nombre de permis de travail temporaires pour les Salvadoriens aux Etats-Unis et au Canada. L'ARENA était par ailleurs déterminée à ne plus préconiser des politiques économiques néolibérales.

Le PCN avait à sa tête M. Tomás Chévez, pasteur de l'influente église chrétienne ELIM. Le PCN promettait de rétablir un " Etat vraiment constitutionnel " en " faisant dûment appliquer la loi ".

Les sondages donnaient le FMLN gagnant. D'après les médias locaux, nombre de Salvadoriens aspiraient au changement après deux décennies durant lesquelles l'ARENA avait occupé le pouvoir sans rien faire contre la pauvreté et la criminalité.

Quelque 53,58 % des 4,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Le scrutin s'est déroulé sans incident, hormis l'ouverture tardive de quelques bureaux de vote.

Selon la mission d'observation de l'Organisation des Etats américains (OEA), aucun problème majeur n'était à déplorer. L'Union européenne, qui avait déployé une Mission d'observation électorale (MOE) pour la première fois au Salvador, a déclaré que les élections s'étaient déroulées dans le calme et dans l'ordre. Elle a toutefois noté que le TSE n'avait pas sanctionné certaines

infractions graves au Code électoral, notamment en ce qui concernait la longueur extrême de la précampagne.

Les résultats définitifs sont les suivants: 35 sièges pour le FMLN, soit trois de plus que l'ARENA, et 11 pour le PCN, suivi du PDC et du CD, qui en ont respectivement obtenu cinq et un.

La nouvelle Assemblée législative a tenu sa première session le 1^{er} mai. Le lendemain, elle a élu à sa présidence M. Ciro Cruz Zepeda (PCN) soutenu par l'ARENA, le PCN et le PDC. Les élus du FMLN, qui avait proposé une rotation de la présidence, et du CD se sont abstenus.

Le 15 mars, M. Funes du FMLN, a été élu Président de la République. Il a reçu l'investiture le 1^{er} juin.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 226 479	
Votants	2 264 567	53,58 %
Bulletins blancs ou nuls	48 978	
Suffrages valables	2 215 589	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Progrès/ recul	Nombre de femmes
Front de libération nationale Farabundo Marti (FMLN)	35	3	11
Alliance nationale républicaine (ARENA)	32	-2	4
Parti de conciliation nationale (PCN)	11	1	0
Parti démocrate-chrétien (PDC)	5	-1	1
Changement démocratique (CD)	1	-1	0
Total	84		16

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	68	
Femmes	16	19,05 %
Total	84	

EQUATEUR

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea Nacional / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	124 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	26 avril 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections ont été organisées pour tous les sièges de l'Assemblée nationale nouvellement créée.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 103 circonscriptions uninominales
- 1 circonscription nationale plurinomiale (15 sièges)
- 3 circonscriptions plurinominales (2 sièges chacune) pour les membres représentant des Equatoriens expatriés

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin uninominal majoritaire à un tour pour 103 membres.

- 103 membres élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour;
- 15 membres élus au scrutin proportionnel de listes fermées.

En outre, six membres représentant les Equatoriens expatriés sont élu au scrutin majoritaire utilisant des circonscriptions plurinominales.

Vote obligatoire, sauf pour les analphabètes et personnes âgées d'entre 16 et 18 ans et celles plus de 65 ans, l'abstention étant punie de la privation des droits civiques.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 16 ans
- citoyen équatorien
- jouissance des droits civils

Interdiction : maladie mentale, condamnation pour fraude électorale ou dans l'exercice d'une fonction publique, emprisonnement ou détention

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen équatorien de naissance
- jouissance de tous les droits civils

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées ou de police en service actif
- parties à un contrat gouvernemental
- membres du clergé
- représentants légaux d'une société étrangère

▶ **Conditions de candidature**

- les candidatures peuvent être présentées par les partis politiques légalement reconnus ou par des candidats indépendants (dans ce dernier cas, le soutien de 1.5% des électeurs de la circonscription concernée est requis).

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'avril 2009 ont été les premières organisées depuis l'adoption par référendum, en septembre 2008, de la nouvelle Constitution. Les 124 sièges de l'Assemblée nationale instituée en application de la nouvelle Constitution étaient à pourvoir. Les élections présidentielles se sont tenues à la même date.

Lors des précédentes élections, organisées en octobre 2006 (il s'agissait de désigner les 100 membres de ce qui était alors le Congrès national), le Parti rénovateur institutionnel de l'action nationale (PRIAN) était arrivé en tête, avec 27 sièges. A l'issue du premier tour des élections présidentielles, M. Alvaro Noboa (PRIAN) avait été battu par M. Rafael Correa, soutenu par l'Alliance nationale (Alianza País, AP). Lors de la campagne électorale, M. Correa s'était engagé à réviser la Constitution et à restructurer le Congrès national, et n'avait donc apporté son soutien à aucun des partis en lice aux élections parlementaires de 2006. Parmi les autres partis élus au Congrès national, figuraient également le Parti de la société patriotique (PSP, 23 sièges), le Parti social-chrétien (PSC, 12 sièges) et l'Alliance Gauche démocratique - Réseau éthique et démocratique (ID-RED, 10 sièges).

M. Correa, allié connu du président vénézuélien Hugo Chavez, a prêté serment le 15 janvier 2007. Le mois suivant, le président a annoncé son intention d'organiser un référendum sur la mise en place d'une Assemblée

constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution, précipitant ainsi une crise politique. Cinquante sept parlementaires opposés à cette mesure ont été démis de leurs fonctions par le Tribunal électoral suprême. Lors du référendum, organisé en avril 2007, 81,72 pour cent des électeurs ont approuvé la mise en place de l'Assemblée constituante.

L'élection des 130 membres de l'Assemblée constituante a eu lieu le 30 septembre 2007. Les alliés du président Correa et son parti, le MPAIS (Movimiento Patria Altiva y Soberana), qui avait rejoint l'AP lors des élections de 2006, ont remporté 80 sièges. Les membres de l'Assemblée constituante réunie en séance inaugurale le 29 novembre ont adopté une décision autorisant l'Assemblée constituante à exercer les fonctions et les pouvoirs législatifs du Congrès national jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit adoptée. L'Assemblée constituante a également décidé que, dans l'intervalle, le Congrès national ne siègerait pas et que ses membres ne percevraient pas d'indemnité parlementaire. Le Congrès national a contesté cette décision, estimant qu'elle ne relevait pas des prérogatives de l'Assemblée constituante.

En juillet, 2008, l'Assemblée constituante a arrêté la version définitive du projet de constitution, qui a été adopté lors du référendum de septembre par 64 pour cent des électeurs.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, le 20 octobre 2008, a entraîné la dissolution du Congrès national. Une Commission législative et de contrôle composée de 76 membres de l'Assemblée constituante a été chargée d'assurer à titre intérimaire les principales fonctions de la branche législative jusqu'à ce qu'une nouvelle Assemblée nationale soit instituée.

La nouvelle Constitution prévoyait l'organisation d'élections parlementaires et présidentielles anticipées, qui se sont finalement tenues le 26 avril 2009, après avoir été reportées à deux reprises.

La campagne électorale s'est ouverte le 10 mars. Seize partis étaient en lice, parmi lesquels le MPAIS du président Correa, le PSP de l'ancien président Lucio Gutierrez (chassé du pouvoir à la suite des manifestations de 2005) et le PRIAN de M. Noboa. Malgré la rivalité entre leurs chefs, tous candidats à l'élection présidentielle, la formation, à l'issue des élections, d'un gouvernement de coalition entre les trois principaux partis était prévisible. Les autres partis, le PSC, l'ID et le Parti Roldosista de l'Equateur (PRE) n'ont pas présenté de candidats à l'élection présidentielle.

Avant les élections de 2009, l'économie nationale tournait au ralenti, en raison de la crise financière mondiale et de la chute des prix du pétrole, principal produit d'exportation du pays. Les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, soit 38 pour cent des 14 millions d'habitants du pays, ont subi de plein fouet les effets de la baisse des fonds envoyés de l'étranger par les Equatoriens expatriés. La dette extérieure du pays a atteint 10 milliards de dollars, soit 19,7 pour cent du produit intérieur brut. En décembre 2008, le président Correa a déclaré un moratoire sur un tiers de la dette, au motif que le pays était victime des " erreurs du monde développé " à l'origine de la crise financière.

Le président Correa a promis de s'attaquer aux conséquences de la crise financière et de tenir tête aux investisseurs étrangers. Il s'est aussi engagé à construire plus de logements et de routes et à créer des emplois dans le cadre du programme social financé par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Le PSP de M. Gutierrez, qui avait fomenté le putsch de 2000, s'est engagé à diminuer les impôts et à réduire la taille du gouvernement. M. Gutierrez a mené une campagne de proximité, allant de porte en porte, en particulier dans la région de l'Amazonie, où il a grandi. Alors que le PSP ne recueillait au départ que 10 pour cent environ des intentions de vote, il a peu à peu progressé dans les sondages, tant pour les élections législatives que pour la présidentielle, gagnant l'adhésion des communautés autochtones d'Amazonie et des Andes. A l'inverse, le parti du président semblait en difficulté dans ces régions, ses positions favorables à l'exploitation des ressources minières des terres autochtones jouant en sa défaveur.

M. Noboa, le chef du PRIAN, qui passe pour être l'homme le plus riche du pays, était à la tête de l'opposition au sein de l'Assemblée constituante, dont il a été exclu en janvier 2008 pour avoir refusé de rendre publique sa déclaration de revenus. Il a reproché à l'administration de M. Correa de ne pas faire assez pour les plus démunis, soutenant qu'en dépit des 25 milliards de recettes publiques tirées du pétrole, seul un million de logements, destinés pour la plupart aux partisans de M. Correa, avaient été construits. Le PRIAN s'est engagé à créer des emplois en développant le tourisme, l'agriculture et l'industrie.

Lors des élections de 2009, les listes électorales comptaient près d'1,4 million de nouveaux électeurs, les citoyens de plus de 16 ans (au lieu de 18), les policiers, les membres de formes armées, les détenus et les étrangers en

situation régulière résidant depuis plus de cinq ans en Equateur ayant été autorisés à prendre part au scrutin. Plus de 75 pour cent des quelque 10,6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le MP AIS du président Correa est sorti gagnant des élections, avec 59 sièges, mais n'a pas obtenu de majorité. Le PSP et le PSC ont remporté 19 et 11 sièges respectivement. Le PRIAN en a obtenu sept. Les sièges restants sont allés aux petits partis. Quarante femmes ont été élues.

Le président Correa a été réélu avec 51,99 pour cent des suffrages, devenant ainsi le premier président élu au premier tour depuis le retour à l'ordre constitutionnel, trente ans plus tôt. Le chef du PSP, M. Gutierrez, arrivé en deuxième position avec 28,24 % des voix, a crié à la fraude électorale.

La nouvelle Assemblée nationale a siégé pour la première fois le 31 juillet. M. Fernando Cordero, du MP AIS, a été élu à la présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	10 529 765
Taux de participation	Plus de 75 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Mouvement pour une patrie fière et souveraine (MPAIS)	59
Parti de la société patriotique (PSP)	19
Parti social-chrétien (PSC)	11
Parti institutionnel pour la rénovation de l'action nationale (PRIAN)	7
Mouvement démocratique populaire (MPD)	5
Mouvement municipaliste pour l'intégrité nationale (MMIN)	5
Mouvement d'unité plurinationale Pachakutik - Nouveau pays (MUPP-NP)	4
Parti Roldosista de l'Equateur (PRE)	3
Gauche démocratique (ID)	2
Action régionale pour l'équité - Alliance populaire latinoaméricaine (ARE - APLA)	1
Conscience citoyenne (CC)	1
Mouvement pour l'égalité (MI) - Parti socialiste-large front (PS-FA) - Gauche démocratique (ID) - Mouvement des cadres de la Province d'Azuay (MOPA)	1
Mouvement autonome régional (MAR)	1
Mouvement de la concertation démocratique nationale (MCND)	1
Mouvement indépendant Faire c'est aimer (Obras son amores, MIOSA)	1
Mouvement indépendant Unis pour Pastaza (MIUP)	1
Mouvement politique indépendant Amauta Yuyai (MIAY)	1
Mouvement social conservateur du Carchi (MSC)	1
Total	124

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	84	
Femmes	40	32,26 %
Total	124	

GRECE

Parlement hellénique

Nom du parlement (générique / traduit)	Vouli Ton Ellinon / Parlement hellénique
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	300 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	4 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement hellénique à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 7 septembre 2009. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en septembre 2007.

Système électoral

► Circonscriptions

- 56 circonscriptions uninominales ou plurinominales (288 députés)
- 1 circonscription nationale plurinomiale (12 "députés d'Etat")

► Mode de scrutin : Proportionnel

- scrutin de liste à un tour (représentation proportionnelle "renforcée") avec répartition des sièges selon la méthode Hagenbach-Bischoff. Les électeurs votent pour une liste et peuvent exprimer leurs préférences à l'intérieur de chaque liste. Les sièges restant après cette première répartition sont attribués dans les 13 circonscriptions principales, selon le même système. Tout siège restant encore est alors attribué au niveau national au moyen d'un quotient électoral simple
- scrutin majoritaire, dans certains cas, pour attribuer au niveau national tout siège restant encore et scrutin majoritaire simple dans huit circonscriptions uninominales.

Les partis qui ont acquis plus de 3% des suffrages exprimés reçoivent un minimum de six sièges parlementaires.

Les 12 "députés d'Etat" sont proposés par les partis politiques de tête et élus au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges, l'ensemble du pays étant considéré comme une seule circonscription.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est généralement fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

Vote obligatoire jusqu'à 70 ans, l'abstention peut être punie d'une

peine d'emprisonnement de 1 mois à un an et en plus de perte des postes (Il n'y'a jamais eu de poursuites).

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen grec
- jouissance de tous les droits civils et politiques

Interdiction : interdiction judiciaire ou condamnation pénale pour un délit relevant du code pénal ordinaire ou militaire ou personnes sous tutelle

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans ou plus
- citoyen grec

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées et de service de sécurité
- certains fonctionnaires ou titulaires de charges publiques
- administrateurs d'agences ou d'organismes semi-publics
(voir les sections 57 et 57 de la Constitution)

▶ **Conditions de candidature**

- présentation à titre indépendant ou sous l'étiquette d'un parti
- appui par 12 électeurs au moins ou autonommé
- caution de 146.74 euros, non remboursable

Contexte et déroulement des élections

Le 3 septembre 2009, le Premier ministre Kostas Karamanlis a demandé au Président Karolos Papoulias de dissoudre le Parlement en vue de la tenue d'élections anticipées, estimant qu'il avait besoin d'un nouveau mandat pour sortir le pays de la crise économique. Le 7 septembre, le Président Papoulias a dissous le Parlement et convoqué des élections pour le 4 octobre, avec près de deux ans d'avance sur le calendrier électoral.

Lors des dernières élections, en septembre 2007, le parti Nouvelle démocratie (ND) du Premier ministre Karamanlis avait remporté 152 des 300 sièges du Parlement. Le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK) en avait obtenu 102. Le Parti communiste (KKE), la Coalition radicale de gauche (Sy.Riz.A) et l'Alarme populaire orthodoxe (La.O.S) en avaient obtenu 22, 14 et 10 respectivement. M. Karamanlis, qui était Premier ministre

depuis mars 2004, avait donc formé un nouveau gouvernement.

Le scrutin de 2009 est intervenu dans un contexte de crise économique mondiale. Le taux de chômage avait atteint 8,5 % en mai 2009. Le gouvernement avait déboursé 28 milliards d'euros pour sauver des banques et privatisé plusieurs entreprises publiques pour relancer l'investissement et créer de l'emploi. La dette publique devrait dépasser les 100 % du PIB en 2009 et le déficit budgétaire devrait atteindre 6,2 % du PIB en 2009 et 7,3 % en 2010. L'Union européenne (UE) a donné à la Grèce jusqu'à 2010 pour réduire son déficit budgétaire.

Nouvelle démocratie était aux prises avec des scandales financiers impliquant certains de ses membres. Deux ministres avaient démissionné suite à un échange de terrains entre l'Etat et le monastère du Mont Athos, dans lequel l'Etat avait perdu 100 millions d'euros. Par ailleurs, le Premier ministre était mis en cause pour sa gestion des incendies d'août 2009 qui s'étaient propagés jusqu'aux portes de la capitale.

Les élections de 2009 ont une fois de plus été l'occasion d'un duel entre la Nouvelle démocratie et le PASOK. Ce dernier était emmené par M. George Papandreou, dont le père (Andreas) et le grand-père (George) avaient tous deux été premiers ministres. Les familles Papandreou et Karamanlis occupent le devant de la scène politique depuis l'instauration de la démocratie, en 1955. Le Premier ministre sortant, Kostas Karamanlis est le neveu de M. Konstantin Karamanlis, Président de la République de 1980 à 1995.

La Nouvelle démocratie et le PASOK mettaient en avant la nécessité de régler la crise économique mais avançaient des solutions différentes.

Le Premier ministre Karamanlis promettait de réduire les dépenses publiques de 30 % au cours des deux prochaines années. Il s'engageait pour ce faire à geler les salaires, les retraites et le recrutement dans le secteur public en 2010 et à accélérer les privatisations.

Pour sa part, le PASOK entendait relancer l'économie en affectant au moins 5 % du PIB par an à l'investissement public et en augmentant les salaires du secteur public, les allocations chômage et les retraites. Il s'engageait à renégocier les privatisations déjà opérées et à mettre un frein aux programmes en cours. Il comptait en outre abaisser les impôts pour les personnes gagnant moins de 30 000 euros par an et compenser cette baisse

en rétablissant l'impôt sur la fortune et les droits de succession. Enfin, M. Papandreou entendait négocier avec l'UE pour obtenir une prorogation de trois ans du délai prévu pour la réduction du déficit budgétaire.

Les deux partis s'opposaient aussi sur la politique d'immigration. Alors que Nouvelle démocratie voulait étendre la période de rétention des immigrés clandestins, le PASOK voulait donner la nationalité grecque à tous les enfants de l'immigration nés sur le sol grec et accorder le droit de voter aux élections municipales aux immigrés légalement installés dans le pays depuis plus de cinq ans.

Bien que le vote soit obligatoire, 70,92 % seulement des 9,9 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes, contre 74,14 % en 2007.

Le PASOK a remporté une victoire retentissante avec 160 sièges. Nouvelle démocratie est arrivé en deuxième position avec 91 sièges, soit 61 de moins que lors du scrutin précédent. Le Parti communiste, l'Alarme populaire orthodoxe et la Coalition radicale de gauche en ont respectivement obtenu 21, 15 et 13. Après la publication des résultats, M. Karamanlis a annoncé son intention de démissionner de la tête de la Nouvelle démocratie.

Le 14 octobre, le parlement nouvellement élu a tenu sa première session. Le lendemain, il a élu M. Phillippos Petsalnikos (PASOK) à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 5 octobre, le Président Papoulias avait invité M. Papandreou (PASOK) à constituer un nouveau gouvernement. Le Gouvernement de M. Papandreou a reçu l'investiture le 7 octobre.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	9 933 385	
Votants	7 044 479	70,92 %
Bulletins blancs ou nuls	186 137	
Suffrages valables	6 858 342	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Mouvement socialiste panhellénique (PASOK)	160
Nouvelle démocratie (ND)	91
Parti communiste (KKE)	21
La.O.S	15
Coalition de la gauche radicale (Sy.Riz.A)	13
Total	300

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	248	
Femmes	52	17,33 %
Total	300	

HAITI

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Sénat
Nombre de membres	30 élus au scrutin direct
Durée de la législature	6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans
Date des élections	19 avril et 21 juin 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections se sont tenues pour 12 sièges au Sénat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

10 circonscriptions plurinominales (3 sièges) correspondant aux départements du pays.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Les électeurs élisent 3 sénateurs pour chaque circonscription. Pour le renouvellement partiel (un tiers tous les deux ans), chaque électeur vote pour un sénateur dans la circonscription.

Un deuxième tour est organisé si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour.

Il n'y a pas de sièges réservés pour les femmes, ni pour les minorités ethniques ou d'autres catégories.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles à moins que cette vacance ne se produise pendant ou après la dernière session ordinaire.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge : 18 ans à la date d'inscription

- citoyen haïtien

- jouissance des droits civils et politiques

- il n'y a pas de condition de résidence

- les citoyens se trouvant à l'étranger ne sont pas habilités à voter

Interdiction : toute peine d'emprisonnement, démence/maladie mentale, curatelle/tutelle, titulaires de permis de séjour provisoire,

immigrés sans papiers

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
 - âge: 30 ans à la date d'inscription
 - citoyen haïtien de naissance
 - jouissance des droits civils et politiques
 - résidence pendant au moins deux années consécutives dans la circonscription concernée
 - propriété foncière ou exercice d'une profession dans la circonscription
- Inéligibilité : toute peine d'emprisonnement, condamnation (pour trahison, crime, corruption, ou délit électoral), démence/maladie mentale, curatelle/tutelle, titulaires de permis de séjour provisoire, immigrés sans papiers, responsables de la Commission électorale, membres de la Commission électorale

▶ **Incompatibilités**

- administrateurs de fonds publics (décharge en cas d'élection)
- bénéficiaires d'un contrat avec le Gouvernement
- représentants ou agents de personnes, compagnies ou sociétés ayant signé un contrat avec l'Etat
- délégués, vice-délégués, juges et hauts fonctionnaires de ministère, à moins de démissionner au moins six mois avant les élections
- membres du Gouvernement et directeurs généraux de l'administration publique, à moins de démissionner au moins un an avant les élections

▶ **Conditions de candidature**

- caution de 5 000 gourdes (125 dollars E.-U.)
- la caution est remboursée pour moitié aux partis politiques ayant obtenu au moins 2% des votes de l'ensemble de l'électorat national.

Contexte et déroulement des élections

Le 7 janvier 2009, le Président René Prével a fixé par décret l'élection partielle du Sénat au 19 avril. Suivant le calendrier électoral, les dix sièges pourvus en février 2006 pour un mandat de deux ans auraient dû être renouvelés en avril 2008, mais le renouvellement avait été reporté pour diverses raisons. Le scrutin de 2009 visait également à pourvoir deux autres sièges devenus vacants.

Lors des élections précédentes tenues en février et en avril 2006, parallèlement à l'élection présidentielle, le Front de l'espoir (Lespwa) avait

remporté 11 des 30 sièges que compte le Sénat. Le leader de Lespwa, M. René Prével, avait remporté la présidentielle. Lespwa avait été créé par d'anciens militants du Parti de la Famille Lavalas, lui-même créé par l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, déchu en février 2004. Lors du scrutin de février 2006, le Parti de la Famille Lavalas avait obtenu trois sièges, contre cinq pour le parti Fusion des sociaux-démocrates haïtienne et quatre pour l'Organisation du peuple en lutte (OPL). Les sièges restants étaient échus à de petits partis.

A sa prise de fonctions, en mai 2006, M. Prével avait nommé M. Jacques Edouard Alexis Premier ministre. Sa désignation avait été approuvée à l'unanimité par les deux Chambres. Cependant, nombre de militants de Lespwa et alliés du Président Prével avaient par la suite constitué la Coalition des parlementaires pour le progrès (CPP), déçus par la politique économique du gouvernement.

En février 2008, M. Alexis avait résisté à une première tentative d'éviction de la part de la CPP. Deux mois plus tard, de violentes manifestations avaient éclaté au sujet du prix de l'alimentation, faisant cinq morts. Les sénateurs de la CPP dénonçaient la gestion de la crise par le gouvernement, qu'ils jugeaient " trop légère et trop tardive ", et souhaitaient voir le Premier ministre démissionner sous deux jours. Le 12 avril, le Sénat avait voté la censure du Premier ministre. Les élus CPP de la Chambre des députés s'étaient ensuite prononcés contre les deux candidats à sa succession - M. Ericq Pierre et M. Robert Manuel. Dans ce contexte de blocage politique, les sénatoriales n'avaient pu avoir lieu.

La Chambre des députés et le Sénat avaient voté la confiance à Mme Michèle Duvivier Pierre-Louis, à la fonction de Premier ministre le 29 août et le 8 septembre respectivement. Au cours des deux mois en question, Haïti (9,8 millions d'habitants) a été frappé par une série d'ouragans qui ont tué près de 800 personnes et provoqué des dégâts se montant à 15 % du PNB. La confusion qui a fait suite aux ouragans a encore retardé les élections sénatoriales.

A l'époque, le Canada, l'Union européenne et les Etats-Unis sont convenus de couvrir une grande partie des coûts électoraux, à hauteur de 12,5 millions de dollars E.-U. sur un total de 16 millions. Les élections ont ensuite été fixées à avril 2009.

Les élections de 2009 ont été marquées par la polémique sur le rejet de

candidats appartenant au Parti de la Famille Lavalas. Le 6 février 2009, le Conseil électoral provisoire (CEP), commission électorale d'Haïti, avait interdit aux 17 candidats du Parti de se présenter pour ne pas avoir remis de lettre d'accompagnement signée du leader du Parti, M. Aristide (qui vit en Afrique du Sud). Le 2 mars, les militants du Parti de la Famille Lavalas ont manifesté en nombre pour demander le retour de M. Aristide et la participation de leur parti aux sénatoriales. Malgré une décision d'une juridiction locale et la pression exercée par les Nations Unies et le Président Préval, le Conseil électoral a refusé de revenir sur sa décision.

Au final, 78 candidats de 32 partis - parmi lesquels Lespwa, l'Organisation du peuple en lutte, le Mouvement chrétien pour un nouvel Haïti (MOCHRENA), le parti Fusion des sociaux-démocrates haïtienne et le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) - ont été autorisés à se présenter au scrutin.

Le Président Préval a appelé les électeurs à donner la majorité sénatoriale à son parti (Lespwa). Il avait auparavant laissé entendre qu'il avait l'intention d'amender la Constitution de 1987 afin de renforcer les attributions de l'Exécutif et de permettre au Président de briguer deux mandats consécutifs.

Le parti Famille Lavalas a appelé les électeurs à boycotter le scrutin, dans le cadre d'une campagne intitulée " Opération porte fermée ", campagne que dénonçait le Premier ministre, Mme Pierre-Louis.

Le taux de participation a apparemment été particulièrement faible au premier tour avec 11 % des 4,5 millions d'électeurs inscrits. Un grand nombre d'électeurs n'auraient pas reçu leur carte d'identité nationale.

Malgré plusieurs incidents violents et actes d'intimidation isolés, les élections se sont déroulées dans de relativement bonnes conditions sur l'essentiel du territoire. Toutefois, dans le Département central, un agent de la commission électorale a été blessé par balle et un certain nombre d'urnes ont été détruites, suite à quoi le Conseil électoral a invalidé le scrutin dans plusieurs circonscriptions du département.

Le 28 avril, le Conseil électoral a annoncé qu'aucun candidat n'avait obtenu la majorité requise pour être élu au premier tour et qu'un deuxième tour aurait donc lieu le 7 juin. Le second tour a ensuite été reporté au 21 juin.

Le Parti de la Famille Lavalas a continué à appeler au boycott pour le

second tour. Aucun chiffre officiel n'a été annoncé quant au taux de participation au second tour de scrutin, malgré une participation que l'on attendait plus faible qu'au premier tour.

Les résultats finaux ont été annoncés le 24 juillet, et ont donné six sièges au Front de l'espoir (Lespwa). Quatre autres partis ont remporté un siège chacun, et un candidat indépendant a été élu. Les résultats du Département central ont été invalidés, laissant un siège vacant. Aucune femme n'a été élue.

Certains sénateurs ont rejeté les résultats finaux, en faisant valoir que des fraudes massives avaient été commises lors du second tour des élections dans le département d'Artibonite et du Sud. De ce fait, la validation des sénateurs nouvellement élus a été reportée.

Le 4 septembre, le Sénat a validé les membres nouvellement élus, préparant le terrain en vue de la démission du Bureau de la législature sortante.

Le 9 septembre, le Sénat a réélu M. Kelly C. Bastien (Lespwa) à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 4 500 000
Votants	Environ 11 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Front de l'Espoir (Lespwa)	6
Haiti en action (Ayiti an Aksyon, AAA)	1
Fusion des sociaux démocrates haïtienne	1
Plate-forme Combite pour Rebatir Haiti (KONBA)	1
Organisation du Peuple en Lutte (OPL)	1
Indépendants	1
Total	11

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	11	
Femmes	0	0,00 %
Total	11	

HONDURAS

Congrès national

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso nacional / Congrès national
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	128 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	29 novembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Congrès national à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

18 circonscriptions (sièges en fonction de la population) correspondant aux départements.

▶ Mode de scrutin : Mixte

- scrutin à listes bloquées avec répartition proportionnelle des sièges selon le quotient de Hare et au plus fort reste (circonscriptions plurinominales)

- scrutin majoritaire à un tour (circonscriptions uninominales)

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire (mais il n'y a pas de sanction).

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen du Honduras

Interdiction : peine de prison, crime, incapacité juridique, forces armées

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- âge: 21 ans

- citoyen du Honduras

- naissance ou résidence pendant au moins cinq ans dans la circonscription brigüée

▶ **Incompatibilités**

- certaines fonctions publiques
- hautes charges d'Etat
- contrat gouvernemental conclu dans les 6 mois précédant le scrutin

▶ **Conditions de candidature**

- par un parti politique ou candidatures indépendantes
- dépôt des candidatures au moins 45 jours avant le scrutin, à compter de la date de l'annonce des élections

Contexte et déroulement des élections

Le 29 mai 2009, le Tribunal électoral a annoncé que les élections législatives et présidentielles se tiendraient le 29 novembre. Dans l'intervalle, le Honduras a été le théâtre d'un coup d'Etat en juin 2009.

Lors des élections précédentes, en novembre 2005, le Parti libéral (PL) avait remporté 62 des 128 sièges au Congrès national. Le Parti national (PN), au pouvoir, en avait obtenu 55. Un ancien Ministre de l'investissement, M. Manuel Zelaya (PL), avait été élu président, contre le Président du Congrès alors en exercice, M. Porfirio Lobo Sosa (PN). En janvier 2006, le Congrès national avait élu M. Roberto Micheletti (PL) à sa présidence.

En août 2008, le Honduras avait intégré l'Alliance bolivarienne des Amériques (ALBA), dont le principal promoteur était le Venezuela, et s'était ainsi aliéné nombre de membres du Parti libéral.

Le 24 mars 2009, le Président Zelaya avait annoncé la tenue d'un référendum le 28 juin où il serait demandé aux Honduriens de se prononcer pour ou contre la mise en place d'une assemblée constituante.

Le Congrès national et l'armée étaient contre cette idée dans laquelle ils voyaient une manœuvre de Manuel Zelaya pour faire disparaître la limitation des mandats présidentiels. Le mandat de quatre ans de M. Zelaya arrivait à échéance en janvier 2010 et lui interdisait de se présenter aux élections de 2009. Le 25 juin, la Cour suprême a statué que la consultation (le référendum) était anticonstitutionnelle. Aussi le chef d'état-major des armées a-t-il refusé d'exécuter l'ordre du Président de faire distribuer des urnes pour le référendum, après quoi le Président l'a révoqué.

Le 27 juin, le Congrès national a ouvert une procédure de destitution à l'encontre de Manuel Zelaya, afin de déterminer s'il avait enfreint la

Constitution.

A l'aube du 28 juin, avant le début de la consultation, l'armée s'est emparée du Président Zelaya et l'a mis dans un vol pour le Costa Rica, après quoi le Congrès national a voté sa destitution pour " infractions répétées à la Constitution et à la loi ". La Cour suprême a annoncé qu'elle avait autorisé la destitution du Président pour le maintien de l'ordre et du droit. Le Président Micheletti est devenu de facto président de la République. Le Tribunal électoral a annoncé que l'élection présidentielle aurait lieu le 29 novembre 2009, comme prévu. M. Micheletti assurerait la présidence jusqu'au 27 janvier 2010, date à laquelle le nouveau président élu prendrait ses fonctions. Le 30 juin, le Procureur général a publié un mandat d'arrêt contre M. Zelaya poursuivi pour 18 chefs d'inculpation, au nombre desquels abus de pouvoir et trahison.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a condamné le coup d'Etat militaire et exigé le rétablissement immédiat de M. Zelaya dans ses fonctions. Le 4 juillet, elle a suspendu le Honduras. A partir du 9 juillet, le Président costaricien et prix Nobel de la paix, Oscar Arias, a accueilli trois séries de négociations entre les partisans de M. Zelaya et le Président Micheletti, mais les parties ne sont pas parvenues à s'entendre.

Le 21 septembre, M. Zelaya a secrètement regagné le Honduras où il s'est réfugié à l'Ambassade du Brésil, à Tegucigalpa. Le Président Micheletti a d'abord demandé que le Brésil remette M. Zelaya entre les mains de la justice hondurienne, après quoi les représentants du gouvernement intérimaire ont à plusieurs reprises rencontré M. Zelaya de manière informelle, alors que les critiques internationales enflaient. Le 29 octobre, grâce à la médiation de diplomates américains, les deux parties ont signé un accord par lequel elles s'engageaient à reconnaître les résultats des élections de 2009 et à former un gouvernement d'unité pour diriger le pays jusqu'à l'expiration du mandat de M. Zelaya, en janvier 2010. Cet accord prévoyait en outre que le Congrès national se prononcerait par vote sur un éventuel retour à la situation d'avant juin 2009. Dans l'affirmative, M. Zelaya pourrait être rétabli dans ses fonctions jusqu'à l'investiture de son successeur, le 27 janvier 2010. L'accord ne prévoyait pas de date limite pour le vote.

Le 5 novembre, M. Micheletti a formé un gouvernement " d'unité ", sans la participation de M. Zelaya, en avançant que ce dernier n'avait pas proposé de représentants pour le nouveau gouvernement. M. Zelaya a alors annoncé qu'il se retirait de l'accord bafoué et appelé à un boycott de

l'élection présidentielle. Le 17 novembre, le Président du Congrès José Alfredo Saavedra a annoncé que le Congrès se réunirait le 2 décembre pour débattre du rétablissement de l'ancien Président. M. Saavedra a ajouté que le Congrès devrait consulter la Cour suprême avant de voter. Le 26 novembre, la Cour suprême a recommandé que le Congrès national vote contre la réintégration de M. Zelaya à la présidence de la République, celui-ci étant poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation relevant du droit pénal.

Les élections de 2009 se sont déroulées sur fond de critique internationale quant à leur légitimité. Une fois encore, elles ont opposé le Parti national au Parti libéral. Ce dernier aurait été divisé sur l'éviction de M. Zelaya.

Le Parti national a de nouveau présenté M. Lobo. De son côté, le Parti libéral soutenait M. Elvin Santos, qui avait assuré la vice-présidence de Manuel Zelaya.

Les deux partis proposaient des programmes analogues. Ils promettaient de s'attaquer à la récession mondiale, d'encourager l'investissement privé pour créer de l'emploi, de combattre la criminalité et de renforcer les prestations sociales pour les pauvres. Selon les estimations, 70 % des 7 millions d'habitants du pays vivaient en-deçà du seuil de pauvreté. Les programmes électoraux ont été éclipsés par la crise politique.

Le candidat du Parti national, M. Lobo, a déclaré que s'il était élu, il engagerait des discussions avec M. Zelaya pour que celui-ci puisse quitter l'Ambassade du Brésil sans craindre d'être arrêté.

Le 26 novembre, les principaux candidats à la présidence ont signé un accord dans lequel ils s'engageaient à respecter le résultat des élections et la limitation constitutionnelle des mandats présidentiels.

M. Santos (PL) a insisté sur l'importance de cet accord pour éviter une autre crise politique. Il a ajouté, au sujet des Présidents, que le Congrès national devait veiller à ce que " nul n'essaye d'inventer une raison de rester ". Il promettait en outre de sortir de l'ALBA, qui, selon lui, avait apporté " d'énormes problèmes " et non des avantages.

Des organisations estudiantines ont bloqué l'accès à une université de la capitale, Tegucigalpa, qui devait servir de bureau de vote, estimant que ces élections étaient illégales.

Le 29 novembre, environ 50 % des 4,6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les autorités redoutant des troubles, 35 000 policiers et soldats avaient été déployés dans le pays. Plusieurs centaines de manifestants se sont rassemblés dans les rues de San Pedro, sans incident majeur.

D'après les résultats définitifs, le Parti national a obtenu 71 sièges. Le Parti libéral arrivait ensuite avec 45 sièges. Les sièges restants sont allés à de petits partis et 23 femmes ont été élues.

M. Lobo (Parti national) a remporté le scrutin présidentiel, avec 56 % des suffrages.

L'Argentine et le Brésil ont annoncé qu'ils ne reconnaîtraient pas le gouvernement qui serait mis en place à l'issue du scrutin de 2009. Ils estimaient en effet que cela reviendrait à légitimer le coup d'Etat. Les Etats-Unis jugeaient pour leur part que les élections constituaient un grand pas en avant, mais qu'il y avait encore beaucoup à faire pour rétablir l'ordre démocratique et constitutionnel au Honduras.

Le 2 décembre, la législature sortante a voté contre le rétablissement de M. Zelaya à la fonction présidentielle.

Le 21 janvier 2010, le Congrès national nouvellement élu a tenu sa première session. Le 25 janvier, il a élu M. Juan Orlando Hernández Alvarado (PN) à sa présidence.

Le 27 janvier, M. Lobo a reçu l'investiture à la présidence de la République.

Peu après l'investiture de M. Lobo, M. Zelaya s'est exilé en République dominicaine.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 4 600 000	
Votants	2 300 056	Environ 50 %
Bulletins blancs ou nuls	154 044	
Suffrages valables	2 146 012	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Parti national (PN)	71
Parti libéral (PL)	45
Parti démocrate chrétien (PDCH)	5
Parti de l'unification démocratique (PUD)	4
Innovation et Unité (PINU)	3
Total	128

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	105	
Femmes	23	17,97 %
Total	128	

INDE

Chambre du peuple

Nom du parlement (générique / traduit)	Sansad - Parlement / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Lok Sabha / Chambre du peuple
Nombre de membres	545 membres - 543 élus au scrutin direct - 2 nommés par le Chef de l'Etat pour représenter la communauté anglo-indienne. La Constitution prévoit que la Chambre ne peut compter plus de 552 membres. Jusqu'à 530 qui représentent les Etats, jusqu'à 20 qui représentent les Territoires de l'Union et pas plus de deux membres de la communauté anglo-indienne nommés par le Président s'il estime que cette communauté n'est pas dûment représentée à la Chambre.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	16 avril 2009 au 13 mai 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de 543 membres de la Chambre du peuple (Lok Sabha) élus au scrutin direct à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral▶ **Circonscriptions**

543 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance en cours de législature, il est procédé à des élections partielles dans les six mois s'il s'agit de sièges électifs, à moins que la vacance ne se produise moins d'un an avant la fin de la législature; le Président nomme un remplaçant dans le cas des deux sièges pourvus par nomination.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen indien
- résidence dans la circonscription concernée

Interdiction : maladie mentale, condamnation à une peine de prison de deux ans ou plus (dans les 6 dernières années), fraude électorale, certains autres délits attestés

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen indien

Inéligibilité : faillite non réhabilitée, allégeance à un Etat étranger, certaines condamnations ou destitutions de fonctions

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées
- titulaires de certaines fonctions rétribuées (fonctionnaires, parties à un contrat avec l'Etat)

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par un électeur (candidats de parti) ou 10 électeurs (candidats indépendants)
- caution de 10 000 roupies (5 000 roupies pour les candidats des castes ou tribus spécifiées), remboursable au candidat élu ou qui obtient plus de 1/6 du total des suffrages valables de la circonscription

Contexte et déroulement des élections

Le 2 mars 2009, la Commission électorale annonçait que l'élection de la Chambre du peuple (Lok Sabha) se tiendrait en avril-mai 2009. Comme auparavant, les élections se sont déroulées sur une période de cinq semaines - du 16 avril au 13 mai - de manière à faciliter le processus électoral qui concernait 714 millions d'électeurs inscrits. Les 543 sièges électifs étaient à pourvoir, les deux autres mandats étant attribués par le Président sur nomination.

Lors des élections précédentes, qui remontaient à avril-mai 2004, l'Alliance progressiste unie (UPA), emmenée par le Congrès national indien (INC), avait remporté 214 sièges et la coalition au pouvoir, l'Alliance nationale démocratique (NDA), emmenée par le parti nationaliste hindou Bharatiya Janata (BJP), 187. La dirigeante du Congrès national et veuve du Premier

ministre Rajiv Gandhi, Mme Sonia Gandhi, avait renoncé à prendre la fonction de premier ministre suite à une polémique liée à ses origines italiennes. En mai, M. Manmohan Singh, membre du Conseil des Etats (chambre haute), avait reçu l'investiture, devenant ainsi le premier Premier ministre sikh du pays. Il avait ensuite pris la tête d'un gouvernement de coalition regroupant près d'une vingtaine de partis de centre-gauche.

M. Singh, qui avait été ministre des finances dans les années 90, défendait l'économie de marché qui avait dopé l'activité dans le pays. Il avait signé un accord de coopération nucléaire avec les Etats-Unis, prévoyant que l'Inde, qui n'est pas signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, aurait accès à la technologie nucléaire civile et à l'uranium américains. Quatre partis, dont le Parti communiste indien (marxiste), s'étaient plaints de ce que cet accord allait renforcer l'influence des Etats-Unis sur la politique étrangère et nucléaire de l'Inde, suite à quoi ils avaient quitté le gouvernement de coalition et déposé une motion de censure en juillet 2008. Le gouvernement Singh avait survécu à une voix près, grâce à l'appui des autres partis de la coalition et au Parti socialiste, pourtant dans l'opposition. En novembre, une prise d'otages doublée d'une tuerie aveugle avait fait 166 morts à Bombay. On avait alors reproché au gouvernement de ne pas avoir été préparé pour faire face à une attaque terroriste. En janvier 2009, le Premier ministre, âgé de 78 ans, avait subi une opération du coeur. Une grande partie de l'opinion s'attendait à ce que M. Rahul Gandhi, le fils de Sonia Gandhi, devienne le candidat du Congrès national à la succession de M. Singh.

Les élections de 2009 ont une fois encore été l'occasion d'un duel entre l'UPA, rassemblée derrière l'INC de Mme Gandhi, et la NDA, conduite par le BJP de M. Lal Krishna Advani. Il était peu probable néanmoins que l'une ou l'autre des deux formations obtienne une majorité nette à la nouvelle législature.

En mars, plusieurs partis de gauche et partis régionaux avaient formé une autre alliance électorale, le Troisième front. Y étaient réunis le Parti communiste indien (marxiste), le Parti communiste indien (CPI), le Parti socialiste révolutionnaire, le parti All India Anna Dravida Munnetra Kazaghham, le Bloc progressiste, le Janata Dal (laïc), le Telangana Rashtra Samithi et le Telugu Desam.

Le Parti de la société majoritaire (Bahujan Samaj Party, BSP), qui avait remporté 18 sièges aux élections de 2004, avait dans un premier temps

indiqué qu'il n'intégrerait pas le Troisième front, pour finalement le rejoindre. Le BSP est conduit par Mme Mayawati Kumari, Premier ministre de l'Etat de l'Uttar Pradesh, qui, étant une dalit (intouchable), tire son soutien des dalits des différents Etats.

Au total, 8 700 candidats, dont 490 femmes, représentant un millier de partis, se sont présentés.

Les élections de 2009 se sont déroulées dans un contexte de ralentissement de l'économie, provoqué par la crise financière mondiale qui avait débuté quelque temps auparavant. La croissance du PIB avait été ramenée à 5,3 % au dernier trimestre de 2008, alors qu'elle était de 9 % un an plus tôt.

Et l'UPA, et la NDA insistaient sur la nécessité de plans de relance de l'économie et projetaient diverses réductions d'impôts, ainsi qu'un programme d'approvisionnement en denrées alimentaires pour les pauvres.

Le Congrès national indien de Mme Gandhi voulait supprimer les taxes sur les biens et les services de manière à alléger le poids de l'impôt sur les entrepreneurs et les consommateurs. Il avait aussi l'intention de faire adopter une loi sur le " droit à l'alimentation " qui donnerait droit aux familles vivant en-dessous du seuil de pauvreté à 25 kg de riz ou de blé par mois, à 3 roupies le kilo. L'INC voulait mettre en place un système généralisé de sécurité sociale pour les personnes handicapées, les personnes âgées, les sans-abri ainsi que les membres de groupes tribaux et les dalits. Il avait en outre pris l'engagement de réserver 33 % des sièges du Parlement et des législatures nationales aux femmes, projet de loi qu'il n'avait pas réussi à faire adopter par la législature sortante.

Le Bhatiya Janata (BJP) accusait le gouvernement de M. Singh de mauvaise gestion de l'économie. Son leader, M. Advani, avait l'intention de supprimer l'impôt sur le revenu pour les personnes touchant moins de 300 000 roupies (soit environ 6 000 dollars E.-U.) par an. Il entendait en outre abaisser les taux d'intérêt sur les emprunts immobiliers et d'exonérer les citoyens de plus de 60 ans de tout impôt. Le BJP reprochait à M. Singh de ne pas avoir pris de mesures anti-terroristes suffisantes. Il avait l'intention d'introduire une loi plus stricte pour combattre le terrorisme et renforcer la sécurité de la zone côtière du sous-continent.

Le Parti communiste indien (marxiste), qui était à la tête du Troisième front, avait pour sa part l'intention d'augmenter les impôts pour les " super riches ",

de créer des droits de succession et de rétablir l'impôt sur plus-values pour combattre la spéculation. Il continuait à reprocher au gouvernement l'accord sur le nucléaire conclu avec les Etats-Unis, estimant que les citoyens ordinaires n'avaient pas les moyens de payer l'électricité aux prix prévus. Les partis régionaux et d'autres petits partis s'engageaient à assurer une électricité meilleur marché.

Le taux de participation global s'est établi à 63,16 % des 714 millions d'électeurs inscrits.

Des rebelles maoïstes ont perturbé la première phase du scrutin en s'en prenant à des bureaux de vote. Les affrontements entre les rebelles et les forces de l'ordre ont fait 17 morts. Les phases suivantes se sont relativement bien déroulées, si ce n'est qu'une vague de chaleur aurait dissuadé les électeurs de sortir de chez eux pour la quatrième phase du scrutin.

D'après les résultats définitifs, l'UPA a remporté 261 sièges et la NDA, 159. Les partis du Troisième front en ont obtenu 78.

Le 20 mai, le Président Pratibha Devisingh Patil a nommé M. Singh, Premier ministre pour un second mandat. Le nouveau gouvernement de M. Singh a reçu la confiance de l'UPA, du parti Samajwadi, de trois membres du Janata Dal (uni), de plusieurs parlementaires non affiliés, ainsi que du BSP, qui faisait partie du Troisième front.

Le 2 juin, la Chambre du peuple nouvellement élue a tenu sa première session. Le lendemain, elle a élu à l'unanimité Mme Meira Kumar (Congrès national indien), qui avait auparavant été nommée Ministre des ressources hydriques, à sa présidence. Mme Kumar est ainsi devenue la première femme à cette fonction.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	713 776 525	
Votants	450 850 568	63,16 %

► Répartition des sièges par formation politique

Alliance progressiste unie (UPA)	261
Congrès national indien (INC)	206
Congrès des "racines" de tous les Indiens	19
Dravida Munnetra Kazhagam	18
Parti du Congrès nationaliste	9
Conférence nationale du Jammu-Cachemire	3
Jharkhand Mukti Morcha	2
Comité de la Ligue musulmane de l'Etat du Kerala	2
Congrès du Kerala (M)	1
Viduthalai Chiruthaigal Katch	1
Alliance nationale démocratique (NDA)	159
Bharatiya Janata (BJP)	116
Janata Dal (United)	20
Shivsena	11
Rashtriya Lok Dal	5
Shiromani Akali Dal	4
Telangana Rashtra Samithi	2
Asom Gana Parishad (Fédération du peuple de l'Assam)	1
Troisième front	78
Parti de la société majoritaire (Bahujan Samaj Party, BSP)	21
Parti communiste indien (marxiste)	16
Biju Janata Dal	14
All India Anna Dravida Munnetra Kazhagam	9
Telugu Desam	6
Parti communiste indien (CPI)	4
Janata Dal (laïc)	3
Parti socialiste révolutionnaire	2
Bloc progressiste	2
Marumalarchi Dravida Munnetra Kazhagam	1
Parti Samajwadi	22
Rashtriya Janata Dal	4
All India Majlis-E-Itehadul Muslimeen	1
Asom Gana Parishad (Fédération des peuples de l'Assam)	1
Parti Bahujan Samaj	1
Bahujan Vikas Aaghadi	1
Front populaire du Bodoland	1
Congrès Haryana Janhit (BL)	1
Jharkhand Vikas Morcha (Prajanatrik)	1

Front populaire du Nagaland	1
Front démocratique du Sikkim	1
Swabhimani Paksha	1
Indépendants	9
Total	543

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

	Membres élus au scrutin direct	Membres nommés	Total	
Hommes	485	1	486	
Femmes	58	1	59	10.83 %
Total	543	2	545	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Travail social	261
Agriculture	251
Chef d'entreprise	109
Juristes	75
Enseignement	53
Autre	34
Ecrivain, auteur, artiste	27
Médecin, dentiste	21
Economiste	20
Syndicaliste	11
Journalisme, audiovisuel, médias	10
Fonction publique et administration locale	8
Recherche/sciences	3
Armée/police	2
Fonctionnaire international	1
Informatique/technologie	1
Architecte, géomètre, ingénieur	1
Total	888

Note :

Certains membres ont déclaré plusieurs emplois.

▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	5
31 à 40 ans	57
41 à 50 ans	130
51 à 60 ans	192
61 à 70 ans	113
Plus de 70 ans	46
Indéterminé	2
Total	545

INDONESIE

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Dewan Perwakilan Rakyat / Chambre des Représentants
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	560 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	9 avril 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

33 circonscriptions plurinominales correspondant aux provinces.

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Les électeurs peuvent voter soit pour un parti, soit pour un candidat.

Le seuil de représentation parlementaire est fixé à 2,5 % de l'ensemble des suffrages pour les partis. Les sièges sont répartis selon la méthode du quotient de Hare. Tout candidat obtenant 30 % du diviseur (le quotient électoral le plus bas) est automatiquement élu.

Les sièges devenus vacants en cours de mandat sont repourvus conformément au choix du parti de l'ancien représentant.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- être âgé d'au moins 17 ans ou marié au moment de l'inscription
- de nationalité indonésienne

Interdiction : démence, emprisonnement ou détention pendant au moins cinq ans, membres des forces armées et policiers, anciens membres du parti communiste indonésien, de ses organisations collectives affiliées ou d'une autre organisation interdite, participation directe ou indirecte à la tentative de coup d'Etat communiste en 1965, emprisonnement ou détention pendant au moins cinq ans.

▶ Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié

- être âgé de 21 ans
- de nationalité indonésienne
- maîtriser l'Indonésien
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou avoir des connaissances et une expérience équivalentes des activités sociales et gouvernementales
- adhérer au Pancasila en tant qu'idéologie de base de l'Etat

▶ **Incompatibilités**

- membres des forces armées
- fonctionnaires

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidatures sont soumises par les partis politiques (les candidats indépendants ne sont pas autorisés).
- Les partis politiques ayant déjà participé à des élections sont automatiquement autorisés à présenter des candidats, tandis que les autres partis doivent se soumettre à la décision de la Commission générale des élections.
- Les partis politiques doivent veiller à ce que leurs listes comportent au moins 30 % de femmes.

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2009 se sont déroulées trois mois avant les élections présidentielles. Il s'agissait de pourvoir les 560 sièges de la Chambre des représentants.

Lors des élections précédentes tenues en avril 2004, le Golkar, parti de l'ancien Président Suharto, avait terminé premier, avec 122 des 550 sièges que la Chambre comptait alors, contre 109 pour le Parti démocrate indonésien en lutte (PDI-P), de la Présidente en exercice, Mme Megawati Sukarnoputri. Les autres grands partis ayant obtenu une représentation parlementaire étaient : le Parti uni pour le développement (PPP, 58 sièges), le Parti démocrate (PD, 56), le Parti du mandat national (PAN, 53), le Parti du réveil national (PKB, 52) et le Parti de la justice et de la prospérité (PKS, 45). En septembre 2004, M. Susilo Bambang Yudhoyono (PD) l'avait emporté contre Mme Megawati au deuxième tour du scrutin présidentiel.

En mars 2008, la Chambre des représentants avait adopté une nouvelle loi générale sur les élections établissant, pour les partis, un seuil de 2,5 % des suffrages exprimés à l'échelon national pour être représentés au Parlement.

Par ailleurs, cette loi disposait que les partis ayant déjà participé à des élections seraient automatiquement qualifiés pour le scrutin de 2009 tandis que les autres partis devraient obtenir l'autorisation de la Commission générale des élections.

La campagne électorale dure près de neuf mois en Indonésie. Celle pour les élections 2009 a débuté le 12 juillet 2008 et s'est achevée le 5 avril 2009. Sur l'ensemble du pays, quelque 12 000 candidats (dont 360 femmes), représentant 38 partis, étaient en lice. L'Accord d'Helsinki de 2005, signé entre le gouvernement et le Mouvement rebelle de libération de l'Aceh (GAM), avait ouvert la voie à la création de partis politiques locaux en Aceh. Ainsi, outre les 38 partis nationaux, six partis locaux ont participé au scrutin dans la province d'Aceh.

Les législatives de 2009 étaient la première étape cruciale dans la course à la présidence car la nouvelle loi sur les élections présidentielles (Loi n° 42/2008) dispose que seuls les partis ou coalitions de partis ayant obtenu au moins 20 % des 560 sièges de la Chambre des représentants, ou 25 % des suffrages valables, sont en droit de désigner un candidat à l'élection présidentielle.

Malgré la crise économique mondiale, l'économie du pays n'était pas entrée en récession, ce qui n'a toutefois pas empêché de nombreux partis de centrer leur programme sur l'économie.

Président Yudhoyono comptait sur le soutien des électeurs pour poursuivre ses politiques de réformes, et faisait valoir que son gouvernement prenait des mesures suffisantes pour protéger le pays du ralentissement de l'économie. La réglementation indonésienne sur l'investissement étranger limite le volume des capitaux étrangers. A cet égard, le Parti démocrate du Président promettait d'instaurer un traitement égal pour les investisseurs locaux et étrangers. Le Parti démocrate en lutte (PDI-P) était prêt pour sa part à accueillir les investisseurs étrangers dans le pays pour autant qu'ils soient propres et prêts à transférer leur technologie. Le Golkar, dirigé par le Vice-Président, Muhammad Jusuf Kalla, avait l'intention d'élargir le champ d'activités accessibles aux investisseurs étrangers. Il s'engageait par ailleurs à assurer des prestations sociales et des moyens de subsistance à " toutes les personnes en lutte ".

Certains partis islamiques - tels que le Parti de la justice et de la prospérité, le Parti du mandat national et le Parti du réveil national - défendaient des

positions plus modérées pour attirer les électeurs. Toutefois, il semble que cette stratégie ait créé des dissensions internes au sein du Parti de la justice et de la prospérité. Les autres partis islamiques qui avaient obtenu des sièges en 2004 - le Parti uni pour le développement et le Parti du croissant de lune et de l'étoile (PBB, 11 sièges) - étaient semble-t-il en perte de vitesse. La dirigeante du Parti démocrate en lutte, Mme Megawati, avait tenu des négociations avec le Parti uni pour le développement, alors que de son côté le Parti démocrate parlementait avec le Parti du réveil national. Les sondages d'opinion indiquaient que seul le Parti démocrate obtiendrait plus de 25 % des suffrages à l'échelle nationale.

Un certain nombre d'organisations ont porté plainte contre le gouvernement et la Commission générale des élections, au sujet des listes électorales. Au moins 10 millions de citoyens auraient été privés du droit de vote et plus de 1 000 fraudes électorales ont été signalées, soit deux fois plus qu'en 2004.

70,99 % des 171 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Plusieurs partis d'opposition, parmi lesquels le Parti démocrate en lutte, ont critiqué le scrutin, qui avait d'après eux été entaché de fraudes et d'erreurs administratives.

Le 9 mai, la Commission générale des élections annonçait les résultats finals, avec 20,85 % des suffrages, soit 148 sièges, pour le Parti démocrate du Président Yudhoyono, suivi du Golkar avec 14,45 % des voix et 108 sièges, puis du PDI-P, terminant en troisième position, avec 14,03 % des voix et 93 sièges.

Les partis islamiques ont recueilli au total 24,15 % des suffrages, leur plus mauvais score dans l'histoire du pays. Les médias locaux en ont conclu que nombre d'électeurs avaient privilégié la croissance et l'emploi en raison de la crise économique mondiale.

Le 1^{er} octobre, la Chambre des représentants nouvellement élue a tenu sa première session et élu M. Marzuki Alie du Parti démocrate, à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales**► Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	171 265 442	
Votants	121 588 366	70,99 %
Bulletins blancs ou nuls	17 488 581	
Suffrages valables	104 099 785	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti démocrate (PD)	21 703 137	20,85	148
Golkar	15 037 757	14,45	108
Parti démocrate Indonésien en lutte (PDI-P)	14 600 091	14,03	93
Parti de la justice et de la prospérité (PKS)	8 206 955	7,88	59
Parti du mandat national (PAN)	6 254 580	6,01	42
Parti uni pour le développement (PPP)	5 533 215	5,32	39
Mouvement de la grande Indonésie	4 646 406	4,46	30
Parti du réveil national (PKB)	5 146 122	4,94	26
Parti de la conscience du peuple	3 922 870	3,77	15
Total			560

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	458	
Femmes	102	18,21 %
Total	560	

ISLANDE

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Althingi / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	63 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	25 avril 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 13 mars 2009. Les précédentes élections avaient eu lieu le 12 mai 2007.

Système électoral

▶ Circonscriptions

Circonscriptions ayant plusieurs députés (10 à 11 sièges chacune). Le nombre et le découpage géographique exacts sont déterminés par la loi électorale.

▶ Mode de scrutin : Proportionnel

Systèmes proportionnels de liste

Sur les 63 sièges, 54 sont affectés d'après les résultats par circonscription (d'Hondt). Les neuf sièges restants sont des sièges complémentaires attachés à des circonscriptions particulières. Les sièges complémentaires sont affectés selon la méthode d'Hondt, de manière à ce que chaque parti reçoive un nombre de sièges proportionnel au pourcentage de voix remportées au plan national. Un parti doit obtenir 5 % des voix au plan national pour prétendre à un siège complémentaire. En cas de vacances entre des législatives, les sièges sont pourvus par les suppléants élus en même temps que les députés titulaires, selon l'ordre d'apparition sur la liste du parti concerné.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen islandais
- domicile légal dans le pays (les citoyens ayant leur domicile légal à l'étranger et ayant résidé pendant quelque temps en Islande peuvent

également voter sous certaines conditions)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen islandais
- bonnes mœurs

▶ **Incompatibilités**

- Juges de la Cour suprême
- Médiateur
- Président de la République

▶ **Conditions de candidature**

- appui, pour chaque liste, par un nombre d'électeurs 30 à 40 fois supérieur au nombre de députés de la circonscription concernée

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'avril 2009 se sont déroulées sur fond de crise financière mondiale, laquelle a précipité la chute du gouvernement en janvier 2009. Les élections auraient normalement dû se tenir en mai 2011.

Lors des élections précédentes, en mai 2007, le Parti de l'Indépendance (IP), du Premier ministre Geir Haarde, avait remporté 25 sièges. L'IP dominait la vie politique de l'Islande depuis son émancipation du joug du Danemark, en 1944. Depuis 1995, l'IP était à la tête d'un gouvernement de coalition formé avec le Parti du progrès (PP). Après les élections de 2007, toutefois, M. Haarde avait formé un nouveau gouvernement de coalition avec le Parti de l'Alliance sociale-démocrate (SDA), qui avait obtenu 18 sièges.

Peuplée de 315 000 habitants, l'Islande a connu une croissance économique rapide grâce à des investissements dans le secteur financier. Toutefois, la crise financière qui s'est d'abord manifestée aux Etats-Unis en 2008 a lourdement frappé l'économie nationale. En octobre 2008, les trois principales banques du pays ont dû déposer leur bilan en l'espace d'une semaine et la dette nationale a enflé au point d'atteindre dix fois le produit intérieur brut.

Malgré une aide d'urgence de près de 1,4 milliard de dollars E.-U. débloquée dans le cadre du plan de sauvetage du Fonds monétaire international (FMI) et un prêt additionnel de 2,5 milliards de dollars des voisins

nordiques (Danemark, Finlande, Norvège et Suède), la monnaie nationale (la couronne) a continué à effondrer, tandis que le chômage et l'inflation grimpaient. Le FMI prévoyait une contraction de l'économie de 9,6 % en 2009, ce qui constituerait la plus importante récession depuis l'indépendance. Le 24 janvier 2009, près de 7 000 citoyens ont manifesté devant le Parlement pour demander la démission du Premier ministre. Celui-ci a essayé en vain de sauver la situation en proposant la tenue d'élections anticipées en mai, après quoi il a fini par annoncer sa démission le 26 janvier.

Le 1^{er} février 2009, un gouvernement intérimaire a été constitué par l'Alliance sociale-démocrate et le Mouvement de gauche - les Verts (LGM). Mme Johanna Sigurdardottir (SDA) est ainsi devenue la première femme Premier ministre du pays.

Le 13 mars, le Président Olafur Ragnar Grimsson a dissous le Parlement par décret et convoqué des élections pour le 25 avril. L'ancien Premier ministre, M. Haarde, a annoncé qu'il ne participerait pas au scrutin pour raisons de santé. Les rênes du Parti de l'indépendance étaient donc entre les mains de M. Bjarni Benediktsson Jr. pour les élections de 2009.

Les principales forces en présence étaient l'Alliance sociale-démocrate, les Verts, le Parti de l'indépendance, le Parti du progrès et le Parti libéral. Deux nouveaux partis formés après la crise financière - le Mouvement des citoyens (CM) et le Mouvement démocrate (DC) - étaient aussi en lice.

Bien qu'ayant annoncé qu'ils formeraient un nouveau gouvernement de coalition, l'Alliance sociale-démocrate et les Verts étaient en désaccord sur une question fondamentale : l'adhésion du pays à l'Union européenne (UE). L'Alliance de Mme Sigurdardottir comptait entrer dans l'UE et adopter sa monnaie, l'euro, pour sauver l'économie nationale. De leur côté, les Verts, emmenés par le Ministre des finances, M. Steingrímur Sigfússon, proposaient de créer une union monétaire avec la Norvège. A l'instar du Mouvement des citoyens, les Verts avaient l'intention d'organiser un référendum, sur l'entrée du pays dans l'UE.

Le Parti de l'indépendance estimait que l'adhésion de l'Islande à l'UE n'était pas dans l'intérêt du pays, parce que les pêcheries seraient alors soumises à la réglementation européenne, alors que le Parti du progrès s'engageait à entamer les discussions.

Au total, 85,10 % des quelque 228 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

L'Alliance sociale-démocrate est sortie vainqueur du scrutin avec 20 sièges, contre 14 pour les Verts avec qui elle devait former une coalition. Le Parti de l'indépendance et le Parti du progrès en ont remporté 16 et neuf respectivement. Le Mouvement des citoyens en a obtenu quatre. Le Parti libéral et le Mouvement démocrate n'ont quant à eux obtenu aucune représentation parlementaire.

Le nombre de femmes au Parlement est passé à 27 (soit 42,86 %), contre 20 (soit 31,75 %) lors des élections de 2007. Le scrutin a aussi donné lieu à un renouvellement important des élus, 27 d'entre eux (soit 42,86 %) siégeant au Parlement pour la première fois.

Le 15 mai, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session et élu Mme Ásta R. Jóhannesdóttir (SDA) à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 11 mai, l'Alliance sociale-démocrate et les Verts ont formé un nouveau gouvernement de coalition, confirmant ainsi Mme Sigurdardóttir à la fonction de Premier ministre. C'est la première fois que l'Islande a un gouvernement de gauche. Pour la première fois en plus de six décennies, le Parti de l'indépendance n'est pas représenté au gouvernement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	227 896	
Votants	193 934	85,10 %
Bulletins blancs ou nuls	6 754	
Suffrages valables	187 180	

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Progrès/ recul
Parti de l'Alliance sociale-démocrate (SDA)	55 758	29,79	20	2
Parti de l'Indépendance (IP)	44 369	23,70	16	-9
Mouvement de Gauche - Verts (LGM)	40 580	21,68	14	5
Parti du progrès (PP)	27 699	14,80	9	2
Mouvement des citoyens (CM)	13 519	7,22	4	
Total			63	

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	36	
Femmes	27	42,86 %
Total	63	

ISRAEL

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Knesset / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	120 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	10 février 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 10 novembre 2008. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en mars 2006.

Système électoral

► Circonscriptions

Une circonscription plurinomiale pour 120 sièges

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct à listes bloquées avec répartition proportionnelle des sièges, sur la base du quotient simple et de la plus forte moyenne (méthode d'Hondt), entre les différentes listes de parti ayant obtenu au moins 2 % des suffrages valables. Pour chaque liste, les sièges gagnés sont attribués aux candidats selon l'ordre dans lequel ils y figurent.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des suivants sur la liste du parti du titulaire.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen israélien (y compris naturalisé)

- résidence officielle dans le pays

Interdictions : déchéance du droit de vote par décision de justice; les citoyens expatriés (sauf tous les fonctionnaires et les employés d'institutions juives reconnues par l'Etat, leurs conjoints et enfants âgés de 18 à 20 ans, et les membres de l'équipage de navires et leurs passagers sous certaines conditions)

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
 - âge : 21 ans
 - citoyens israéliens (y compris naturalisés); les candidats possédant une double nationalité ne peuvent se présenter que s'ils ne sont pas en mesure d'abandonner leur autre nationalité.
- Inéligibilité : déchéance du droit d'éligibilité par décision de justice ou condamnation à une peine de prison de cinq ans ou plus pour atteinte à la sûreté nationale à moins d'avoir déjà purgé la peine depuis cinq ans

▶ **Incompatibilités**

- Président de l'Etat
 - Grands Rabbins
 - juges des tribunaux civils et religieux
 - Contrôleur des comptes de l'Etat
 - fonctionnaires salariés du clergé
 - tous les militaires de carrière
 - hauts fonctionnaires
 - hauts fonctionnaires de police et de l'administration pénitentiaire
 - hauts responsables d'associations prévues par la loi
- Les interdictions susmentionnées s'appliquent à moins que les candidats n'aient cessé d'occuper ces positions avant la présentation des listes, ou aux dates stipulées par la loi.

▶ **Conditions de candidature**

- Les candidats doivent être inscrits sur une liste pour se présenter aux élections. Une liste peut être enregistrée par un parti ou un groupe de partis. Les listes qui rejettent explicitement ou implicitement la judaïté et/ou la nature démocratique de l'Etat, incitent au racisme ou soutiennent la lutte armée d'un Etat ennemi ou d'une organisation terroriste agissant contre l'Etat d'Israël ne peuvent être présentées aux élections.

Contexte et déroulement des élections

Des élections anticipées à la Knesset se sont tenues à l'expiration du délai prévu pour la formation d'un nouveau gouvernement de coalition suite à la décision du Premier ministre, Ehoud Olmert, de démissionner.

Lors des précédentes élections, en mars 2006, le parti centriste Kadima était devenu la première formation politique du pays avec 29 sièges, contre 12

pour le Likoud de l'ancien Premier ministre Benyamin Nétanyahou, à droite de l'échiquier politique. Kadima avait été créé en novembre 2005, par un autre ancien Premier ministre, Ariel Sharon, à son départ du Likoud. M. Sharon avait été victime d'une attaque cérébrale en décembre 2005 et remplacé par M. Olmert à la tête de Kadima. Suite aux élections de 2006, M. Olmert avait formé un gouvernement de coalition avec le Parti travailliste, le parti Shas (un parti orthodoxe) et le parti Gil (parti des retraités), et disposait donc de 67 sièges sur les 120 que compte le Parlement.

En juillet 2008, suite à une série d'affaires de corruption, M. Olmert avait annoncé sa volonté de démissionner de sa fonction de Premier ministre. En septembre, Kadima avait élu la Ministre des affaires étrangères, Tzipi Livni, à sa tête. Celle-ci n'avait néanmoins pas réussi à sceller un accord de coalition avec d'autres partis avant la date limite du 26 octobre. Le 30 octobre, la Présidente de la Knesset, Mme Dalla Itzik, avait fixé la date des élections au 10 février 2009, avec 13 mois d'avance sur le calendrier électoral. La Knesset a été dissoute le 10 novembre en vue des élections. M. Olmert demeurait le Premier ministre provisoire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

En tout, 34 partis ont participé aux élections de 2009. Les premiers sondages donnaient le parti Kadima gagnant. Son leader, Mme Livni promettait un gouvernement intègre et des négociations de paix en vue d'une solution à deux Etats avec la Palestine.

Mais la campagne électorale s'est déroulée dans le contexte des opérations militaires lancées par Israël contre le Hamas, dans la bande de Gaza, le 27 décembre, qui se sont soldées par la mort de quelque 1 300 Palestiniens et de 13 Israéliens. M. Nétanyahou reprochait à Kadima et aux Travaillistes d'avoir mis fin aux opérations militaires " prématurément ", répétant qu'Israël aurait dû détruire le Hamas. Le Ministre de la défense, Ehoud Barak (travailliste), estimait quant à lui que cette opération avait permis de rétablir le pouvoir de dissuasion de l'armée israélienne et avait remis le pays sur " la bonne voie pour parvenir à la paix et au calme ".

En janvier 2009, la Haute Cour de justice a invalidé la décision de la Commission centrale des élections d'empêcher deux partis arabes - le Balad et la Liste arabe unie (Ta'al) - de prendre part aux élections de 2009. M. Avigdor Lieberman, leader du parti nationaliste Israël Beiteinou (" Israël, notre maison "), a critiqué la décision de la Haute Cour, qui selon lui allait permettre aux partis arabes de " tuer l'identité juive et démocratique de

l'Etat d'Israël ". Il était déterminé à faire adopter par la nouvelle législature une loi sur la citoyenneté pour " mettre fin à la déloyauté dont faisaient preuve certains arabes israéliens " et soutenait qu'Israël ne devait pas s'engager dans un processus de paix avec les Palestiniens.

En tout, 65,20 % des 5,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Douze partis ont franchi le seuil des 2 % des suffrages requis pour obtenir une représentation parlementaire. Comme à chaque fois, aucun parti n'a obtenu la majorité absolue. Le parti Kadima est arrivé premier avec 28 sièges, en recul d'un siège par rapport aux élections précédentes. Le Likoud a progressé de 15 sièges, ce qui lui faisait un total de 27 sièges. Les dirigeants des deux partis revendiquaient la victoire. Israël Belteinou et le Parti travailliste ont remporté respectivement 15 et 13 sièges, suivis du Shas, avec 11 sièges. Les sièges restants sont échus à de petits partis.

Le 2 mars, la Knesset nouvellement élue a tenu sa première session et élu M. Reuven Rivlin (Likoud), ancien Président de la Knesset, à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 20 février, le Président Shimon Peres a nommé M. Nétanyahou (Likoud), Premier ministre. Celui-ci a ensuite formé un gouvernement composé de membres du Likoud, du parti Israël Beltenou, du Parti travailliste, du Shas, de l'Union nationale et du parti Judaïsme unifié de la Torah (Yahadut Hatorah). Le 31 mars, la Knesset a prêté allégeance au nouveau gouvernement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	5 278 985	
Votants	Environ 3 442 000	65,20 %

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges	Progrès/ recul
Kadima	28	-1
Likoud	27	15
Israël Beitenou	15	4
Parti travailliste	13	-6
Shas	11	-1
Judaïsme unifié de la Torah (Yahadut Hatorah)	5	-1
Hadash	4	1
Ta'al (Liste arabe unie)	4	0
Union nationale	4	
"Balad" (Ligue Démocratique Nationale)	3	0
"Habayit Hayehudi" (la Maison juive)	3	
Meretz	3	-2
Total	120	

Note :

Lors des élections de 2006, la Liste arabe unie (Ta'al) et le Mouvement arabe pour le renouveau (Ra'am) avaient fait liste commune et remporté quatre sièges.

Le parti Habayit Hayehudi (la Maison juive) a été formé en 2008, sous la direction de M. Daniel Hershkowitz. Il se compose de membres du Parti national religieux issu d'une scission de l'Union nationale.

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	99	
Femmes	21	17,50 %
Total	120	

JAPON

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Kokkai / Diète nationale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Shugiin / Chambre des Représentants
Nombre de membres	480 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	30 août 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 21 juillet 2009. Les précédentes élections à la Chambre avaient eu lieu le 11 septembre 2005.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 300 circonscriptions uninominales (système majoritaire)
- 11 circonscriptions plurinominales (de 6 à 29 sièges) (scrutin proportionnel)

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- scrutin majoritaire simple dans 300 circonscriptions uninominales
- scrutin proportionnel de liste avec répartition des sièges selon la méthode d'Hondt pour les 180 sièges restants; l'attribution de sièges se fait sur la base du nombre de suffrages recueilli par les partis dans les 11 grandes régions électorales, par rapport au total national
- Les candidats peuvent se présenter à la fois dans une circonscription uninominale et dans une circonscription relevant du scrutin proportionnel; cette double candidature n'est toutefois permise que dans le cas d'une circonscription uninominale située dans la grande région électorale du candidat.
- Chaque liste de parti présentée dans le cadre du scrutin proportionnel doit contenir les noms des seuls candidats aux sièges à pourvoir selon ce mode de votation, et ce jusqu'à concurrence du nombre de sièges fixé pour chaque grande région électorale, plus les doubles candidatures émanant de circonscriptions uninominales.
- Les candidats en lice dans les circonscriptions électorales ne comptant qu'un seul siège doivent recueillir au moins un sixième des

suffrages valables pour être élus.

- Le siège vacant d'un parlementaire élu en vertu du système proportionnel est pourvu par le suivant sur la liste dont était issu le titulaire, indépendamment du nombre des suffrages obtenus. Cependant, si le candidat relève du cas de figure de la " double candidature ", il doit avoir obtenu un nombre de suffrages supérieur au nombre requis, à savoir un dixième de l'ensemble des suffrages valables.

- Il peut être procédé à des élections partielles en cas de vacance d'un siège occupé par un membre élu pour une circonscription uninominale. Ces élections sont regroupées à deux moments de l'année, en avril et en octobre.

Le vote n'est pas obligatoire.

► **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 20 ans

- citoyen japonais

- résidence pendant au moins 3 mois consécutifs dans la circonscription
Les ressortissants japonais vivant à l'étranger, qui remplissent les conditions ci-après et sont inscrits sur les listes électorales de la commission des électeurs de l'étranger de leur dernier lieu de résidence au Japon peuvent voter aux élections législatives :

- les personnes ayant informé la mairie de leur dernier lieu de résidence au Japon de leur changement de lieu de résidence;

- les personnes inscrites auprès de l'Ambassade/du Consulat du Japon comme citoyens japonais vivant à l'étranger depuis au moins trois mois (ou en mesure de prouver leur lieu de résidence au cours des trois derniers mois).

Sont privées du droit de vote les personnes suivantes :

- les personnes placées sous tutelle judiciaire par un juge aux affaires familiales;

- les personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou à une peine plus sévère, et n'ayant pas purgé leur peine;

- les personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou à une peine plus sévère, pour infraction électorale, et bénéficiant d'un sursis;

- personnes condamnées à une peine privative de liberté, ou peine plus sévère, pour infraction électorale, et bénéficiant d'un sursis;

- les personnes qui, pendant leur mandat officiel, ont été reconnues coupables de corruption (l'interdiction est valable pendant la durée de la peine à laquelle s'ajoute une période de cinq ans);

- les personnes ayant commis un délit en rapport avec les élections réprimé par la Loi sur les élections aux charges publiques;
- les personnes ayant commis un crime ou délit réprimé par la Loi sur le contrôle des finances publiques.

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen japonais

Inéligibilité : personnes qui, pendant leur mandat officiel, ont été reconnues coupables de corruption. Cette inéligibilité est valable pendant la durée de la peine à laquelle s'ajoute une période de cinq ans.

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires de l'Etat ou d'un organisme public local
- directeurs ou employés d'entreprises publiques
- un membre de la Diète peut, au cours de son mandat, être nommé membre d'une commission, expert, conseiller ou toute autre fonction analogue dans l'une des branches administratives du Cabinet, par décision conjointe des deux Chambres.

▶ **Conditions de candidature**

- dépôt de 3 000 000 yens dans les circonscriptions électorales uninominales; ce dépôt est perdu si le nombre des voix obtenues est inférieur à 10 pour cent du nombre total des suffrages valables exprimés.

- dépôt de 6 000 000 yens pour chaque candidat de la liste d'un parti politique, ou de 3 000 000 yens si ce candidat pose aussi sa candidature dans une circonscription électorale uninominale; dépôt perdu selon la formule ci-dessous :

Montant perdu = montant déposé - (3 000 000 yens × A + 6 000 000 yens × B × 2)

Note:

- a) soit A le nombre de candidats qui se présentent tant dans une circonscription électorale uninominale qu'à la proportionnelle et qui sont élus dans la circonscription électorale uninominale.
- b) soit B le nombre de candidats élus à la représentation proportionnelle.

Contexte et déroulement des élections

L'élection 2009 de la Chambre des représentants était la première depuis que le Premier ministre M. Taro Aso, petit-fils d'un Premier ministre éminent, M. Shigeru Yoshida, était aux affaires. M. Yoshida avait cofondé le Parti démocrate libéral (LDP) en 1955 avec son rival M. Ichiro Hatoyama, qui était ensuite devenu le premier Premier ministre LDP. Le LDP n'avait pas quitté le pouvoir depuis, hormis durant une courte période (1993-1994), durant laquelle une alliance " d'opposition " de huit partis était devenue la principale force à la Chambre des représentants. Cette alliance se composait de nombreux dissidents du LDP, dont M. Yukio Hatoyama, petit-fils de l'ancien Premier ministre et leader du Parti démocrate japonais (DPJ), siégeant dans l'opposition.

Lors des élections de septembre 2005 à la Chambre des représentants, le LDP avait remporté une victoire triomphale sous la conduite du Premier ministre d'alors, M. Junichiro Koizumi, avec 296 sièges sur les 480 à pourvoir, contre 113 pour le DPJ, en recul de 64 sièges. Le partenaire du LDP, le Nouveau Komei, en avait pour sa part obtenu 31. Le Parti communiste japonais (JCP) et le Parti social-démocrate (SDPJ), en avaient respectivement obtenu neuf et sept. Les sièges restants avaient été répartis entre de petits partis et des candidats sans étiquette.

Depuis les élections en 2005, le pays avait eu une succession de trois premiers ministres en plus de M. Koizumi. En septembre 2006, M. Shinzo Abe avait succédé à M. Koizumi. Le LDP avait ensuite essuyé une lourde défaite lors des élections à la Chambre des conseillers, en juillet 2007, perdant ainsi sa mainmise sur ladite chambre pour la première fois depuis qu'il avait été créé, en 1955. En septembre 2007, un ancien secrétaire général du Cabinet et un responsable politique chevronné de 71 ans, M. Yasuo Fukuda (LDP), avait pris la suite de M. Abe. Un an plus tard, toutefois, il avait démissionné sans préciser les raisons de cette démission et été remplacé par un ancien Ministre des affaires étrangères, M. Aso, peu après l'arrivée de la crise économique mondiale au Japon.

M. Aso qui était très populaire au début de son mandat, avait rapidement commencé à faire l'objet de critiques en raison des orientations économiques de son gouvernement. Le gouvernement avait mis en place plusieurs programmes de relance de l'économie. Le Japon était officiellement sorti de la récession, avec une croissance économique de 0,7 % au deuxième trimestre de 2009. Le taux de chômage de juillet, dévoilé deux jours avant le scrutin, s'élevait cependant à 5,7 % - son taux le plus

élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le 21 juillet 2009, il a dissous la Chambre des représentants et convoqué des élections pour le 30 août. En tout, 1 374 candidats, dont 229 femmes, étaient en lice. Certains poids lourds du LDP avaient annoncé qu'ils se retiraient de la politique avant les élections. Il s'agissait entre autres de l'ancien Premier ministre Koizumi et du Président sortant de la Chambre, M. Yohei Kono, qui avait occupé cette fonction pendant 2 029 jours, un record depuis l'instauration du système parlementaire au Japon, en 1890.

Les élections de 2009 ont été l'occasion d'un duel entre le LDP et le DPJ. Le DPJ brigait le soutien des électeurs pour faire changer le pouvoir politique de mains et ainsi modifier le cours de l'histoire du pays. Il promettait de supprimer les dépenses inutiles et de maintenir l'impôt sur la consommation à 5 % pendant quatre ans. Il avait également promis d'instaurer toute une série de prestations sociales, notamment des allocations familiales et un système de complément du revenu pour les agriculteurs. Il avait l'intention de regrouper les différents fonds de pension existants et de garantir une retraite minimale de 70 000 yens (soit 750 dollars E.-U.) par mois. Enfin, le DPJ entendait relever le salaire minimum et réduire les dépenses annuelles de l'Etat de 10 000 milliards de yens (soit 107,5 millions de dollars E.-U.) en supprimant ce qu'il qualifiait de travaux publics et autres projets inutiles.

Le LDP mettait en avant ses états de service et promettait de continuer à agir en gouvernement responsable. Il reprochait au DPJ de faire des promesses creuses et de ne pas être clair quant au financement de ses politiques. Le LDP avait l'intention de refonder l'économie sous trois ans et de consolider le régime de retraite de base pour permettre aux personnes âgées et à celles et ceux qui n'avaient que de petites retraites, voire pas de retraite du tout, de vivre décemment. Il entendait par ailleurs réformer fondamentalement la fiscalité, notamment l'impôt sur la consommation d'ici à 2011, à condition que l'économie redémarre. Le partenaire du LDP, le Nouveau Komei, promettait de créer des crèches et des jardins d'enfants gratuits pendant trois ans.

Le SDPJ promettait de supprimer les dépenses inutiles en reportant les projets de travaux publics, ainsi que le budget servant à héberger l'armée américaine sur le territoire japonais. Le Parti communiste voulait instaurer la gratuité des soins pour les plus de 75 ans et les enfants non scolarisés. Votre parti (Minna-no-to), nouveau parti fondé en août par des dissidents du LDP, se voulait une force alternative pour les " insatisfaits " des politiques du LDP et

celles et ceux qui ne se sentaient " pas à l'aise " avec le DPJ. Enfin, le Kokumin Shinto (le Parti nouveau du peuple) avait promis de revoir la privatisation de la Poste.

Au scrutin de 2009, près de 14 millions d'électeurs ont voté par anticipation. En tout, 69,27 % des 104 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les résultats définitifs confèrent une victoire retentissante au DPJ, avec 308 sièges sur 480, faisant de lui pour la première fois la principale force à la Chambre des représentants. Cette victoire marque un tournant dans la vie politique du Japon. Le LDP n'a plus que 119 sièges - son plus mauvais score depuis sa création - et son allié, le Nouveau Komei, 21, a perdu dix sièges, dont celui de son dirigeant, M. Akihiro Ohta, qui a démissionné de la direction du parti. Le Parti communiste et le Parti social-démocrate ont conservé le même nombre de sièges que dans la législature sortante, soit neuf et sept respectivement. " Votre parti " en a obtenu cinq et les sièges restants ont été répartis entre des petits partis et des candidats indépendants. Cinquante-quatre femmes ont été élues (soit 11,25 %), ce qui constitue un record. Pour la première fois dans l'histoire du pays, le nombre de femmes élues à la Chambre des représentants dépasse la barre des 10 %. Quarante d'entre elles appartiennent au DPJ, là aussi un record pour un seul et même parti. M. Aso a annoncé qu'il démissionnerait de la présidence du LDP.

Le 16 septembre, la nouvelle Chambre des représentants s'est réunie pour la première fois et a élu M. Takahiro Yokomichi (DPJ) à sa présidence. Le même jour, M. Yukio Hatoyama a été élu Premier ministre. M. Hatoyama a ensuite formé un gouvernement de coalition rassemblant le Parti démocrate, le Parti social-démocrate et le Parti nouveau du peuple.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	103 949 442	
Votants	72 003 538	69,27 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Cand. (majorit.)	Cand. (PR)	Cand. double
Parti démocrate japonais (DPJ)	271	330	268
Parti libéral démocrate (LDP)	289	326	269
Nouveau Komei	8	51	0
Parti communiste japonais (JCP)	152	171	60
Parti social-démocrate (SDPJ)	31	37	31
Votre parti (Minna no To)	14	15	13
Kokumin Shinto (Parti nouveau du peuple)	9	18	9
Shinto Daichi (Nouveau parti Daichi)	0	4	0
Shinto Nippon (Nouveau parti Nippon)	2	8	2
Indépendants	70	70	0

	Majori- taire	Propor- tionnel	Sièges	Progrès/ recul	Nombre de femmes
Parti démocrate japonais (DPJ)	221	87	308	195	40
Parti libéral démocrate (LDP)	64	55	119	-177	8
Nouveau Komei	0	21	21	-10	3
Parti communiste japonais (JCP)	0	9	9	0	1
Parti social-démocrate (SDPJ)	3	4	7	0	2
Votre parti (Minna no To)	2	3	5	0	0
Kokumin Shinto (Parti nouveau du peuple)	3	0	3	-1	0
Shinto Daichi (Nouveau parti Daichi)	0	1	1	0	0
Shinto Nippon (Nouveau parti Nippon)	1	0	1	0	0
Indépendants	6	0	6	-13	0
Total	300	180	480		54

Note :

Les chiffres de la rubrique "Cand. double" renvoient au nombre de candidats qui se sont présentés tant au système majoritaire qu'à la proportionnelle (PR).

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	426	
Femmes	54	11,25 %
Total	480	

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans		7
31 à 40 ans		83
41 à 50 ans		131
51 à 60 ans		132
61 à 70 ans		111
Plus de 70 ans		16
Total		480

KOWEIT

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Majles Al-Ommah / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	65 membres - 50 élus au scrutin direct - 15 autres : les ministres non élus en tant que députés. Les membres du Cabinet siègent de droit au Parlement et jouissent des mêmes droits de vote que les membres élus. Le Cabinet se composant au maximum de 16 ministres, dont au moins un élu parlementaire, le Parlement peut donc compter jusqu'à 65 membres.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	16 mai 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble de membres élus au scrutin direct suite de la dissolution anticipée de l'Assemblée nationale le 18 mars 2009. Les précédentes élections avaient eu lieu le 17 mai 2008.

Système électoral

► Circonscriptions

5 circonscriptions plurinominales (dix sièges chacun)

► Mode de scrutin : Majoritaire

Vote en bloc.

Chaque électeur choisit jusqu'à quatre candidats. Les 10 candidats de chaque circonscription qui ont recueilli le plus de suffrages sont déclarés élus. Si deux candidats recueillent le même nombre de suffrages valables, la Commission électorale les départage par tirage au sort.

Il n'y a pas de système de seuil.

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont pourvus au moyen d'élections partielles, sauf lorsque la vacance intervient dans les six mois qui précèdent l'échéance de la législature.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 21 ans
- citoyen du Koweït de père koweïtien
- résidence dans le pays à la date de l'élection
- les citoyens se trouvant à l'étranger ne sont pas habilités à voter

Interdiction : toute peine d'emprisonnement, naturalisés depuis les 20 dernières années, militaires, policiers, personnes non réhabilitées après condamnation pour crime ou infamie

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 30 ans
- citoyen du Koweït de père koweïtien
- résidence dans le pays à la date de l'élection
- savoir lire et écrire en arabe

▶ **Incompatibilités**

- Chef d'Etat
- ministres
- détenteurs de charges judiciaires (Juges)
- responsables de la Commission électorale
- membres de la Commission électorale
- membres des forces armées
- membres des forces de police

Les incompatibilités ci-dessus sont valables pendant la durée du mandat.

▶ **Conditions de candidature**

- présentation individuelle en l'absence de partis politiques
- caution (50 dinars koweïtiens) destinée aux oeuvres de charité, remboursable si obtention 10 suffrages valables de la circonscription en question.

Contexte et déroulement des élections

Le 18 mars 2009, l'Emir Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah a dissous l'Assemblée nationale en raison d'un conflit entre le Parlement et le gouvernement au sujet de la réaction de ce dernier face à la récente crise économique mondiale, ainsi que d'allégations mettant en cause le cabinet du Premier ministre dans une affaire de malversations financières. Le 14 avril, l'Emir a pris un décret annonçant la tenue d'élections anticipées pour le 17 mai, les troisièmes en moins de trois ans seulement un an après les dernières

élections.

L'Assemblée nationale, premier parlement élu du Golfe, a été instituée en 1963. En 2006, les femmes ont obtenu le droit de voter et de se présenter aux élections législatives. Cependant, aucune femme n'a été élue, ni en 2006, ni en 2008, bien que certaines aient terminé juste derrière les candidats élus.

Bien que les partis et groupes politiques soient toujours interdits, les " listes " politiques sont autorisées. En 2009, les candidats se sont présentés, comme auparavant, sans étiquette, mais nombre d'entre eux appartenaient à ces listes.

Quatre-vingt-dix pour cent des Koweïtiens sont musulmans (avec un tiers de chiites et deux tiers de sunnites). Lors des élections précédentes, tenues en mai 2008, les islamistes avaient fait de grandes avancées, avec un total de 26 sièges. Parmi leurs élus, 10 étaient associés à l'Alliance islamique salafiste (ISA), qui est opposée à la participation des femmes à la vie politique. Le Mouvement constitutionnel islamique (ICM), plus connu sous le nom de " Hadas ", branche politique du mouvement des Frères musulmans, avait remporté trois sièges. Les libéraux, qui englobent notamment les membres de l'Alliance nationale démocratique (NDA), émanation du Forum national démocratique, avaient remporté sept sièges. La NDA, ainsi que deux listes chiites - l'Alliance nationale islamique (NIA) et l'Alliance pour la justice et la paix (JPA) - sont favorables à la participation des femmes à la vie politique. Le Bloc Action populaire (une liste nationale), dirigé par l'ancien Président de l'Assemblée nationale Ahmad al-Saadoun, avait remporté quatre sièges.

Début 2009, suite à la crise économique mondiale qui a fait plonger les prix du pétrole, les principales entreprises du pays ont demandé un plan de sortie de crise. Le 3 mars, le gouvernement a soumis un programme de relance de 1,5 million de dinars (soit 5,12 milliards de dollars E.-U.) à l'Assemblée nationale. Les parlementaires s'y sont opposés, estimant que ce plan ne protégerait pas les citoyens ordinaires de la crise.

En mars 2009, les membres de l'ICM ont demandé que le Premier ministre, le Cheikh Nasser Mohammad al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, un neveu de l'Emir, réponde à des questions sur les décisions d'orientation politique et sur les allégations d'irrégularités financières au sein de son cabinet. Deux jours avant d'être entendu par le Parlement, le 16 mars, le Premier ministre a démissionné - pour la cinquième fois depuis 2006, date de sa première prise de fonctions. L'Emir lui a demandé d'assurer l'intérim jusqu'à ce qu'un

nouveau gouvernement soit formé.

Le 18 mars, l'Émir a annoncé qu'il allait dissoudre l'Assemblée, en promettant des élections dans un délai de deux mois. Il a dénoncé les "pratiques inappropriées" de la législature sortante qui avaient "anéanti" toute coopération entre le Législatif et l'Exécutif. Avec la dissolution de l'Assemblée nationale, l'Émir et le gouvernement intérimaire avaient les pleins pouvoirs législatifs. Le 26 mars, le gouvernement a approuvé le programme de relance.

En 2009, 210 candidats, dont 16 femmes, étaient en lice pour les 50 sièges de l'Assemblée nationale à pourvoir au scrutin direct, contre 274 candidats et 28 femmes, en 2008. Les candidates ont bénéficié d'une importante couverture médiatique. Parmi elles, on peut citer Mme Maasouma Al-Moubarak, première femme ministre du pays, et Mme Aseel Al-Awadhi, enseignante à l'Université de Koweït.

Les candidates promettaient du changement et des réformes, avec pour objectif de faire sortir le pays de la crise. Certaines d'entre elles projetaient d'amender la loi sur la nationalité, de sorte que les enfants nés de mères koweïtiennes (et non plus seulement les enfants nés de pères koweïtiens) aient la nationalité koweïtienne. Certains candidats promettaient également de traiter les hommes et les femmes de manière égale en s'appuyant sur le fait que la Constitution ne faisait pas de différence entre les sexes. De son côté, le leader de l'ISA, Fuhayd al-Haylam, appelait les électeurs à boycotter les femmes, sous prétexte que le fait de voter pour une femme était un péché.

Les autres candidats s'intéressaient avant tout à l'économie et au développement et promettaient de lutter contre l'inflation, la hausse des prix et le chômage. Ils considéraient par ailleurs que pour sortir des crises économique et politique, il fallait que le Parlement et le pouvoir exécutif coopèrent.

Aucun incident majeur n'a été signalé durant la campagne. Toutefois, un ancien parlementaire, Daifallah Buramia, a été détenu, pendant une courte durée, avec deux autres candidats, suite à des discours prononcés en public dans lesquels il aurait critiqué la famille régnante.

Plus de 59 % des électeurs inscrits, près de 385 000, dont 175 679 hommes et 209 111 femmes, se sont rendus aux urnes.

Pour la première fois, quatre femmes ont été élues, dont Mmes Al-Moubarak et Al-Awadhi. Cette dernière a été élue avec le deuxième score (21 % des voix) de sa circonscription.

Au total, les résultats donnaient 11 sièges aux sunnites, contre 21 précédemment. L'ISA et l'ICM ont vu leur nombre de sièges ramené respectivement à deux sièges et un siège. Les chiites ont remporté neuf sièges, contre cinq auparavant, et les libéraux huit sièges contre sept. Les candidats de six groupements tribaux ont obtenu un total de 20 sièges. En tout, 29 élus de la législature sortante ont conservé leur siège.

Le 31 mai, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Jassem M. Al-Kharafi à sa présidence.

Parallèlement, le 21 mai, l'Emir a une nouvelle fois nommé le Cheikh Nasser Mohammad al-Ahmad al-Jaber al-Sabah au poste de premier ministre. Celui-ci a constitué un gouvernement de 16 membres, dont une femme. Les membres du gouvernement siégeant de droit au Parlement, le nombre de femmes parlementaires a donc été porté à cinq.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	384 790	
Taux de participation		Plus de 59,00 %

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	46	
Femmes	4	8,00 %
Total	50	

LIBAN

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis Al-Nuwwab / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	128 élus au scrutin direct Note : Sièges également répartis entre députés chrétiens et musulmans.
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	7 juin 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections ont eu lieu pour tous les sièges de l'Assemblée nationale à l'échéance normale du mandat de ses membres.

Système électoral

► Circonscriptions

26 circonscriptions plurinominales

► Mode de scrutin : Majoritaire

Vote en bloc (chaque électeur peut voter autant de fois qu'il y a de parlementaires à élire dans chaque circonscription).

Les électeurs peuvent soit écrire le nom des candidats sur une feuille blanche qui leur est délivrée au bureau de vote, soit apporter avec eux un bulletin où figure déjà le nom des candidats, compte dûment tenu de la répartition préalable des sièges entre les communautés religieuses. Le(s) candidat(s) remportant le plus grand nombre de suffrages au sein de chaque communauté religieuse est/sont déclaré(s) élu(s).

Les sièges devenant vacants en cours de législature sont repourvus au moyen d'élections partielles dans un délai de 60 jours, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant la fin du mandat.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 21 ans révolus au 30 mars de l'année du scrutin
- citoyen libanais de naissance

Les citoyens naturalisés ont le droit de vote dix ans après la publication du décret de naturalisation. Cette clause ne s'applique pas aux

femmes étrangères qui acquièrent la nationalité libanaise par mariage.

- aucune condition de résidence

Interdiction :

- déchéance des droits civils ou du droit d'être titulaire d'un grade ou d'exercer une fonction publique,

- condamnation pour délits infamants, interdiction judiciaire,

- faillite,

- internement,

- qualité de membre ou d'employé des forces armées et de la police.

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 25 ans révolus

- citoyen libanais ou naturalisé

- inscription sur les listes électorales

- jouissance des droits civils

- savoir lire et écrire

Inéligibilité :

- membres ou employés des forces armées ou de la police sauf en cas de retraite ou de démission six mois avant la date du scrutin,

- magistrats,

- fonctionnaires (excepté le corps enseignant de l'Université Libanaise),

- dirigeants d'entreprises publiques,

- présidents et vice-présidents de conseils municipaux (muhafazat).

► **Incompatibilités**

- membres ou employés des forces armées ou de la police

- certains fonctionnaires et autres membres des services publics

► **Conditions de candidature**

- Les candidatures doivent être déposées au moins 60 jours avant la date du scrutin.

- Dépôt de candidature de 2 millions de livres libanaises ainsi que caution de 6 millions de livres libanaises, remboursable si le candidat recueille au moins 20 % des suffrages valables exprimés dans sa circonscription.

Contexte et déroulement des élections

Le 5 janvier 2009, le Ministère de l'intérieur a pris un décret appelant à la tenue d'élections législatives pour le 7 juin.

Les élections de 2009 étaient les premières depuis que l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle loi électorale en septembre 2008. Cette loi dispose que les élections se déroulent sur une journée, contre trois auparavant. Si le projet de loi prévoyait d'abaisser l'âge minimum du vote de 21 à 18 ans et d'instaurer un quota de 30 % de femmes, aucune de ces deux dispositions n'a été retenue dans le texte définitif (voir note). La création d'une commission électorale indépendante et la pré-impression officielle des bulletins de vote avaient elles aussi été rejetées.

Peu avant les dernières élections, tenues en février 2005, l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, qui demandait le retrait des troupes syriennes du Liban, avait été assassiné. Ce meurtre avait entraîné d'importantes manifestations et incité la communauté internationale à faire pression sur la Syrie, ce qui avait conduit au retrait des troupes syriennes en avril 2005, après 29 ans de présence militaire. Lors des élections de mai - juin 2005, le Courant du futur (liste du martyr Rafic Hariri), coalition emmenée par M. Saad Hariri, fils de feu le Premier ministre, avait remporté 72 des 128 sièges à pourvoir. Le Hezbollah (connu pour ses positions pro-syriennes et pro-iraniennes) et ses alliés, parmi lesquels le Courant Amal, parti pro-syrien dirigé par le Président de l'Assemblée nationale, Nabih Berry, avaient terminé en deuxième position, avec 33 sièges. Le Courant patriotique libre, soutenu par l'ancien chef de l'armée et Premier ministre par intérim, Michel Aoun, en avait obtenu 21.

Conformément à l'Accord de Taëf signé en 1989, la présidence de l'Assemblée nationale est réservée aux musulmans chiites, la fonction présidentielle et celle de premier ministre étant respectivement dévolues aux chrétiens maronites et aux sunnites. Fin juin, M. Berry avait été réélu à la présidence de l'Assemblée nationale. Le Président Emile Lahoud avait nommé M. Fouad Siniora Premier ministre, avec l'appui de la coalition de M. Hariri.

Pour la première fois de l'histoire du Liban, le Gouvernement Siniora comptait des ministres du Hezbollah (mouvement islamique chiite créé en 1982 à la suite de l'invasion du Liban par Israël). En juillet 2006, la branche militaire du Hezbollah a attaqué Israël, déclenchant ainsi une guerre entre les deux pays, qui a fait 1 200 morts. Le Hezbollah qui revendiquait la victoire, aurait élargi sa base en ce sens que d'aucuns le considéraient désormais comme le " défenseur du Liban ". Le gouvernement de M. Siniora s'est disloqué en novembre 2006, avec la démission des ministres du Hezbollah et du Courant Amal, qui étaient opposés à la création du Tribunal international chargé de juger les meurtriers de M. Hariri. Le Courant patriotique libre est

descendu dans la rue avec le Hezbollah et le Courant Amal, pour obtenir le droit de véto du Hezbollah sur les décisions du gouvernement. Le mandat du Président Lahoud arrivait à échéance en novembre 2007, date à laquelle M. Siniora est devenu président par intérim. En raison du blocage entre le gouvernement et l'opposition, les élections présidentielles ont été repoussées 19 fois. En mai 2008, les deux parties sont parvenues à un accord, à Doha (Qatar), qui a ouvert la voie à l'élection du chef des armées, M. Michel Sleimane, à la Présidence de la République. M. Sleimane a reçu l'investiture fin mai. En juillet, M. Siniora a formé un gouvernement de 30 personnes, dont 11 membres de l'opposition, comme le stipulait l'Accord de Doha.

Les élections de 2009 ont été l'occasion d'un duel entre la " Coalition du 8 mars ", siégeant dans l'opposition, et la " Coalition du 14 mars ", proche du gouvernement, tirant toutes deux leur nom de la série de manifestations qui a fait suite à l'assassinat de l'ancien Premier ministre Hariri, en 2005.

La Coalition du 8 mars rassemblait le Hezbollah pro-syrien et le Courant Amal de M. Berry, Président de l'Assemblée nationale, et le Courant patriotique libre du Général Aoun. La Coalition du 14 mars était dirigée par M. Saad Hariri, musulman sunnite pro-occidental. Elle rassemblait les partis favorables à M. Siniora, à savoir le Courant du futur de M. Hariri, le Parti socialiste progressiste, les Forces chrétiennes libanaises et les Phalanges (parti chrétien).

M. Berry s'engageait à préserver l'image et l'identité du Liban, ainsi que sa position dans le monde après les élections. Il reprochait à Israël d'intimider les électeurs libanais, pour les faire voter contre l'opposition. Le Secrétaire général du Hezbollah, M. Hassan Nasrallah, demandait aux électeurs de soutenir l'opposition afin d'apporter la stabilité au pays. Les Etats-Unis avaient annoncé qu'ils reconsidèreraient leur aide au Liban si la Coalition du 8 mars remportait les élections. Le Général Aoun entendait éliminer la corruption et instaurer une troisième république.

Le programme de la Coalition du 14 mars portait principalement sur l'unité nationale. Il visait à mettre en place un " Etat pleinement souverain, capable de prendre des décisions cruciales ". M. Hariri engageait tous les partis à mettre de côté leurs désaccords pour défendre les intérêts nationaux. Le leader du Parti socialiste progressiste, M. Walid Joumblatt, appelait les électeurs à vivre en harmonie et à mettre fin aux tensions sectaires et politiques.

Le 7 juin, 53,98 % des 3,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Malgré quelques incidents avant les élections, le scrutin s'est globalement déroulé dans un climat pacifique.

Les résultats définitifs confèrent la victoire à la Coalition du 14 mars. Celle-ci a remporté 71 sièges, soit 14 de plus que le camp de l'opposition. Quatre femmes ont été élues.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne a loué l'esprit participatif des élections libanaises, en recommandant toutefois des réformes plus poussées du système électoral, notamment l'utilisation de bulletins pré-imprimés. La mission d'observation du Centre Carter a applaudi aux progrès de la démocratie. Elle a néanmoins relevé un certain nombre de défaillances et recommandé un mode de scrutin plus représentatif.

Le 20 juin, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session. Le 25 juin elle a réélu M. Berry (Courant Amal) à sa présidence. Le 27 juin, le Président Suleiman a nommé M. Saad Hariri au poste de premier ministre. Les négociations se sont prolongées au sujet de la formation d'un gouvernement d'unité. Enfin, le 10 novembre, M. Hariri a annoncé la formation d'un gouvernement d'unité composé de 30 membres : 15 membres de son parti - la Coalition du 14 mars -, 10 membres de l'opposition (dont deux membres du Hezbollah) et cinq membres nommés par le Président. Le 10 décembre, le Parlement a voté la confiance au gouvernement Hariri, par 122 voix, bien que de nombreux membres de la Coalition du 14 mars aient exprimé des préoccupations quant à l'inclusion d'une clause dans la déclaration de politique générale du gouvernement précisant que le Hezbollah avait le droit de porter des armes.

Note:

En mars 2009, l'Assemblée nationale a voté l'abaissement de 21 à 18 ans de l'âge minimum requis pour voter, mais a rejeté une proposition tendant à instaurer un quota de femmes au Parlement. La nouvelle disposition concernant l'âge légal du vote s'appliquera aux élections postérieures à 2010.

Résultats des élections et statistiques électorales**▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	3 258 573	
Votants	1 758 901	53,98 %
Bulletins blancs ou nuls	21 113	
Suffrages valables	1 737 788	

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Coalition du 14 mars	71
Coalition du 8 mars	57
Total	128

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	124	
Femmes	4	3,13 %
Total	128	

▶ Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Enseignement	39
Juristes	28
Médecin, dentiste	20
Architecte, géomètre, ingénieur	16
Finance, gestion ou affaires	14
Journalisme, audiovisuel, médias	6
Armée/police	5
Total	128

▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	9
41 à 50 ans	19
51 à 60 ans	49
61 à 70 ans	32
Plus de 70 ans	16
Total	128

LIECHTENSTEIN

Diète

Nom du parlement (générique / traduit)	Landtag / Diète
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	25 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	8 février 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Diète à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

2 circonscriptions (l'Oberland et l'Unterland), dans lesquelles sont élus respectivement 15 et 10 députés.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin direct avec répartition proportionnelle, sur la base du quotient électoral simple, les sièges restants étant attribués au plus fort reste.

Pour pouvoir être représenté au Landtag, un parti politique doit recueillir 8% des suffrages exprimés dans l'ensemble du pays. Si, après la division par le quotient approprié, il reste encore des sièges à pourvoir dans la circonscription concernée, il est procédé, sur la base des "suffrages supplémentaires", à une nouvelle répartition entre les partis ayant recueilli les 8% nécessaires. Chaque liste comporte, dans la mesure du possible, autant de candidats que de sièges à pourvoir. Tout suffrage exprimé en faveur d'un candidat est considéré comme un vote pour son parti. Les suffrages attribués à chaque liste sont répartis, au sein de celle-ci, entre les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est pourvu par le premier des "viennent ensuite" de la liste concernée. Dans le cas où cette règle ne peut pas s'appliquer, il est procédé à une élection partielle.

Vote obligatoire. Les abstentionnistes sont passibles d'une amende SF. 20 s'ils ne présentent pas d'excuse valable (voyage à l'étranger, maladie).

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen du Liechtenstein
- résidence dans le pays depuis au moins 1 mois avant le scrutin

Interdiction : privation du droit de vote aux termes de la loi ou d'une décision judiciaire, mise sous tutelle, peine de prison, détention par décision de l'autorité publique

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen du Liechtenstein

▶ **Incompatibilités**

Incompatibilités d'ordre professionnel

- ministres d'État
- titulaires d'une fonction judiciaire (juges)
- membres du clergé

Les incompatibilités ci-dessus sont applicables pendant toute la durée du mandat.

Autres incompatibilités

- démence/maladie mentale
- mise sous tutelle administrative ou judiciaire
- titulaires de visas d'entrée temporaire
- immigrants en situation irrégulière

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par 30 électeurs de la circonscription concernée

Contexte et déroulement des élections

Les 25 sièges du Parlement monocaméral de la Principauté de 35 000 habitants étaient à pourvoir aux élections de février 2009.

Lors des élections précédentes, en mars 2005, le Parti des citoyens progressistes (FBP) du Premier ministre Otmar Hasler avait remporté 12 sièges sur 25. L'Union patriotique (VU) en avait obtenu dix et la Liste libre (FL) les trois autres. Le Parti des citoyens progressistes et l'Union patriotique avaient ensuite formé un gouvernement de coalition de centre-droit, dirigé par M. Hasler, M. Klaus Tschütscher (VU) occupant le poste de Vice-Premier ministre.

Dans la période qui a précédé les élections de 2009, le pays s'est trouvé pris dans une déferlante de scandales fiscaux mettant en cause de riches ressortissants étrangers détenant des comptes bancaires au Liechtenstein. Le Liechtenstein avait adopté une législation contre le blanchiment d'argent et avait signé avec les Etats-Unis un Traité d'entraide judiciaire entré en vigueur en 2003. Toutefois, en 2008, une enquête de grande ampleur en Allemagne avait fait apparaître qu'un millier d'Allemands détenant des comptes bancaires au Liechtenstein avaient fraudé le fisc pour un montant total de plus d'un milliard de dollars E.-U. Le scandale a encore grossi lorsque les autorités allemandes ont publié des informations sur des ressortissants étrangers qui avaient aussi fraudé le fisc. L'Allemagne demandait une plus grande transparence du système fiscal du Liechtenstein ainsi que du secteur bancaire. De son côté, la Principauté restait attachée à l'idée que la confidentialité devait être protégée pour les clients des banques.

Durant la campagne électorale, les principaux partis politiques se sont donc focalisés sur la fiscalité et l'économie.

Le Parti progressiste promettait de remanier le système fiscal pour le rendre plus transparent. Le Premier ministre Hasler avait indiqué que le Gouvernement accepterait de se plier aux normes internationales sur l'échange des données fiscales à condition que l'Union européenne (UE) négocie des accords sur la double imposition. M. Tschütscher, dirigeant de l'Union patriotique, s'était de son côté, engagé à revoir le budget 2009 pour faire adopter une législation sur la fiscalité qui soit compatible avec les normes européennes. Il promettait de prendre des mesures pour endiguer la récession et protéger l'emploi.

La Liste libre de Mme Andrea Matt réaffirmait le besoin de reformer le secteur bancaire et en particulier les lois sur le secret bancaire. Pour la première fois depuis sa création en 1985, la Liste libre a déclaré qu'elle souhaitait faire partie du nouveau gouvernement. Les Progressistes et l'Union patriotique n'excluaient pas la possibilité de former un gouvernement ensemble. Toutefois, ils s'étaient déclarés hostiles à l'idée d'une coalition avec la Liste libre.

Soixante-deux candidats, dont 18 femmes, étaient en lice. Ils se répartissaient comme suit : 25 candidats progressistes, 25 candidats de l'Union patriotique et 12 candidats de la Liste libre.

Le vote étant obligatoire, le taux de participation est traditionnellement élevé au Liechtenstein. En 2009, 84,63 % des 18 000 électeurs inscrits ont voté. Plus de 80 % d'entre eux ont voté par courrier, soit 50 % de plus qu'aux élections de 2005.

Les résultats définitifs sont les suivants : 13 sièges pour l'Union patriotique, 11 pour le Parti progressiste et un pour la Liste libre. Six femmes ont été élues, comme en 2005.

M. Hasler a reconnu sa défaite et annoncé son intention de démissionner de son poste de premier ministre.

Le 18 mars, le nouveau Parlement a tenu sa première session et élu M. Arthur Brunhart, de l'Union patriotique, à sa présidence. Avec l'accord du Parlement, le Prince Hans-Adam II a, le 25 mars, nommé M. Tschütscher Premier ministre. Ce dernier a ensuite formé un gouvernement de coalition composé de membres de l'Union patriotique et du Parti des citoyens progressistes.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	18 493	
Votants	15 650	84,63 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Candi- dats	% votes	Sièges	Progrès/ recul	Nombre de femmes
Union patriotique (VU)	25	47,50	13	3	4
Parti des citoyens progressistes (FBP)	25	43,50	11	-1	2
Liste libre (FL)	12	8,90	1	-2	0
Total	62		25		6

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	19	
Femmes	6	24,00 %
Total	25	

► Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Chef d'entreprises	6
Juristes	4
Fonction publique et administration locale	3
Finance, gestion ou affaires	3
Enseignement	2
Médecin, dentiste	2
Femme/homme au foyer, travaux domestiques	2
Informatique/technologie	1
Journalisme, audiovisuel, médias	1
Economiste	1
Total	25

► Répartition des sièges selon l'âge

31 à 40 ans	6
41 à 50 ans	7
51 à 60 ans	9
61 à 70 ans	3
Total	25

LUXEMBOURG

Chamber of Deputies

Nom du parlement (générique / traduit)	Chambre des Députés / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	60 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	7 juin 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Des élections ont eu lieu pour tous les sièges de la Chambre des Députés à l'échéance normale du mandat de ses membres.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

4 circonscriptions électorales - Sud, Centre, Nord et Est - qui élisent respectivement 23, 21, 9 et 7 députés.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin proportionnel de liste avec répartition selon la méthode Hagenbach-Bishoff. Les formations politiques présentent des listes de candidats dont le nombre ne peut dépasser celui des sièges à pourvoir dans la circonscription.

- L'électeur peut émettre un vote préférentiel ou effectuer un panachage entre diverses listes. Il peut donc soit voter en faveur d'une liste, auquel cas cette dernière est considérée comme ayant reçu un nombre de suffrages égal à celui qu'il était habilité à exprimer, soit nominativement en désignant les candidats de son choix sur différentes listes. Dans ce cas, le nombre des suffrages qu'il exprime ne doit pas dépasser celui des députés à élire dans la circonscription. Chaque liste de parti se voit attribuer autant de sièges que le quotient applicable est contenu dans le nombre de suffrages qu'il a recueillis (candidats individuels et liste). Les sièges restants sont attribués aux partis à la plus forte moyenne après le second décompte.

- En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel au premier des "viennent ensuite" de la liste dont était issu le titulaire.

- Le vote est obligatoire pour les citoyens résidant dans le pays et ce jusqu'à 75 ans. Seuls les citoyens de plus de 75 ans et ceux qui résident à l'étranger peuvent voter par courrier. Tout manquement est passible

d'une amende pouvant aller de 100 à 250 euros. En cas d'abstention répétée sur une période de cinq ans, l'amende peut augmenter jusqu'à 500 voire 1 000 euros, à laquelle peut s'ajouter un retrait des listes électorales.

- Les élections ont lieu tous les cinq ans, le premier dimanche de juin. Si la date du scrutin coïncide avec le dimanche de Pentecôte, celui-ci est décalé au dernier dimanche de mai. Les élections législatives doivent se tenir le même jour que celles du Parlement européen, lorsque celles-ci doivent avoir lieu en juin de la même année.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- être Luxembourgeois ou Luxembourgeoise;
 - être âgé de dix-huit ans accomplis au jour des élections;
 - jouir des droits civils et politiques;
 - être domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg.
- Interdiction : peine de prison, mise sous tutelle

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
 - citoyen luxembourgeois
 - âge : 18 ans révolus au jour du scrutin
 - résidence dans le Grand-Duché de Luxembourg
- Interdictions:
- personnes condamnées pour crimes et délits graves
 - personnes déchues de leurs droits civils et politiques
 - personnes sous tutelle

▶ **Incompatibilités**

- membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat ou de la Chambre des Comptes
- juges
- commissaires de district
- receveurs ou agents comptables de l'Etat
- membres du clergé
- instituteurs de l'enseignement primaire
- fonctionnaires ou employés de l'Etat
- militaires de carrière en service actif

▶ **Conditions de candidature**

- soutien par au moins 25 électeurs de la circonscription concernée
- chaque candidat(e) indépendant(e) est considéré(e) comme une

liste électorale en soi.

Contexte et déroulement des élections

Les élections législatives de juin 2009 se sont tenues en même temps que celles du Parlement européen (EP).

Lors des élections précédentes, en juin 2004, le Parti chrétien social (PCS/CVS) du Premier ministre Jean-Claude Juncker avait obtenu 24 des 60 sièges à pourvoir. Le PCS/CVS avait ensuite formé un gouvernement de coalition avec le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (POSL/LSAP). Le Parti démocrate (PD/DP), les Verts (DEI GRÉNG) et le Comité d'action pour la démocratie et la justice avaient eux aussi obtenu une représentation au Parlement avec respectivement, dix sièges, sept sièges et cinq sièges.

Les élections de 2009 étaient les premières à se tenir depuis l'amendement à la Constitution qui limitait les prérogatives du monarque du pays, le Grand-Duc, au profit du Parlement. En février 2008, la Chambre des députés avait adopté en première lecture un projet de loi légalisant l'euthanasie. En avril 2008, le Grand-Duc Henri avait annoncé qu'il ne promulguerait pas cette loi qui lui posait un " cas de conscience ". Le Premier ministre qui était lui-même opposé à cette loi avait alors proposé un amendement à la Constitution de sorte que les projets de loi n'auraient plus besoin d'être validés par le Grand-Duc pour devenir des lois officielles. Selon lui, le Grand-Duc ne devait pas aller contre les décisions du Parlement. En décembre, la Chambre des députés avait approuvé cet amendement et adopté la loi sur l'euthanasie qui avait été promulguée en mars 2009.

En tout, 452 candidats, dont 154 femmes, issus de huit partis, étaient en lice. Le Premier ministre au pouvoir depuis 1995 brigait un quatrième mandat sous la bannière du PCS/CVS. Le POSL/LSAP avait à sa tête le Vice-premier ministre, Jean Asselborn. Les autres grands partis en lice étaient le PD/DP, de M. Claude Meisch, et les Verts (DEI GRÉNG), co-dirigés par Mme Tilly Metz et M. Carlo de Toffoli. Le Comité d'action pour la démocratie et la justice, rebaptisé Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR) en avril 2006, concourait sous la direction de M. Roby Mehlen.

Depuis 2005, M. Juncker - le plus ancien chef de gouvernement de toute l'Union européenne (UE) - était aussi le dirigeant de l'Eurogroupe, une instance informelle regroupant les ministres de l'économie et des finances de la zone euro et la Banque centrale européenne. Il avait annoncé qu'il démissionnerait de sa fonction de Ministre des finances du Luxembourg,

mais continuerait toutefois à présider l'Eurogroupe jusqu'à la fin de son mandat, en décembre 2010.

Les élections se sont déroulées avec en toile de fond la récente crise financière mondiale, qui avait valu une nouvelle fois au Luxembourg de se faire tancer pour son secret bancaire. M. Juncker avait évité de débattre de la question publiquement durant la campagne électorale, au lieu de quoi il mettait en avant les états de service de son gouvernement, notamment l'augmentation du budget de la recherche qui avait été multiplié par sept depuis 2000. Il estimait que le pays ne devait pas se focaliser uniquement sur le secteur financier pour se relever de la crise. Il insistait sur le besoin de diversifier les activités économiques pour les générations futures.

Le POSL/LSAP avait axé sa campagne sur l'emploi, l'économie et l'environnement. Le Vice-premier ministre soutenait qu'il fallait renforcer le rôle de l'Etat dans ce contexte de crise économique. Il s'engageait à réformer le système éducatif et à mettre en place de nouvelles technologies pour moderniser l'économie, pour mettre toutes les chances du côté des Luxembourgeois une fois passée la crise économique. Il donnait à entendre par ailleurs que son parti s'efforcerait de continuer de faire baisser les émissions de CO² et de développer les techniques d'utilisation des énergies renouvelables.

Le PD/DP avait l'intention de se mettre en quête de nouvelles solutions pour résoudre la crise économique, en coopération avec l'Union européenne. Selon lui, le système financier international ne correspondait plus aux besoins d'une économie mondialisée.

L'ADR, qui se considère comme la voix des citoyens, s'engageait à ce titre à combattre l'injustice sociale et à assainir les institutions publiques qui ne remplissaient pas correctement leur mission. L'ADR demandait également depuis un certain temps que toutes les décisions publiques soient mises au référendum, idée que le Premier ministre rejetait avec force.

Le 7 juin, 90,93 % des 223 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le PCS/CVS a remporté 26 sièges, soit deux de mieux qu'en 2004, contre 13 pour le POSL/LSAP, en recul d'un siège. Le PD/DP en a obtenu neuf, suivi des Verts et de l'ADR, qui en ont eu sept et quatre respectivement. Quinze femmes ont été élues.

Le 8 juillet, la nouvelle Chambre des députés a tenu sa première session. Le 28 juillet, elle a élu M. Laurent Mosar du PCS/CSV à sa présidence.

Dans l'intervalle, le 20 juillet, le PCS/CSV et le POSL/LSAP sont convenus de former un nouveau gouvernement de coalition sous la direction de M. Juncker. Le nouveau gouvernement a prêté serment le 23 juillet.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	223 842	
Votants	203 535	90,93 %
Bulletins blancs ou nuls	13 322	
Suffrages valables	190 213	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti chrétien social (PCS/CSV)	532 666	38,04	26	7
Parti ouvrier socialiste (POSL/LSAP)	695 830	21,56	13	4
Parti démocrate (PD/DP)	432 820	14,98	9	2
Verts (DEI GRÉNG)	347 388	11,71	7	1
Parti réformiste d'alternative démocratique (ADR)	232 744	8,13	4	1
La gauche (DÉI LÉNK)	109 184		1	0
Total			60	15

Note :

Chaque électeur peut voter autant de fois qu'il y a de députés à élire dans sa circonscription. Ainsi, le nombre total de votes (et par conséquent, celui obtenu par chaque parti) est supérieur au nombre d'électeurs inscrits.

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	45	
Femmes	15	25,00 %
Total	60	

Note :

Quinze femmes ont été élues lors des élections de juin 2009. Certains élus ont quitté la Chambre pour occuper des postes ministériels dans le nouveau gouvernement formé en juillet 2009. Le nombre de femmes a ainsi été réduit à 12.

MALAWI

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	National Assembly / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	193 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	19 mai 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

193 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire à un tour.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen du Malawi ou résident régulier pendant sept ans

- résidence (ou naissance, ou emploi) dans la circonscription

- les Malawiens résidant à l'étranger ne sont pas habilités à voter.

Interdiction : maladie mentale, condamnation à mort

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 21 ans

- citoyen du Malawi

- maîtrise de l'anglais

Inéligibilité : allégeance à un pays étranger, condamnation, faillite non réhabilitée

▶ **Incompatibilités**

- fonctionnaires

- membres des forces armées et de police

Contexte et déroulement des élections

Le 20 mars, le Président Ngwazi Bingu wa Mutharika a dissous l'Assemblée nationale en vue des élections prévues pour le 19 mai.

Lors des élections précédentes tenues en mai 2004, en parallèle de l'élection présidentielle, le Parti du Congrès du Malawi (MCP), au pouvoir depuis que cette colonie de la couronne britannique a acquis son indépendance en 1964, avait remporté 56 des 193 sièges à pourvoir. Le Front démocratique unifié (UDF) du Président Bakilli Muluzi était arrivé en deuxième position, avec 49 sièges. La coalition Mgwirizano, formation d'opposition, en avait obtenu 25. Les sièges restants étaient allés à de petits partis et à 39 non-inscrits. A la présidentielle, M. Mutharika (UDF) avait été élu, avec le candidat à la vice-présidence, M. Cassim Chilumpa.

Le pays a connu une période de troubles politiques depuis les élections de 2004. En février 2005, le Président Mutharika a quitté l'UDF, accusant son parti et l'ancien président Muluzi de faire obstacle à sa campagne de lutte contre la corruption. Il a ensuite formé le Parti démocratique progressiste (DPP). L'UDF a essayé en vain de lancer contre lui une procédure de destitution, au motif qu'il aurait puisé dans les caisses de l'Etat pour promouvoir son nouveau parti. En février 2006, M. Mutharika a limogé son vice-président, M. Chilumpa. Deux mois plus tard, ce dernier était arrêté pour trahison. En juillet 2006, l'ancien président Muluzi était arrêté pour détournement de fonds et corruption, mais il a été libéré sous caution.

En tout, 1 151 candidats étaient en lice pour l'élection de l'Assemblée nationale de 2009. Le DPP, qui avait formé une alliance avec le Parti progressiste populaire (PPM), soutenait M. Mutharika. Le MCP et l'UDF avait formé une coalition et soutenaient M. John Tembo (MCP), vaincu à la présidentielle de 2004. L'ancien président Muluzi (UDF), qui avait déjà effectué deux mandats et n'était donc pas rééligible, a introduit, auprès de la Cour constitutionnelle, une requête visant à obtenir la levée de la limitation des mandats, estimant que cette interdiction était contraire à ses droits politiques, mais sans succès. Mme Loveness Gondwe de la Coalition nationale arc-en-ciel (NARC), formée en mars 2008, était la première femme à se présenter au scrutin présidentiel.

L'agriculture, la sécurité alimentaire, l'emploi et la corruption étaient parmi les grands thèmes de la campagne électorale. Près de 65 % des 13,1 millions

d'habitants vivent avec moins d'un dollar E.-U. par jour. Quatre-vingt cinq pour cent des Malawiens dépendent de l'agriculture, qui représente 70 % des recettes commerciales du pays.

Le DPP promettait de continuer à subventionner les engrais pour les paysans pauvres. De son côté, la coalition MCP-UDF promettait d'étendre ces subventions à tous les paysans. Le DPP entendait développer l'investissement étranger pour développer le pays, après l'arrivée, en avril 2009, d'une société australienne d'extraction d'uranium dans le nord du pays. La coalition MCP-UDF voulait donner la priorité aux projets locaux d'investissement dans l'agriculture, l'éducation et la santé, pour éradiquer la pauvreté.

La coalition reprochait au DPP de se servir de la campagne de lutte contre la corruption pour persécuter ses opposants politiques. L'UDF lui reprochait en outre d'essayer de revenir à un système de parti unique. La Coalition arc-en-ciel entendait améliorer la situation des travailleurs, des jeunes et des femmes, revoir le système des caisses de retraite et doubler le salaire des enseignants.

Avant le scrutin, la commission électorale a admis qu'il y avait eu des irrégularités dans les listes électorales et s'est engagée à y remédier avant le vote.

Une proportion élevée des 5,9 millions d'électeurs inscrits serait allée voter. Certains électeurs n'ont pas été autorisés à voter parce que leur nom ne figurait pas sur les listes. La Commission électorale a rectifié les listes et engagé les citoyens qui avaient rencontré ce type de problème à se présenter de nouveau aux bureaux de vote.

Le DPP est arrivé en tête avec 113 sièges, devant le MCP, avec 27 sièges, et l'UDF, avec 17. Trois petits partis ont obtenu un siège chacun et 33 sièges sont échus à des indépendants. Quarante-et-une femmes ont été élues.

A l'élection présidentielle, M. Mutharika a été réélu avec 50,7 % des suffrages. Le 22 mai, il a prêté serment pour un second mandat. Son adjointe, Mme Joyce Banda, est devenue la première Vice-Présidente de l'histoire du Malawi.

Le 1^{er} juin, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session. Vingt-neuf indépendants ont décidé de siéger avec le

gouvernement et trois avec l'opposition. Le 22 juin, l'Assemblée nationale a élu M. Henry Chimunthu Banda du DPP à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 5 900 000
-----------------------------	-------------------

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Nombre de femmes
Parti démocratique progressiste (DPP)	113	31
Parti du Congrès du Malawi (MCP)	27	3
Front démocratique unifié (UDF)	17	1
Alliance pour la démocratie (AFORD)	1	0
Forum du Malawi pour l'unité et le développement (MAFUNDE)	1	0
Parti populaire maravi (MPP)	1	0
Indépendants	33	6
Total	193	41

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	152	
Femmes	41	21,24 %
Total	193	

MALDIVES

Majlis du Peuple

Nom du parlement (générique / traduit)	Majlis / Majlis du Peuple
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	77 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	9 mai 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Majlis du Peuple.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

77 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Les électeurs ne votent que pour un seul candidat.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à des élections partielles. Toutefois, aucune élection partielle ne peut être organisée à six mois des élections générales.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- Citoyen maldivien

- Âge : 18 ans

▶ **Conditions d'éligibilité**

- Tout électeur qualifié

- Citoyen maldivien

(Les personnes domiciliées aux Maldives ayant acquis la nationalité maldivienne au moins cinq ans avant la date des élections peuvent se présenter.)

- Âge : 18 ans

- Musulman sunnite

- Sain d'esprit

Disqualifications :

- Juges

- Personnes possédant une autres nationalité
 - Personnes condamnées pour crime à une peine de plus de douze mois d'emprisonnement (cette interdiction demeure en vigueur pendant toute la durée de la peine et pendant les trois années suivantes)
 - Personnes non libérées des créances liées à une faillite
- ▶ **Incompatibilités**
- Ministres d'Etat
 - Membres de la Commission électorale
 - Fonctionnaires
 - Cadres dirigeants d'une entreprise publique
 - Membres des forces armées
 - Membres des forces de police
 - Personnes occupant un poste public
- ▶ **Conditions de candidature**
- Les candidats peuvent être inscrits sur la liste d'un parti politique ou se présenter à titre indépendant.
 - Les candidats indépendants doivent avoir le soutien d'au moins 50 électeurs inscrits dans la circonscription dans laquelle ils se présentent.
 - Dépôt de 50 000 rufiyaa (environ 400 dollars E.U.)

Contexte et déroulement des élections

Les élections de 2009 ont été les premières élections parlementaires pluralistes de l'histoire du pays. Elles étaient aussi les premières du mandat du nouveau président, Mohamed Nasheed, élu en octobre 2008 après avoir battu le président Maumoon Abdul Gayoom, qui détenait le pouvoir depuis 30 ans. Au total, 77 sièges étaient à pourvoir au suffrage direct au nouveau Majlis du Peuple. Le précédent Majlis du Peuple comptait 50 membres, dont huit désignés par le président.

Les précédentes élections parlementaires avaient été fixées à l'origine au mois de décembre 2004, date à laquelle les partis politiques étaient encore interdits dans le pays. Elles avaient finalement été reportées au 22 janvier 2005 après le tsunami de décembre 2004. Alors que la mandature sortante avait adopté à l'unanimité, le 2 janvier 2005, une résolution autorisant les partis à solliciter leur reconnaissance officielle et à participer aux élections, la règle du pluralisme n'a pas été appliquée lors des élections de 2005. Les positions politiques des candidats étaient néanmoins connues de tous. Le Parti démocratique des Maldives (MDP), formation d'opposition en exil

opérant depuis Sri Lanka, a affirmé que ses partisans avaient remporté 18 des 42 sièges à pourvoir au scrutin direct. Le gouvernement ne lui en a concédé que huit et a affirmé que le camp au pouvoir avait obtenu au moins 30 sièges.

Avant les élections de 2005, en octobre 2004, un Majlis special du Peuple (Assemblée constituante) avait été établi et chargé de rédiger une nouvelle Constitution avant novembre 2007. A l'issue des élections, le président Gayoom avait confirmé son intention d'instaurer la démocratie au cours de l'année suivante et d'instituer à cette fin un Premier ministre, une Cour suprême et le suffrage universel direct pour l'élection présidentielle. En mars 2006, il a inauguré une " feuille de route pour le programme de réformes ", en vue de la mise en oeuvre des réformes annoncées.

Douze partis politiques ont vu le jour depuis 2005, parmi lesquels le Parti Dhivehi Rayyithunge (DRP) du président Gayoom, l'Alliance populaire (PA), dirigée M. Abdullah Yamin, demi-frère du président, et le MDP.

En juin 2007, le président Gayoom a annoncé que le premier référendum de l'histoire du pays serait organisé au mois d'août afin de décider du futur système politique du pays. Son parti, le DRP, a fait campagne en faveur d'un système présidentiel, alors que le MDP prônait un régime parlementaire. Les électeurs ont finalement opté pour le système présidentiel.

En juin 2008, le Majlis spécial du Peuple a adopté une nouvelle Constitution limitant à deux le nombre de mandats présidentiels consécutifs. Toutefois, il a décidé que cette limite ne s'appliquerait pas au président Gayoom au motif que le pays était sur le point de se doter d'une Constitution entièrement nouvelle, et que les mandats présidentiels effectués conformément aux dispositions des précédentes Constitutions ne devaient pas être pris en compte.

En août 2008, le président Gayoom a ratifié la nouvelle Constitution, ouvrant ainsi la voie aux premières élections présidentielles pluralistes de l'histoire du pays. A l'issue du deuxième tour de scrutin, organisé à la fin du mois d'octobre, il a été battu par M. Nasheed (MDP), qui bénéficiait du soutien d'autres formations d'opposition. M. Nasheed avait été incarcéré à 13 reprises pour activités antigouvernementales et avait vécu en exil en Grande-Bretagne et à Sri Lanka.

Aux termes de la nouvelle Constitution, des élections parlementaires devaient être organisées avant le 15 février 2009. Elles ont néanmoins été repoussées en raison des difficultés liées à l'adoption des projets de lois électorales fixant le nombre statutaire de parlementaires et de circonscriptions. Après un débat très vif, le Majlis du Peuple a finalement adopté, le 10 février 2009, la loi sur les circonscriptions parlementaires et la loi relative aux élections législatives, qui ont été signées dès le lendemain par le président Nasheed, ouvrant ainsi la voie à l'élection des 77 membres du Majlis du peuple. La Commission électorale a fixé la date du scrutin au 9 mai.

Au total, 465 candidats - 211 représentant 11 partis politiques et 254 se présentant à titre indépendant - étaient en lice. Les élections de 2009 ont été marquées par le duel entre le MDP et le DRP. Ce dernier a fait alliance avec la PA.

Le président Nasheed a appelé les électeurs à voter pour le MDP afin de permettre à son gouvernement d'honorer ses cinq engagements : baisse du coût du logement et des transports, baisse du coût de la vie, accès garanti aux soins de santé et lutte contre les drogues. Il a par ailleurs promis d'attirer des investissements étrangers d'un montant d'au moins 500 millions de dollars afin de financer ces engagements. Le MDP a appelé les électeurs à ne pas soutenir les candidats du DRP, les accusant de corruption.

M. Gayoom, chef du DRP, a demandé aux électeurs de soutenir son parti, pour le bien du pays et par respect de la religion. Il s'est déclaré convaincu que le DRP remporterait la majorité des sièges de la nouvelle législature, rappelant que 40 pour cent des citoyens avaient voté en sa faveur lors du premier tour des élections présidentielles de 2008. M. Yamin, tête de liste de la PA, a appelé les électeurs à soutenir la PA et le DRP, seul parti, selon lui, à avoir jamais oeuvré dans l'intérêt du peuple. Les deux partis se sont engagés à demander au MDP au pouvoir de rendre des comptes.

M. Yamin a reproché au gouvernement sa politique économique et lui a attribué la responsabilité du déficit des finances publiques. Le président a rejeté ces accusations, soutenant que son gouvernement avait hérité de l'administration Gayoom un déficit massif. Il a cependant reconnu que la situation économique s'était dégradée en raison de la crise économique mondiale et s'est engagé à apporter des solutions aux problèmes économiques et budgétaires du pays.

Les autres partis en lice ont fait valoir que, si le MDP obtenait une majorité de sièges au Parlement, il détiendrait à lui seul un pouvoir excessif, ce qui constituerait selon eux un recul pour la jeune démocratie pluraliste des Maldives.

Sur les 209 000 électeurs inscrits, 78,87 pour cent ont exprimé leur suffrage.

Le scrutin s'est déroulé dans un calme relatif, en dépit d'affrontements et de heurts sporadiques entre des groupes d'électeurs. Il devait prendre fin à 20 heures mais s'est finalement poursuivi jusqu'à 1 heure du matin dans les bureaux de vote qui avaient ouvert tardivement en raison de problèmes divers.

Des difficultés d'ordre logistique ont retardé l'annonce des résultats. Un demi-millier de manifestants se sont massés devant le siège de la Commission électorale, l'accusant de vouloir truquer les résultats, ce que la Commission a nié.

Les observateurs du Commonwealth ont déclaré que les élections s'étaient déroulées " dans de bonnes conditions ".

Le DRP and la PA sont finalement sortis gagnants des élections, remportant respectivement 28 et sept sièges, soit trois de moins que le nombre requis pour obtenir la majorité parlementaire. Le MDP s'est classé en deuxième position, avec 26 sièges, devant le DQP (deux sièges) et le Parti républicain (un siège). Les candidats indépendants se sont partagé les 13 sièges restants.

La séance inaugurale du nouveau Majlis du peuple s'est tenue le 28 mai 2009. M. Abdulla Shahid, du DRP, a été élu à la présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	209 197	
Votants	164 996	78,87 %
Bulletins blancs ou nuls	1 772	
Suffrages valables	163 224	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Parti dhivehi rayithunge (DRP)	28
Parti démocratique des Maldives (MDP)	26
Alliance populaire (PA)	7
Parti dhivehi qaumee (DQP)	2
Parti républicain ("Jumhoory", RP)	1
Indépendants	13
Total	77

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	72	
Femmes	5	6,49 %
Total	77	

MEXIQUE

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	Congreso de la Unión / Congrès de l'Union
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Diputados / Chambre des Députés
Nombre de membres	500 élus au scrutin direct
Durée de la législature	3 ans
Date des élections	5 juillet 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 300 circonscriptions uninominales
- une circonscription nationale pour les 200 députés restants
- il est prévu un Député pour 250 000 citoyens

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- scrutin majoritaire uninominal à un tour pour 300 sièges
- système de représentation proportionnelle régionale à listes bloquées (quotient simple au plus fort reste) pour les 200 restants. Ces derniers sont attribués sur la base du total de suffrages obtenu par chaque parti à l'échelle nationale, mais le parti dominant ne peut détenir en tout plus de 300 sièges (pour un maximum de 315 sièges, il faut obtenir plus de 60% des suffrages).

En cas de vacance de siège, il est repourvu par élection partielle en l'absence de suppléant, sauf dans le cas du député élu selon le système de représentation proportionnelle, qui est alors remplacé par le premier des "viennent ensuite" de la liste du même parti.

Vote obligatoire (aucune sanction).

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen mexicain
- moyens d'existence honnêtes

Interdiction : condamnation pour crime, emprisonnement, fuite devant

la justice, peine suspensive

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans
- citoyen mexicain
- jouissance pleine et entière des droits politiques
- résidence pendant six mois au moins dans la circonscription concernée

► **Incompatibilités**

- ministres du culte
- membres des forces armées en service actif
- officiers de police de grade supérieur (servant dans la circonscription concernée)
- titulaires de certaines hautes charges publiques (y compris les Gouverneurs)
- juges
- personnes exerçant des fonctions en rapport avec l'Institut électoral fédéral

► **Conditions de candidature**

- présentation par des partis politiques ayant satisfait aux conditions d'inscription

Contexte et déroulement des élections

Lors des élections de juillet 2009, 500 sièges étaient à pourvoir à la Chambre des députés.

Lors des dernières élections, tenues en juillet 2006, en même temps que les élections sénatoriales et présidentielle, le Parti Action nationale (PAN) avait remporté 206 sièges à la Chambre des députés. Le Parti de la révolution démocratique (PRD) et le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) en avaient respectivement obtenu 126 et 104. Cinq autres partis avaient remporté moins de 20 sièges chacun. M. Felipe Calderón (PAN) avait remporté la présidentielle sur un programme anti-criminalité.

A sa prise de fonctions, en décembre 2006, le Président Calderón s'était lancé dans une guerre contre les gangs de trafiquants de drogue pour laquelle il avait déployé des milliers de soldats. Toutefois, la violence liée au trafic de drogue était demeurée endémique, faisant plus de 6 000 morts

entre 2008 et la première moitié de 2009. La crise économique mondiale qui avait démarré aux Etats-Unis avait durement touché le Mexique. Malgré les mesures présidentielles qui avaient consisté à instaurer des réductions d'impôts pour les entreprises et à investir dans des projets d'infrastructure, les analystes tablaient sur une contraction de l'économie mexicaine de l'ordre de 5,5 % en 2009.

En avril 2009, le pays avait été frappé par l'apparition de la grippe porcine (virus H1N1), dont le bilan s'élevait à plus de 100 morts et plus de 10 000 contaminations à la fin juin. Bien que la campagne électorale ait officiellement commencé le 3 mai, la plupart des partis s'étaient dans un premier temps abstenus d'organiser des meetings en raison de l'épidémie. A mesure que le scrutin approchait, ils avaient organisé des réunions en se conformant aux directives sanitaires adoptées par les autorités, qui exigeaient que les participants se tiennent à une distance d'au moins 2 mètres, les uns des autres.

Comme précédemment, lors du scrutin de 2009, le principal concurrent du PAN était le PRI. Ce dernier avait occupé la présidence du pays de 1929 jusqu'à l'élection, en 2000, de M. Vicente Fox (PAN). La nouvelle dirigeante du PRI, Mme Beatriz Elena Paredes Rangel, soutenait que son parti avait appris de ses erreurs, faisant par là référence aux problèmes de corruption que le parti avait connus. Le PRI avait choisi le slogan suivant " expérience avérée, nouvelle attitude ", pour mettre en avant les sept décennies qu'il avait passées au pouvoir. Il s'engageait à adopter de nouvelles politiques économiques pour venir à bout de la crise économique.

Le Président Calderón entendait continuer à lutter contre la criminalité. D'après le gouvernement, les décès d'origine criminelle avaient reculé de 26 % au premier trimestre de 2009. M. Calderón appelait les électeurs à donner les moyens à son parti, le PAN, de continuer à oeuvrer à la croissance économique, la création d'emplois et la sécurité publique.

Le PRD de M. Jesús Ortega voulait lui aussi combattre la criminalité organisée. Toutefois, il semblait perdre du terrain en raison de dissensions internes.

Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur à peu près partout, hormis dans l'Etat de Guerrero, où 11 personnes, dont un conseiller municipal du PRD et sa famille, ont été tuées.

Malgré 78 millions d'électeurs inscrits, il semble que le taux de participation ait été faible.

Le PRI a remporté une victoire décisive avec 237 sièges contre 104 lors des dernières élections. Le PAN est arrivé derrière avec 143 sièges, en recul de 63. Le PRD en a obtenu 71, soit 55 de moins qu'en 2006. Sur les huit partis représentés dans la Chambre sortante, seule l'Alternative sociale-démocrate et paysanne (ALT) n'a pas obtenu de siège. 141 femmes ont été élues.

Le 29 août, la nouvelle Chambre des députés a tenu sa première session et élu M. Francisco Ramírez Acuña du PAN, à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 78 000 000
-----------------------------	--------------------

► Répartition des sièges par formation politique

	Majori- taire	Propor- tionnelle	Sièges totaux	Nombre de femmes
Parti révolutionnaire institutionnel (PRI)	184	53	237	53
Parti Action nationale (PAN)	70	73	143	48
Parti de la révolution démocratique (PRD)	39	32	71	21
Parti vert du Mexique (PVEM)	4	17	21	9
Parti travailliste (PT)	3	10	13	4
Parti nouvelle alliance (NA)	0	9	9	4
Parti Convergence (CONV)	0	6	6	2
Total	300	200	500	141

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	359	
Femmes	141	28,20 %
Total	500	

MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

Congrès

Nom du parlement (générique / traduit)	Congress / Congrès
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	14 élus au scrutin direct
Durée de la législature	2 ans (sauf 4 sénateurs élus pour 4 ans au niveau fédéral - un pour chacun des 4 Etats de la Micronésie)

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de 10 membres du Congrès à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ Circonscriptions

- 10 circonscriptions uninominales
- 4 Etats (Yap, Chuuk, Pohnpei et Kosrae) pour l'élection des sénateurs "fédéraux"

▶ Mode de scrutin : Mixte

- Scrutin uninominal majoritaire à un tour pour les circonscriptions uninominales
 - scrutin proportionnel pour les quatre Sénateurs "fédéraux"
- Le Président et le Vice-Président de la Fédération sont élus par le Congrès parmi les quatre sénateurs fédéraux; ces postes sont pourvus par rotation entre les quatre Etats.

En cas de vacance de sièges, ils sont normalement pourvus par élections partielles, sauf si la vacance se produit moins d'un an avant la fin de la législature, auquel cas le remplacement se fait par nomination. Le vote n'est pas obligatoire.

▶ Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
 - citoyen micronésien
 - minimum de temps de résidence dans la circonscription
- Interdiction : condamnation pour crime, maladie mentale

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 30 ans
 - citoyen micronésien depuis 15 ans au moins
 - résidence depuis 5 ans au moins dans l'Etat concerné
- Inéligibilité : condamnation pour crime par un tribunal d'Etat ou national

▶ **Incompatibilités**

- toute autre charge publique
- toute activité qui empêche de bien remplir le mandat législatif

Contexte et déroulement des élections

Les élections de mars 2009 visaient à pourvoir dix des 14 sièges du Congrès. Ces sièges sont renouvelés tous les deux ans, les quatre sièges " fédéraux " restants étant renouvelés tous les quatre ans. Les élus " fédéraux " peuvent se présenter aux fonctions de Président et de Vice-Président de la République.

Suite aux dernières élections de mars 2007 lors desquelles tous les sièges du Congrès avaient été renouvelés, M. Isaac V. Figir, avait été réélu à la tête de l'institution parlementaire, tandis que M. Manni Mori avait été élu Président de la République.

Faute de partis politiques en Micronésie, les 21 candidats en lice pour les dix sièges à pourvoir se présentaient sans étiquette. Comme lors des élections antérieures, aucune femme ne se présentait. Bien que le Président du Congrès ait présenté un projet de loi constitutionnelle visant à créer quatre sièges " fédéraux " réservés aux femmes, cette loi n'avait pas été adoptée par le Congrès avant les élections de 2009.

A l'invitation du Gouvernement des Etats fédérés de Micronésie, l'Asia Pacific Democracy Partnership (APDP - Partenariat Asie-Pacifique pour la démocratie) a chargé une délégation de 18 personnes d'observer le scrutin. Les observateurs ont relevé quelques irrégularités et problèmes de procédure, dont ils ont rendu compte aux responsables électoraux.

Le 16 mars, le Directeur national des élections a certifié les résultats des élections pour neuf des dix sièges à pourvoir. Les résultats concernant le dixième siège ont été confirmés le 24 mars, après un recomptage.

Les dix nouveaux élus ont rejoint les quatre élus " fédéraux " pour la première session du nouveau Congrès le 11 mai 2009, lors de laquelle ils ont réélu

M. Figir à leur présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	10	
Femmes	0	0,00 %
Total	10	

MONTENEGRO

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Skupstina / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	81 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	29 mars 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 26 janvier 2009. Les précédentes élections avaient eu lieu le 10 septembre 2006.

Système électoral

► Circonscriptions

- une circonscription nationale comptant 76 sièges.
- une circonscription spéciale comptant cinq sièges réservés à la communauté albanaise.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutins de liste :

Les partis politiques présentent une liste électorale unique (liste fermée), valable dans les deux circonscriptions. Les sièges sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne (formule d'Hondt). Sont élus les candidats qui obtiennent au moins 3 % des voix. Si ce seuil n'est pas atteint dans une des deux circonscriptions, on ajoute les voix de la première à celles de la seconde.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est pourvu par le premier des "viennent ensuite" de la liste concernée.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- nationalité du Monténégro (y compris personnes naturalisées)
- âge minimum 18 ans à la date des élections
- résidence dans le pays à la au moins pendant les 24 mois précédant la date des élections

Interdiction : démence / maladie mentale, immigrés sans papiers

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- nationalité du Monténégro (y compris personnes naturalisées)
- âge minimum 18 ans à la date des élections
- résidence dans le pays à la au moins pendant les 24 mois précédant la date des élections

► Incompatibilités

- chef d'Etat
 - ministres d'État
 - employées et membre du Gouvernement
 - titulaires d'une fonction judiciaire (Juges)
 - président et membres de la cour constitutionnelle
 - conseiller auprès du gouvernement
 - cadres et fonctionnaires de la commission électorale
- Les incompatibilités ci-dessus sont applicables pendant toute la durée du mandat.

► Conditions de candidature

- nominations : appui par au moins 1% des votants
- dépôt des candidatures au moins 25 jours avant les élections
- les individuelles peuvent présenter des candidatures.
- les partis politiques peuvent présenter des candidatures
- pas de caution obligatoire

Contexte et déroulement des élections

Le 26 janvier 2009, le Parlement a approuvé la proposition de dissolution que lui avait soumise le Gouvernement. Le lendemain, le Président Filip Vujanovic a annoncé la tenue d'élections le 29 mars, avec 18 mois d'avance sur le calendrier électoral.

Lors des élections précédentes, tenues en septembre 2006, soit trois mois après que le Monténégro s'est proclamé indépendant de l'Union d'Etats de Serbie-et-Monténégro, la Coalition pour un Monténégro européen - composée du Parti démocratique des socialistes (DPS) du Premier ministre et du Parti social-démocrate (SDP) - emmenée par le Premier ministre Milo Djukanovic, avait remporté 41 sièges sur les 81 que compte le Parlement. La Liste serbe - composée du Parti populaire serbe (SNS), du Parti radical serbe (SRS), du Parti démocratique de l'unité (DSJ) et du Parti populaire socialiste (NSS) - avait remporté 12 sièges. La Coalition SNP-NS-DSS - composée du Parti socialiste populaire (SNP), du Parti populaire

(NS) et du Parti démocratique serbe (DSS) - en avait obtenu 11, comme le Mouvement pour le changement (qui s'était opposé à l'indépendance du pays), les sièges restants étant échus à de petits partis.

Peuplé de 650 000 habitants, le Monténégro avait vu son produit intérieur brut augmenter de 10,7 % en 2007 et de 8 % en 2008, principalement grâce au secteur touristique. Il avait présenté une demande d'adhésion à l'Union européenne (UE) en décembre 2008. Le même mois, le Fonds monétaire international annonçait que la croissance du PIB du Monténégro ne serait plus que de 2 % en 2009 et 2010.

Si les principaux partis politiques étaient convenus que les élections se tiendraient fin 2009, en janvier 2009, le Premier ministre Djukanovic a proposé de les avancer encore, estimant que le pays avait besoin d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau parlement pour mettre en oeuvre une série de réformes propres à favoriser sa candidature auprès de l'UE. Le Vice-Premier ministre, Igor Luksic, pensait en effet que le processus d'adhésion devait être mené par un gouvernement et un parlement qui disposeraient d'un mandat complet de quatre ans. Le SNP, le NSS et le Mouvement pour le changement, qui siégeaient dans l'opposition, ne partageaient pas cet avis et voyaient dans ce scrutin anticipé une volonté de la coalition en place de se faire réélire avant que la crise économique mondiale ne frappe le pays. Le Premier ministre insistait sur le fait que son gouvernement faisait en sorte de mettre le pays à l'abri des pires conséquences de la crise.

Six coalitions et huit partis se présentaient aux suffrages des électeurs en 2009.

Une fois encore, le Premier ministre Djukanovic était à la tête de la Coalition pour un Monténégro européen (DPS-SDP). Il brigait un sixième mandat de Premier ministre (son premier mandat datait d'avant l'indépendance du pays). Il s'engageait à préserver la stabilité de l'économie et demandait aux électeurs d'opter pour la prospérité économique et un avenir européen. Il avait l'intention d'investir plus largement dans l'infrastructure, notamment une autoroute nord-sud, et les secteurs du tourisme et de l'énergie. Le Président Filip Vujanovic (DPS) appelait les électeurs à soutenir les projets qui aideraient le pays à " faire face aux conséquences de la crise économique ".

Les forces de l'opposition étaient toujours dispersées. Le Parti populaire (NS)

de M. Predrag Popovic et le Parti démocratique serbe (DSS) de M. Ranko Kadic avaient décidé de faire liste commune au sein d'une Coalition NS-DSS-populiste, indépendamment du Parti socialiste populaire (SNP). Celui-ci, parti pro-européen de M. Srdan Milic, avait annoncé qu'il se présenterait seul plutôt que de former une coalition électorale avec le Mouvement pour le changement. Il avait l'intention d'offrir des prestations sociales aux citoyens les plus vulnérables. Pour sa part, le Mouvement pour le changement de M. Nebojsa Medojevic, pensait que si la Coalition DPS-SDP obtenait un nouveau mandat, le risque de corruption s'en verrait accru. Des dissidents du Mouvement pour le changement avaient formé le Centre démocratique (DC) derrière M. Goran Batricevic. Ce nouveau parti s'est ensuite allié au Parti libéral (qui avait formé une coalition avec le Parti bosniaque lors des élections de 2006). Le Parti populaire serbe (SNS) et le Parti populaire socialiste (NSS) avaient formé la Nouvelle démocratie serbe (NOVA) emmenée par M. Andrija Mandic. Son programme portait avant tout sur l'économie et non sur la défense de la communauté serbe, avec pour objet de mettre en place des solutions pour soutenir l'économie nationale qui dépendait beaucoup des importations.

La campagne électorale de 2009 s'est semble-t-il déroulée dans le calme, ce qui n'avait pas été le cas lors des élections précédentes. Pour les médias locaux, ce calme était à mettre sur le compte de l'apathie des électeurs. Les sondages d'intention de vote donnaient la majorité au DPS-SDP.

Le 29 mars, 66,19 % des électeurs inscrits - près de 500 000 - se sont rendus aux urnes.

Plus de 200 observateurs internationaux ont observé le scrutin. L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui dirigeait une mission internationale d'observation des élections, a conclu que le scrutin avait été " conforme à pratiquement toutes les obligations et normes internationales ", mais a souligné la " nécessité d'un renforcement de la démocratie ", estimant que " le manque de confiance du public demeurait un problème majeur ".

La Coalition pour un Monténégro européen (DPS-SDP) a remporté 48 sièges, contre 16 pour le Parti socialiste populaire (SNP). La Nouvelle démocratie serbe en a obtenu huit, suivie du Mouvement pour le changement avec 5 sièges. Les sièges restants sont allés à de petits partis.

Le 23 avril, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session. Le 6

mai, il a réélu M. Ranko Krivokapic (SDP) à sa présidence.

Le 7 mai, le Président Filip Vujanovic a nommé M. Djukanovic, Premier ministre. Le 11 juin, le Parlement a voté la confiance au nouveau gouvernement rassemblant le DPS-SDP et l'Union démocratique albanaise, qui a obtenu un siège.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	498 305	
Votants	329 819	66,19 %
Bulletins blancs ou nuls	5 827	
Suffrages valables	323 992	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	Sièges
Coalition pour un Monténégro européen (DPS-SDP)	168 290	48
Parti socialiste populaire (SNP)	54 547	16
Nouvelle démocratie serbe (NOVA)	29 883	8
Mouvement pour le changement	19 546	5
Coalition albanaise - Perspective		1
Coalition de la Ligue démocratique des Albanais et l'Alternative albanaise		1
Nouvelle force démocratique (FORCA)		1
Union démocratique albanaise		1
Total		81

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	72	
Femmes	9	11,11 %
Total	81	

MOZAMBIQUE

Assemblée de la République

Nom du parlement (générique / traduit)	Assembleia da Republica / Assemblée de la République
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	250 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	28 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Les élections anticipées se sont tenues pour tous les sièges de l'Assemblée de la République. Les précédentes élections avaient eu lieu en décembre 2009.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 11 circonscriptions plurinominales (de 12 à 50 élus en fonction de la population), correspondant aux 10 provinces du pays, auxquelles s'ajoute Maputo
- 2 circonscriptions uninominales correspondant aux communautés mozambicaines en Europe et dans les autres pays d'Afrique, respectivement

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin avec répartition proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Sont prises en considération dans l'attribution des sièges les listes de partis ou de coalitions ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés. En cas de vacance en cours de législature, les sièges concernés reviennent aux suppléants élus en même temps que les titulaires. Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
 - citoyen mozambicain
- Interdiction : déchéance par décision judiciaire, maladie mentale, peine de prison, détention préventive

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge : 18 ans
- citoyen mozambicain

Inéligibilité : personnes condamnées à une peine de prison pour un délit commis dans l'exercice d'une charge publique ou un délit de droit commun

► **Incompatibilités**

- exercice d'une fonction gouvernementale
- prestations de services rémunérées pour le compte d'un Etat étranger ou d'une organisation internationale
- appartenance à la Commission électorale nationale
- juges
- fonctionnaires
- membres des forces armées
- diplomates de carrière

► **Conditions de candidature**

- appartenance à un parti politique ou à une coalition de partis

Contexte et déroulement des élections

Le 20 avril 2009, le Président Armando Guebuza a pris un décret fixant au 28 octobre la date des élections législatives et présidentielles, les quatrièmes depuis la fin de la guerre civile, en 1992.

Le Front pour la libération du Mozambique (FRELIMO) dirigeait le pays depuis que celui-ci était devenu indépendant du Portugal, en 1975. Il a remporté toutes les élections pluralistes - législatives et présidentielles - depuis 1994. Aux élections de 2004, le FRELIMO a remporté 160 des 250 sièges que compte le Parlement. La Résistance nationale mozambicaine (RENAMO), ancien groupe insurgé que le gouvernement du FRELIMO avait combattu durant les 15 années de guerre civile, en avait obtenu 90. Au scrutin présidentiel, M. Guebuza, riche homme d'affaires soutenu par le Président sortant Joachim Chisano l'avait emporté sur le leader de longue date de la RENAMO, Afonso Dhlakama.

Avant les élections de 2009, la RENAMO était, semble-t-il, en perte de vitesse en raison de dissensions internes. En mars 2009, ses dissidents avaient formé le Mouvement démocratique du Mozambique (MDM), derrière M. Daviz Simango, maire de la deuxième ville du pays, Beira, dont ils soutenaient la candidature à la présidence de la République. Daviz Simango est le fils d'un ancien vice-président du FRELIMO, M. Uria Simango, assassiné à la fin des

années 70.

Cette fois encore, le FRELIMO et la RENAMO ont respectivement soutenu les candidatures de MM. Guebuza et Dhlakama, à la présidentielle. M. Dhlakama, qui se présentait à la fonction suprême pour la quatrième fois, avait déclaré qu'il ne se représenterait pas s'il n'était pas élu en 2009.

En juin, M. Simango avait survécu à ce qui semblait être une tentative d'assassinat que la police imputait aux gardes du corps de M. Dhlakama, accusations dont l'intéressé et son parti se défendaient. Quoi qu'il en soit, le MDM et la RENAMO ont multiplié les accusations depuis lors.

Près de 30 partis voulaient présenter des candidats aux législatives mais la Commission nationale des élections (CNE) n'a accepté d'enregistrer que 17 partis et deux coalitions, estimant qu'il y avait eu des irrégularités dans la procédure d'enregistrement. La commission électorale avait également refusé la candidature de nombreux membres du MDM pour des raisons analogues. Le dirigeant du MDM, M. Simango, soutenait que les documents de désignation des candidats de son parti rejetés par la Commission avaient été dûment validés par ladite Commission et qu'il ne pouvait donc y avoir d'irrégularités. La CNE n'est cependant pas revenue sur sa décision. Aussi le MDM n'a-t-il présenté des candidats que dans quatre des 11 circonscriptions plurinominales, tandis que le FRELIMO et la RENAMO étaient présents dans toutes les circonscriptions.

Le FRELIMO, la RENAMO et le MDM ont tous fait campagne sur le même thème : développement de l'investissement étranger et de l'économie rurale et lutte contre la corruption. Ils ont présenté des programmes de longueur variable : tout juste 350 mots pour la RENAMO, un journal de 24 pages pour le MDM et un petit livre pour le FRELIMO.

Le Président Guebuza promettait de renforcer l'unité nationale et de consolider la paix. Le FRELIMO mettait en avant les résultats qu'il avait obtenus en matière de lutte contre la pauvreté ainsi que les 7 millions de meticais (soit environ 263 000 dollars E.U.) qu'il avait investis dans le Budget d'investissement dans les initiatives locales (OILL), pour accroître la production alimentaire. D'après le Front de libération, cette initiative avait permis de créer 12 000 emplois depuis son adoption en 2006. Le FRELIMO comptait par ailleurs améliorer les perspectives de formation, d'emploi et de logement, en particulier pour les jeunes et les anciens combattants.

La RENAMO promettait d'amener la paix et la stabilité, de renforcer la démocratie, ainsi que le développement et la liberté d'expression et d'opinion. Elle voulait aussi combattre la famine. Enfin, elle accusait le FRELIMO de fraude électorale, ce dont le FRELIMO se défendait.

Le leader du MDM qualifiait le gouvernement FRELIMO de " régime fasciste " et lui reprochait de " protéger son empire économique " au prix de la pauvreté de nombre de citoyens. Le MDM promettait de se concentrer sur l'emploi et les débouchés pour les jeunes.

En tout, 44,44 % des 9,8 millions d'électeurs inscrits ont voté, ce qui représente une amélioration par rapport à 2004, où ils n'avaient été que 36 % à voter.

Le Commonwealth et l'Union européenne (UE) ont observé les élections. Ils ont félicité le pays pour la bonne organisation du scrutin qui s'est déroulé dans le calme. Les observateurs de l'UE ont ajouté que la liberté d'expression avait été respectée durant la campagne. Ils ont néanmoins critiqué la complexité du cadre juridique régissant les élections, à l'origine du rejet de certaines listes présentées par les partis. Les observateurs du Commonwealth ont quant à eux reproché à la Commission nationale des élections son manque de transparence.

Les résultats définitifs sont les suivants : 191 sièges pour le FRELIMO, contre 160 en 2004, 51 pour la RENAMO, soit 39 de moins qu'en 2004, et huit pour le MDM. Mr. Guebuza a été réélu à la Présidence de la République.

Le 28 décembre, le Conseil constitutionnel a rejeté les allégations de fraude massive de la RENAMO et validé le résultat du scrutin.

La nouvelle Assemblée de la République a tenu sa première séance le 12 janvier 2010 et élu Mme Verónica Nataniel Macamo Dlovo (FRELIMO) à sa présidence, faisant ainsi d'elle la première femme à occuper cette fonction au Mozambique.

Le 14 janvier, M. Guebuza a entamé son second mandat.

Résultats des élections et statistiques électorales**▶ Taux de participation électorale**

Nombre d'électeurs inscrits	9 871 949	
Votants	4 387 250	44,44 %
Bulletins blancs ou nuls	493 392	
Suffrages valables	3 893 858	

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Front de libération du Mozambique (FRELIMO)	2 907 335	74,66	191
Résistance nationale du Mozambique (RENAMO)	688 782	17,68	51
Mouvement démocratique du Mozambique (MDM)	152 836	3,93	8
Total			250

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	152	
Femmes	98	39,20 %
Total	250	

NAMIBIE

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Parliament / Parlement
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	National Assembly / Assemblée nationale
Nombre de membres	78 membres - 72 élus au scrutin direct - 6 membres sans droit de vote nommés par le Président de la République
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	27 et 28 novembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres élus au scrutin direct de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

107 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin direct de listes avec répartition proportionnelle des sièges selon le quotient simple et au plus fort reste. Les sièges restants après répartition sur la base du quotient électoral sont attribués aux partis concernés dans l'ordre des suffrages excédentaires qu'ils ont remportés.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, ils sont pourvus par le parti politique titulaire qui désigne en priorité les personnes figurant sur la liste établie pour les dernières élections générales.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen namibien (de naissance) ou dont l'un des parents, au moins, est né dans le pays ou personne ayant résidé quatre ans au moins avant la date de l'inscription sur les listes électorales

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 21 ans

Inéligibilité :

- faillite non réhabilitée, maladie mentale, condamnation à mort, peine de prison supérieure à un an
- les personnes qui, après l'indépendance, ont été reconnues coupables d'infraction en Namibie ou à l'étranger si cette infraction aurait constitué un délit en Namibie, et condamnées à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à 12 mois sans bénéficier de l'option d'une amende, à moins d'être graciés ou d'avoir purgé leur peine d'emprisonnement au moins 10 ans avant la date de leur élection
- les personnes qui, avant l'indépendance, ont été reconnues coupables d'infraction en Namibie ou à l'étranger si cette infraction aurait constitué un délit en Namibie, et condamnées à mort ou à une peine d'emprisonnement supérieure à 12 mois sans bénéficier de l'option d'une amende, à moins d'être graciés ou d'avoir purgé leur peine d'emprisonnement au moins 10 ans avant la date de leur élection : pourvu que les personnes condamnées à mort ou à une peine d'emprisonnement pour des actes commis dans le cadre de la lutte pour l'indépendance de la Namibie n'aient été déclarées inaptes à la qualité de membre de l'Assemblée nationale

► **Incompatibilités**

- agents rémunérés de la fonction publique
- membres du Conseil national, d'un conseil régional ou d'un organe public local

► **Conditions de candidature**

- casier judiciaire vierge
- membres d'un parti politique enregistré ou d'une association
- les candidatures indépendantes doivent être présentées par au moins 100 électeurs inscrits dans chaque circonscription

Contexte et déroulement des élections

Le 1^{er} septembre 2009, la Commission électorale namibienne (ECN) a annoncé que les élections législatives et présidentielles se tiendraient les 27 et 28 novembre.

Lors des élections précédentes, en novembre 2004, l'Organisation du peuple

du Sud-Ouest africain (SWAPO), alors au pouvoir, avait remporté 55 des 72 sièges de l'Assemblée nationale pourvus au scrutin direct. M. Hifikepunye Phamba (SWAPO) avait été élu président de la République, succédant à M. Sam Nujoma, au pouvoir depuis que le pays avait pris son indépendance de l'Afrique du Sud, en 1990. Le Congrès des démocrates (CoD) et l'Alliance démocratique Turnhalle (DTA) avaient obtenu respectivement cinq et quatre sièges. Le Front démocratique unifié (UDF) et l'Organisation démocratique pour l'unité nationale (Nudo), avaient chacun obtenu trois sièges.

En novembre 2007, Hidipo Hamutenya, ancien ministre des affaires étrangères, avait quitté la SWAPO et formé le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP). La SWAPO avait refusé de présenter M. Hamutenya aux élections présidentielles de 2004. Le RDP était considéré comme l'un des principaux rivaux de la SWAPO aux élections de 2009, auxquelles 14 partis se présentaient.

Avec la crise économique mondiale, la demande de diamants, principal produit d'exportation de la Namibie, avait sévèrement diminué. L'économie du pays demeurait néanmoins assez solide.

Avant les élections de 2009, la SWAPO avait perdu du terrain, suite à un certain nombre d'affaires de corruption. Les analystes lui prédisaient néanmoins une nette victoire, comme lors des scrutins antérieurs. Le Président Pohamba rappelait aux électeurs que la SWAPO était le seul parti à avoir mis en oeuvre la totalité de son programme. Il a battu le rappel des électeurs, les appelant à donner les 72 sièges à pourvoir à la SWAPO afin qu'elle puisse " gouverner la Namibie jusqu'au retour de Jésus Christ ". Selon lui, M. Hamutenya avait de graves problèmes de santé et ne serait pas à même de sortir la Namibie de son marasme économique.

De son côté, le RDP faisait campagne sur un programme de lutte contre la corruption. Il cherchait à toucher les jeunes, qui n'étaient pas suffisamment âgés pour se souvenir de la lutte pour l'indépendance et avaient donc des chances d'être moins attachés à la SWAPO, qui avait libéré le pays du joug sud-africain. Le RDP s'est plaint d'irrégularités dans les listes électorales : cartes d'électeurs émises plusieurs fois et électeurs décédés ou mineurs. La Commission électorale a rejeté ces plaintes, en faisant remarquer que nombre de pays n'étaient pas encore à même d'avoir des listes parfaites. Le RDP a également fait valoir que les élections de 2004 avaient été entachées d'irrégularités, ce qui a déclenché une plainte de la SWAPO.

contre son dirigeant pendant la campagne même.

Les autres partis d'opposition de la législature sortante promettaient d'éradiquer la pauvreté et le chômage et d'offrir une meilleure éducation malgré le ralentissement de l'économie. Ils ont eux aussi dénoncé des irrégularités dans le processus d'inscription sur les listes électorales, notamment qu'un certain nombre de ressortissants angolais ne pouvant prouver leur nationalité namibienne avaient été autorisés à s'inscrire sur les listes dans les régions du nord du pays. La Commission électorale a là encore rejeté ces allégations.

Plus de 70 % des 1 200 000 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Aucun incident majeur n'a été signalé, bien que des problèmes logistiques aient engendré des retards dans certains bureaux de vote.

Les observateurs de l'Union africaine se sont félicités du bon déroulement du scrutin, qu'ils ont décrit comme l'un des mieux organisés d'Afrique. Ils ont également relevé que la Namibie était l'un des rares pays d'Afrique à autoriser les détenus à voter. Les observateurs de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont eux aussi déclaré que les élections avaient été "transparentes, crédibles, paisibles, libres et régulières".

D'après les résultats finals, la SWAPO a remporté 54 sièges, soit un de moins que lors des élections précédentes. Le RDP en a obtenu huit. Les sièges restants se sont répartis entre sept autres partis.

L'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session le 19 mars 2010 et réélu M. Theo-Ben Gurirab de la SWAPO à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	Environ 1 200 000	
Votants	811 143	Plus de 70 %
Bulletins blancs ou nuls	10 576	
Suffrages valables	800 567	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	Sièges
Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO)	602 580	54
Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP)	90 556	8
Alliance démocratique Turnhalle (DTA)	25 393	2
Front démocratique unifié (UDF)	19 489	2
Organisation démocratique pour l'unité nationale (Nudo)	24 422	2
Congrès des démocrates (COD)	5 375	1
Parti populaire pour tous (APP)	10 795	1
Parti républicain	6 541	1
Union nationale de l'Afrique du Sud-Ouest (SWANU)	4 989	1
Total		72

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Membres élus	Membres nommés	Total
Hommes	46	3	49
Femmes	15	3	18
Total	61	6	67

Note:

Au 7 avril 2010, les membres des partis ci-dessous n'avaient pas encore siégé :

- Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP)
- Alliance démocratique Turnhalle (DTA)
- Parti républicain

NIGER

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Assemblée nationale / -
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	113 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	20 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections anticipées se sont tenues pour tous les sièges de l'Assemblée nationale suite à l'adoption d'une nouvelle Constitution en août 2009. Les précédentes élections à l'Assemblée avaient eu lieu en décembre 2004.

Systeme électoral

► Circonscriptions

- 8 circonscriptions plurinominales ordinaires correspondant aux régions et à la communauté urbaine de Niamey (105 députés),
- 8 circonscriptions uninominales spéciales pour assurer la représentation des communautés nationales minoritaires (8 députés)

► Mode de scrutin : Proportionnel

- scrutin direct de liste, avec répartition proportionnelle des sièges sur la base du quotient simple et de la règle du plus fort reste pour les circonscriptions ordinaires.

Chaque liste contient autant de noms que de sièges à pourvoir dans la circonscription.

- scrutin majoritaire uninominal à un tour pour les circonscriptions spéciales

En cas de vacance de sièges, ils sont occupés par les suppléants. Il est procédé toutefois à des élections partielles en cas de vacance de plus d'un tiers des sièges.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans ou marié
- citoyen nigérien
- jouissance de tous les droits civils et politiques

Interdiction : condamnation pour crime ou délit, peine de prison de plus

d'un an, maladie mentale, faillite non réhabilitée, interdiction légale, outrage à magistrat

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 25 ans
- citoyen nigérien

▶ **Incompatibilités**

- membres du gouvernement
- fonctionnaires
- emplois rémunérés sur les fonds d'un Etat étranger ou d'une organisation internationale
- emplois salariés

▶ **Conditions de candidature**

- candidature de partis légalement constitués ou candidats individuels
- caution de Fr.CFA 100.000 (220 dollars E.-U.), remboursable si obtention d'au moins 5% des suffrages de la circonscription
- dépôt des candidatures 45 jours avant le scrutin

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'octobre 2009 ont fait suite à des mois d'agitation politique déclenchée par un projet de référendum sur la Constitution qui visait en autres choses à lever la limitation des mandats présidentiels (deux mandats). Le Président Mamadou Tandja accomplissait son second mandat qui devait s'achever en décembre 2009.

Lors des élections précédentes, en décembre 2004, le Mouvement national pour la société du développement (MNSD), dirigé par le Premier ministre de l'époque, M. Hama Amadou, avait remporté 47 des 113 sièges à pourvoir. M. Amadou était un allié proche du Président Tandja, qui avait démissionné de la tête du Mouvement lorsqu'il avait pris la présidence de la République. Quatre partis liés au MNSD avaient remporté en tout 41 sièges, comme suit : la Convention démocratique et sociale (CDS, du Président du Parlement Mahamane Ousmane), 22 sièges, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP, composé de partisans du Président Ibrahim Baré Maïnassara, assassiné), six sièges, le Rassemblement social démocratique (RSD), sept sièges, et l'Alliance nationale pour la démocratie et le progrès (ANDP), cinq sièges. La principale force d'opposition, le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), en avait obtenu 25. Le PNDS est

emmené par M. Elhadj Mahamadou Issoufou, adversaire malheureux de M. Tandja au second tour de l'élection présidentielle en 2004.

En mai 2007, le Premier ministre Amadou (MNSD) avait fait l'objet d'une motion de censure adoptée par le Parlement suite à des accusations de corruption. Cette motion avait recueilli l'appui du PNDS ainsi que de certains alliés du MNSD, parmi lesquels la CDS. En juin, M. Seyni Oumarou lui avait succédé à la tête du gouvernement. En juin 2008, M. Amadou avait été arrêté sur des allégations de détournement de fonds pour un montant de 100 millions de francs CFA (soit 220 000 dollars E.-U.). Certains membres du MNSD favorables à M. Amadou avaient accusé le Président Tandja et le gouvernement d'avoir monté des accusations contre M. Amadou pour l'écarter de la course à la présidence en 2009.

Le 7 mai 2009, le Président Tandja a annoncé la tenue d'un référendum sur la nouvelle Constitution d'ici la fin de 2009. Ce projet constitutionnel prévoyait entre autres la levée de l'interdiction d'effectuer plus de deux mandats présidentiels. Plusieurs des partis parlementaires, dont le CDS - proche allié du MNSD - étalent opposés au référendum. Le 11 mai, ils ont demandé à la Cour constitutionnelle de rendre un avis juridique. Le 25 mai 2009, celle-ci a statué que tout référendum visant à lever la limitation des mandats présidentiels serait anticonstitutionnel. Le lendemain, le Président Tandja a dissous l'Assemblée nationale par décret sans en préciser le pourquoi et annoncé qu'il dirigerait le pays par décret. Le 5 juin, le Conseil des ministres a fixé le référendum au 4 août. Le 12 juin, la Cour constitutionnelle a annulé la date du référendum. Le 29 juin, le Président a dissous la Cour constitutionnelle et en a nommé une nouvelle deux jours plus tard. Estimant que le Président n'était pas habilité à dissoudre la Cour constitutionnelle ou à suspendre la Constitution, le PDSN a organisé des manifestations de rues pour demander sa démission. Entre temps, Mamadou Tandja avait signé un décret portant création d'une commission chargée de rédiger une nouvelle constitution.

Le 3 juillet, il a pris un autre décret par lequel il convoquait un référendum sur la Constitution le 4 août. Bien que la Commission électorale nationale indépendante ait fixé au 20 août la date des élections législatives, celles-ci ont été reportées en raison du référendum. Le 4 août, 68,26 % des 6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. D'après les résultats officiels, la nouvelle Constitution a été approuvée par 92,5 % des voix. Le 14 août, la Cour constitutionnelle a validé les résultats du référendum. La Constitution est entrée en vigueur le 18 août, après avoir été promulguée par le Président

de la République (voir note). Le lendemain, le Président signait un décret fixant la tenue des élections législatives au 20 octobre.

Le 19 août, le gouvernement a démissionné pour permettre au Président de nommer un nouveau gouvernement. Le Premier ministre Seyni Oumarou, Président en exercice du MNSD, et les 32 ministres ont été renommés le jour-même. Le 24 septembre, M. Oumarou a démissionné de la fonction de Premier ministre pour se présenter aux élections de 2009. Le Ministre de l'intérieur, M. Alabde, assure son intérim.

Avant les élections de 2009, 30 membres de l'opposition du Parlement sortant ont été arrêtés par la police pour détournement de fonds et tous les députés sortants ont été frappés d'une interdiction de quitter le territoire.

Le 26 septembre, la Coordination des forces démocratiques pour la République (CFDR), une coalition de partis d'opposition comptant le PNDS et l'ANDP, a appelé les électeurs à boycotter les élections pour protester contre la dissolution de l'Assemblée nationale et de la Cour constitutionnelle par le Président de la République. Le leader du PNDS, M. Issoufou dénonçait les élections, qui selon lui allaient installer la dictature dans le pays. La Confédération appelait au rétablissement de l'ancienne Constitution.

Le Président Tandja engageait les citoyens à aller voter en masse. L'ancien Premier ministre Oumarou les encourageait à donner au MNSD le mandat nécessaire pour poursuivre les projets en cours.

La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a demandé instamment au Président Tandja de reporter sine die les élections et de favoriser le dialogue avec l'opposition. Celui-ci n'a pas tenu compte de la demande de la CEDEAO et a maintenu la date du scrutin, à la suite de quoi la CEDEAO a suspendu le Niger.

Le Gouvernement a déclaré le jour du scrutin jour férié payé. En tout, 51,27 % des 6 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes. Aucun incident majeur n'a été signalé le jour du scrutin.

Le MNSD a remporté 76 des 113 sièges de l'Assemblée nationale. Ses alliés, le RSD et le RDP, en ont remporté 15 et sept, respectivement. Quatre petits partis ont remporté un siège chacun. Dix candidats sans appartenance ont été élus, ainsi que onze femmes. Les résultats ont été invalidés par la Cour constitutionnelle dans une circonscription. De nouvelles élections ont eu lieu

le 27 décembre et un candidat indépendant a été élu.

Le 14 novembre, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session.

Le 25 novembre, elle a élu l'ancien Premier ministre, Seyni Oumarou (MNSD), à sa présidence.

Le 18 février 2010, l'armée a pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat. Elle a suspendu la Constitution de 2009 et dissous l'Assemblée nationale.

Note sur la nouvelle Constitution (suspendue en février 2010 à la suite d'un coup d'Etat):

La nouvelle Constitution (de la sixième République) prévoit un Parlement bicaméral composé d'une Assemblée nationale et d'un Sénat. Tous les sénateurs sont élus pour un mandat de cinq ans. La nouvelle Constitution ne prévoit pas de délai pour la création du Sénat. Une loi distincte fixera le nombre des sénateurs, les conditions d'éligibilité, les incompatibilités et le mode d'attribution des sièges vacants. Jusqu'à la création du Sénat, l'Assemblée nationale exerce le pouvoir législatif. La nouvelle Constitution lève la limitation des mandats présidentiels. La durée du mandat présidentiel a été maintenue à cinq ans, mais le mandat du Président en exercice, Mamadou Tandja, a néanmoins été prorogé jusqu'aux prochaines élections présidentielles, en décembre 2012. La nouvelle Constitution fait passer le pays d'un régime semi-présidentiel à un régime purement présidentiel. Le Président ne peut plus dissoudre le Parlement et inversement, le Parlement ne peut plus forcer le gouvernement à démissionner suite à une motion de censure. Le Président est à la fois le chef de l'Etat et le chef du gouvernement.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	6 059 961	
Votants	3 106 833	51,27 %
Bulletins blancs ou nuls	100 919	
Suffrages valables	3 005 914	

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges
Mouvement national pour la société du développement (MNSD)	76
Rassemblement social démocratique (RSD)	15
Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP)	7
Parti nigérien des masses pour le travail (PMT)	1
Parti nigérien pour l'autogestion-AI'ouma (PNA)	1
Rassemblement des patriotes nigériens (RPN)	1
Union des Nigériens indépendants (UNI)	1
Indépendants	11
Total	113

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	102	
Femmes	11	9,73 %
Total	113	

NORVEGE

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Stortinget / Parlement
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	169 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	14 septembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

19 circonscriptions électorales plurinominales (de 3 à 17 députés) correspondant aux 19 provinces

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Proportionnel: Scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode de St. Laguë modifiée.

Sur les 169 sièges, 150 sont pourvus par des représentants de circonscriptions et les 19 autres (un siège par circonscription) sont pourvus par des élus " sans circonscription ".

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans à la fin de l'année du scrutin
- citoyen norvégien
- résidence actuelle ou antérieure dans le pays
- être inscrit sur les listes électorales

Interdiction : condamnation pour certain crimes (tels qu'atteintes graves à l'indépendance et à la sécurité de l'Etat) et allégeance à un Etat étranger sans le consentement du Gouvernement

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 18 ans
- citoyen norvégien
- Interdiction :
 - personnel ministériel (à l'exception des ministres, des secrétaires d'Etat et des conseillers politiques)
 - juges de la Cour suprême
 - membres du corps diplomatique ou des services consulaires

► **Incompatibilités**

- ministres et cadres ministériels
- juges de la Cour suprême
- titulaires de postes consulaires ou diplomatiques

► **Conditions de candidature**

- présentation des listes avant le 31 mars de l'année du scrutin
- présentation sous l'étiquette d'un parti ou d'un groupe
- Conditions de présentation pour les partis ayant recueilli plus de 500 voix dans une circonscription ou plus de 5 000 à l'échelon national : signature de deux membres du directoire de l'antenne locale du parti.
- Conditions de présentation pour les autres partis ou groupes : signature de 500 électeurs inscrits dans la circonscription.
- présentation possible dans plusieurs circonscriptions à la fois

Contexte et déroulement des élections

Les élections de septembre 2009 étaient les premières depuis les amendements à la Constitution de février 2007 qui ont transformé le Parlement (Stortinget) en un parlement purement monocaméral à compter du 1^{er} octobre 2009. Jusque là, bien que monocaméral, le Stortinget se scindait en deux chambres (l'Odelsting et le Lagting) pour le travail législatif. Ces deux entités ont disparu après les élections de 2009.

Lors des dernières élections, en septembre 2005, les trois partis du gouvernement minoritaire - le Parti populaire chrétien du Premier ministre d'alors, Kjell Magne Bondevik, le Parti conservateur et le Parti libéral - avaient perdu face à la coalition de l'opposition, l'alliance rouge-verte. Cette dernière se composait du Parti travailliste de l'ancien Premier ministre, Jens Stoltenberg, du Parti socialiste de gauche et du Parti du centre (paysans). Ils avaient obtenu respectivement 61, 15 et 11 sièges, soit 87 en tout, sur les 169 que compte de Parlement. Le Roi a ensuite nommé M. Stoltenberg Premier ministre. Son gouvernement, composé des partis de l'alliance rouge-verte, était le premier gouvernement majoritaire depuis le milieu des années 80.

Les élections de 2009 se sont déroulées sur fond de crise économique mondiale, laquelle n'avait pas épargné la Norvège, cinquième exportateur mondial de pétrole. Le principal enjeu des élections de 2009 était de savoir quelle part des recettes pétrolières devait servir à couvrir les dépenses publiques. Le Parti travailliste, connu pour être un fervent défenseur de l'industrie pétrolière, avait dans un premier temps fait valoir que les zones côtières de l'Arctique et des îles Lofoten devaient être ouvertes au forage, en plus des actuelles réserves de la Mer du Nord, mais avait ensuite retiré ses propositions en raison de l'opposition du Parti socialiste de gauche.

La réglementation régissant le fonds pétrolier national dispose que 4 % seulement des 2 400 milliards de couronnes (soit 400 milliards de dollars E.-U.) du fonds peuvent être utilisés pour financer les dépenses publiques afin de préserver les richesses pour les générations futures. Cependant, en 2009, Jens Stoltenberg (Parti travailliste) a utilisé plus de 7 % du fonds pétrolier, avançant pour ce faire les circonstances exceptionnelles résultant de la crise économique mondiale.

Durant la campagne, le Premier ministre a dit vouloir continuer à travailler avec ses partenaires au sein de la coalition : le Parti socialiste de gauche de Mme Kristin Halvorsen et le Parti du centre de Mme Liv Signe Navarsete.

Les partis de l'opposition ne se sont pas unis en vue du scrutin. Les Chrétiens-démocrates et les Libéraux ont rejeté l'idée de former une coalition avec le Parti progressiste dont ils dénonçaient les politiques en matière d'immigration. Le Parti progressiste de Mme Siv Jensen estimait que les immigrés devaient être assimilés à la société norvégienne et avait proposé de construire des centres d'asile en Afrique. Il faisait valoir que seuls 10 % des demandeurs d'asile étaient habilités à rester en Norvège si l'on faisait une interprétation stricte de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés. Plus de 10 % des 4,8 millions d'habitants de la Norvège sont d'origine étrangère.

Le Parti progressiste estimait qu'il fallait consacrer une plus grande part du fonds pétrolier aux travaux publics et abaisser les impôts. Il appelait aussi au durcissement des lois sur l'immigration. Mme Jensen reprochait au gouvernement en place le surpeuplement des centres d'asile et la longueur des listes d'attentes dans les hôpitaux publics.

Le Premier ministre se défendait en disant que les politiques du Parti progressiste étaient complètement inadaptées à la Norvège. Selon lui, son

gouvernement avait contribué à protéger le pays de la crise économique mondiale et avait maintenu le chômage en-deçà de 3%. Il entendait donner la priorité à l'emploi, à l'école, aux soins pour les personnes âgées et à la protection de l'environnement.

La dirigeante du Parti conservateur, Mme Erna Solberg, connue pour ses positions pro-européennes a toutefois tenu à faire savoir que son parti ne ferait pas pression pour l'entrée de la Norvège dans l'Union européenne (UE). Les Norvégiens ont rejeté par deux fois des référendums sur l'adhésion du pays, une première fois aux Communautés européennes en 1974, puis à l'Union européenne en 1994. Bien que les travaillistes emmenés par le Premier ministre soient eux aussi favorables à l'UE, les autres partis de la coalition gouvernementale étaient hostiles à l'offre de l'UE, dont ils estimaient qu'elle avait une politique économique trop libérale et ne faisait pas suffisamment pour renforcer la démocratie.

En tout, 76,37 % des 3,5 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Les résultats définitifs ont donné 86 sièges à la coalition du Premier ministre, dont 64 à son parti. C'était la première fois en 16 ans que la coalition au pouvoir remportait des élections générales. Le Parti progressiste a conservé sa deuxième position avec 41 sièges, suivi du Parti conservateur avec 30 sièges. Soixante-sept femmes ont été élues.

Le Parlement a été convoqué le 1^{er} octobre. Le 8 octobre, il a élu M. Dag Terje Andersen, du Parti travailliste, à sa présidence.

Le 17 octobre, le Roi a de nouveau nommé M. Stoltenberg Premier ministre. Le troisième gouvernement de M. Stoltenberg, regroupant le Parti travailliste, le Parti socialiste de gauche et le Parti du centre, a reçu l'investiture le 20 octobre.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	3 530 785	
Votants	2 696 468	76,37 %
Bulletins blancs ou nuls	13 732	
Suffrages valables	2 682 736	

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges	Progrès/ recul
Coalition du Premier ministre Stoltenberg	86	-1
Parti travailliste	64	3
Parti du centre	11	0
Parti socialiste de gauche	11	-4
Parti progressiste	41	3
Parti conservateur	30	7
Parti populaire chrétien	10	-1
Parti libéral	2	-8
Total	169	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	102	
Femmes	67	39,64 %
Total	169	

► Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	10
31 à 40 ans	37
41 à 50 ans	55
51 à 60 ans	52
61 à 70 ans	15
Total	169

OUZBEKISTAN

Chambre législative

Nom du parlement (générique / traduit)	Oliy Majlis / Conseil suprême
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Qonunchilik palatasi / Chambre législative
Nombre de membres	150 membres - 135 élus au scrutin direct - 15 élus au scrutin indirect par le Mouvement écologique d'Ouzbékistan.
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	27 décembre 2009 & 10 janvier 2010

Périodicité et ampleur du renouvellement

Elections de tous les membres de la Chambre législative élus au scrutin direct à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

135 circonscriptions "territoriales" uninominales

► Mode de scrutin : Majoritaire

Scrutin majoritaire à deux tours.

Dans chaque circonscription, le scrutin n'est valide que si 33 % au moins des électeurs y participent et les candidats qui obtiennent plus de 50 % des suffrages exprimés sont déclarés élus; si l'une de ces conditions n'est pas remplie, il est procédé à un second tour à la majorité simple pour départager les deux candidats les mieux placés.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans

- citoyen ouzbek résidant dans le pays ou l'ex-URSS

► Conditions d'éligibilité

- Citoyenneté ouzbèke

- Âge: 25 ans avant la date d'élection

- Résidence principale en Ouzbékistan depuis au moins cinq ans.

▶ **Incompatibilités**

- membres de l'autre Chambre

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par des partis enregistrés

- 30 % des candidats de chaque liste doivent être des femmes

Contexte et déroulement des élections

Les élections de décembre 2009 étaient les premières à se tenir depuis l'adoption de la nouvelle législation électorale, un an auparavant. Le nombre réglementaire de membres de la Chambre législative avait été porté de 120 à 150, dont 135 élus au scrutin direct. Les candidatures devaient être validées par un parti politique. Auparavant, les candidats indépendants ou issus d'initiatives citoyennes pouvaient également se présenter. Le Président Islam Karimov, au pouvoir depuis 1990, avançait que ce nouveau système renforcerait le rôle des partis politiques. Les 15 sièges restants étaient réservés au Mouvement écologique d'Ouzbékistan (EMU). Celui-ci, considéré par la majorité des observateurs comme un parti pro-gouvernemental, a été fondé en août 2008. Il organise un scrutin indirect indépendant pour l'élection de ses représentants à la Chambre législative.

Lors des élections précédentes, en décembre 2004, le Parti libéral-démocrate (UzLiDeP) - officiellement connu sous le nom de "mouvement des entrepreneurs et hommes d'affaires - Parti libéral-démocrate d'Ouzbékistan" avait remporté 41 des 120 sièges à pourvoir. Le Parti populaire démocrate d'Ouzbékistan (PDP, ancien parti communiste), était arrivé en deuxième position avec 28 sièges. Le Parti démocrate d'Ouzbékistan, " Milliy tiklanish " (Renouveau national), le Parti social-démocrate d'Ouzbékistan, dit " Adolat " (Justice) et le Parti national démocratique, " Fidorkorlar ", en avaient respectivement obtenu 11, dix et neuf. Les candidats du groupe citoyen avaient remporté les sièges restants. En juin 2008, le Parti populaire démocrate avait absorbé le Fidorkorlar.

Tous les partis de la législature sortante avaient soutenu la candidature du Président Karimov à l'élection présidentielle de 2007. Il n'y a pas de partis d'opposition officiellement reconnus en Ouzbékistan, mais ils sont un petit nombre à opérer depuis l'étranger.

En tout, 517 candidats, dont 165 femmes, étaient en lice aux élections de

2009. Quatre partis de la législature sortante présentaient plus de 120 candidats chacun. Ainsi, le Parti libéral-démocrate soutenait 135 candidats et le Parti populaire, 134, et Renouveau national et Adolat, 125 et 123 candidats respectivement.

Le Parti libéral-démocrate entendait poursuivre les réformes visant à renforcer l'état de droit et l'économie de marché. Le Parti populaire voulait renforcer son rôle dans les réformes du pays, établir une " économie de marché à orientation sociale " et moderniser le pays. Il demeurait le parti le plus puissant du pays en nombre de membres, un nombre qui aurait néanmoins diminué de moitié au cours des dix dernières années.

La Présidente sortante de la Chambre législative, Mme Dilorom Toshmuhammadova, se présentait dans une circonscription de la capitale, Tachkent, avec l'appui d'Adolat. Celui-ci s'était engagé à faire adopter une loi anti-corruption et à créer un organe chargé de la protection des droits de l'enfant. Il promettait également de mettre en place un système d'e-gouvernement afin d'améliorer la communication entre les citoyens et le gouvernement. Le Parti démocrate (Milliy tiklanish) s'engageait à faire du renouveau national une réalité, tout en protégeant les traditions et les valeurs nationales et en améliorant l'éducation spirituelle et morale des citoyens. Enfin, il promettait de renforcer le contrôle public des décisions du gouvernement.

D'après la commission électorale, 87,76 % des 17,2 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes le 27 décembre. L'EMU a tenu un scrutin indirect le même jour.

Plus de 270 observateurs de 36 pays et quatre missions d'observation internationales (menées notamment par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) ont surveillé le scrutin. Le BIDDH n'avait pas délégué une mission d'observation complète, estimant que le système électoral en place n'offrait pas un véritable choix aux électeurs. La mission de la CEI a jugé les élections " libres et régulières ", estimant qu'elles montraient la " maturité politique " du pays.

Au total, 96 candidats dont 19 femmes ont obtenu les 50 % de voix requis pour être élus au premier tour.

Un deuxième tour de scrutin a été organisé le 10 janvier 2010 pour les 39 sièges restants. Au final, l'UzLiDeP a remporté 53 sièges, le PDPU et le Renouveau national, 32 et 31 et l'Adolat, 19. En tout, 33 femmes ont été élues, dont deux par l'EMU.

La Chambre législative nouvellement élue a tenu sa première session le 22 janvier 2010 et réélu Mme Dilorom Toshmuhammadova, d'Adolat, à sa présidence.

Le Sénat a lui aussi été renouvelé en janvier 2010. Le 26 janvier, il a reconduit M. Sobirov Ilgizar Matyakubovich à sa présidence.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour		
Nombre d'électeurs inscrits	17 215 700	4 969 547		
Votants	15 108 000	87,76 %	3 960 876	79,70 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges (1 ^{er} tour)	Sièges (2 ^{ème} tour)	Sièges totaux
Parti libéral démocrate (UzLiDeP)	33	20	53
Parti populaire démocratique d'Ouzbékistan (PDPU)	22	10	32
Parti démocrate d'Ouzbékistan " Milliy tiklanish "	25	6	31
Parti social-démocrate d'Ouzbékistan " Adolat "	16	3	19
Total	96	39	135

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

	Elus au scrutin direct	Elus au scrutin indirect	Total	
Hommes	104	13	117	
Femmes	31	2	33	22.00 %
Total	135	15	150	

PANAMA

Assemblée nationale

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea Nacional / Assemblée nationale
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	71 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	3 mai 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée nationale à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

Circonscriptions uninominales et plurinominales.

Chaque district administratif des 9 provinces du pays comptant plus de 40 000 habitants constitue une circonscription. Chaque circonscription élit un représentant pour 30 000 habitants plus un autre par fraction de plus de 10 000 habitants.

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- scrutin majoritaire à un tour, dans les circonscriptions uninominales
- scrutin de liste avec vote préférentiel et répartition proportionnelle des sièges selon un système de double quotient, dans les circonscriptions plurinominales.

Une première attribution est faite à l'aide d'un quotient électoral simple puis sur la base du même quotient divisé par deux. Les sièges restants sont attribués au plus fort reste.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire pour les électeurs inscrits.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans
- citoyen panaméen
- jouissance des droits civils et politiques

▶ **Conditions d'éligibilité**

- âge: 21 ans
 - panaméen de naissance ou naturalisé depuis 15 ans
 - résidence pendant 1 an avant le scrutin
- Inéligibilité : peine privative de liberté pour des délits commis contre l'administration publique, délit électoral

▶ **Incompatibilités**

- fonction publique rémunérée, sauf dans le cas des enseignants de l'école publique

▶ **Conditions de candidature**

- présentation par les partis politiques trois mois au moins avant le début de la période électorale

Contexte et déroulement des élections

Comme par le passé, les élections législatives se sont déroulées parallèlement au scrutin présidentiel. Soixante-et-onze sièges étaient à pourvoir à l'Assemblée nationale.

Lors des élections précédentes tenues en mai 2004, le Parti révolutionnaire démocratique (PRD) avait remporté 41 des 78 sièges de l'Assemblée nationale. M. Marfin Torrijos avait remporté le scrutin présidentiel avec l'appui de l'alliance Nouvelle patrie (NP), qui regroupait le PRD et le Parti populaire (PP). Les partis de l'alliance Une Vision pour le pays (VP) - Parti Arnulfiste (PA), Mouvement libéral républicain et nationaliste (MOLIRENA) et Parti libéral national (PLN) - avaient remporté respectivement 17, quatre et trois sièges. Le Parti de la solidarité de l'ancien Président Guillermo Endara en avait obtenu neuf. Les sièges restants étaient allés à de petits partis.

Le Président Torrijos avait été élu sur un programme dans lequel il s'engageait à opérer une réforme fiscale et à conclure un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Toutefois, l'accord en question a été bloqué par le Congrès américain inquiet de ce que le Panama était un paradis fiscal, et n'a donc pas été validé lors des élections de 2009.

Les principaux candidats aux élections de 2009 étaient la coalition emmenée par le PRD : Un pays pour tous (PPT, Un país para todos) et l'Alliance pour le changement (APC - Alianza para el cambio), conduite par le parti Changement démocratique. L'ancien Président Endara, à la tête de l'Avant-garde morale de la patrie (VMP), se présentait également à la

présidence de la République.

La coalition Un pays pour tous regroupait le Parti révolutionnaire démocratique, le Parti populaire et le Parti libéral (PL), de M. Joaquín Fernando Franco, et soutenait la candidature de l'ancienne ministre de l'Intérieur, Mme Balbina Herrera, à l'élection présidentielle.

L'APC se composait du CD, du Parti panaméiste (PPA, de M. Juan Carlos Varela), du Parti de l'Union patriotique (PUP), de M. Raúl Mulino, et du MOLINERA. Son candidat à la présidence était M. Ricardo Martinelli (CD), propriétaire de la plus grande chaîne panaméenne de supermarchés, qui avait pris l'engagement d'améliorer le système de santé, l'éducation, les transports et la sécurité, ainsi que de parachever l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Le CD avait l'intention d'aider les jeunes entrepreneurs et d'augmenter les dépenses dans le domaine de l'éducation.

La dirigeante du PRD, Mme Herrera a pris M. Martinelli à partie pour ce qu'elle estimait être de sa part une attitude méprisante à l'égard des pauvres, notamment des paysans et des domestiques. Elle-même fille de bonne, elle était très fière d'accéder à l'élection présidentielle et scandait que " la conscience et la dignité des gens ne s'achètent pas dans les supermarchés ".

M. Martinelli essayait de rallier les électeurs à l'APC en faisant valoir que le gouvernement PRD avait laissé 40 % de la population dans la pauvreté. Bien que n'ayant recueilli que 5 % des suffrages à la présidentielle de 2004, M. Martinelli bénéficiait d'un plus large soutien en 2009, du fait des inquiétudes suscitées par la crise économique mondiale.

Le 3 mai, 70,05 % des 2,2 millions d'électeurs du pays se sont rendus aux urnes. Les résultats définitifs du scrutin législatif donnent 42 sièges à l'APC et 27 au PPT. Les sièges restants sont échus à des candidats indépendants. L'Avant-garde morale n'a pas obtenu de représentation au Parlement.

Au scrutin présidentiel, M. Martinelli a été élu avec près de 60 % des suffrages, contre 38 % pour Mme Herrera.

Le 1^{er} juillet, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première session et élu M. José Luis Varela Rodríguez du parti panaméiste à sa présidence.

Le 1^{er} juillet, M. Ricardo Martinelli a reçu l'investiture à la Présidence du pays.

Résultats des élections et statistiques électorales

▶ Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 209 555	
Votants	1 547 733	70,05 %
Bulletins blancs ou nuls	93 510	
Suffrages valables	1 454 223	

▶ Répartition des sièges par formation politique

Alliance pour le changement (APC)	42
Parti panaméiste	21
Changement démocratique (CD)	15
Union patriotique	4
Mouvement libéral républicain et nationaliste (MOLIRENA)	2
Alliance Un pays pour tous (PPT)	27
Parti révolutionnaire démocratique (PRD)	26
Parti populaire (PP)	1
Indépendants	2
Total	71

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	65	
Femmes	6	8,45 %
Total	71	

PORTUGAL

Assemblée de la République

Nom du parlement (générique / traduit)	Assembleia da Republica / Assemblée de la République
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	230 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	27 septembre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée de la République à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

22 circonscriptions plurinominales.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Scrutin à listes bloquées, avec répartition proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Les listes doivent comporter chacune un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Les électeurs sont tenus de voter pour une seule liste. Elles doivent également comporter entre deux et cinq autres candidats.

En cas de vacance de siège à l'Assemblée, en cours de législature, il est occupé par le premier des "suivants" de la liste à laquelle appartient le titulaire.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen portugais (les citoyens portugais ayant la double nationalité ne sont pas privés de leurs droits politiques)

Interdiction :

- personnes déclarées incapables par décision de justice;

- malades mentaux (même s'ils n'ont pas été déclarés inaccessibles à une sanction pénale prononcée par un tribunal) dès admission dans un établissement psychiatrique, ou personnes déclarées mentalement incapables par deux médecins;

- personnes privées de leurs droits politiques en vertu d'une décision juridique ou judiciaire.

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen portugais (les citoyens portugais titulaires d'une autre nationalité ne peuvent être candidats dans la circonscription qui jouxte le territoire du pays qui leur a octroyé cette nationalité)

Inéligibilité :

- Président de la République
- gouverneurs et vice-gouverneurs civils
- magistrats du Siègne ou du Parquet
- juges non couverts par le paragraphe précédent
- militaires de carrière et membres des forces armées, en service actif
- diplomates de carrière
- quiconque exerce une fonction diplomatique le jour de la présentation de la candidature, si non couvert par le paragraphe précédent
- membres de la Commission électorale nationale.

Cas spéciaux d'inéligibilité pour la circonscription électorale où s'exerce l'activité professionnelle :

- directeurs et chefs de bureaux des services fiscaux
- ecclésiastiques ou responsables du culte dotés de pouvoirs juridictionnels

Cas particulier de conflit d'intérêts pour la circonscription électorale couvrant le pays d'une autre nationalité :

- citoyens portugais ayant la double nationalité

► **Incompatibilités**

- Président de la République;
- Membres du Gouvernement;
- Membres de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême de Justice, de la Cour des comptes, du Conseil supérieur de la magistrature, du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et fiscaux;
- Procureur général et Médiateur;
- Députés au Parlement européen;
- Membres du Gouvernement des régions autonomes des Açores et de

Madère;

- Ambassadeurs non issus du corps diplomatique;
- Gouverneurs et vice-gouverneurs civils;
- Présidents des conseils municipaux et conseillers municipaux nommés à plein temps ou à temps partiel;
- Fonctionnaires d'Etat et agents d'autres organisations publiques;
- Membres de la Commission électorale nationale;
- Membres de cabinets ministériels ou équivalent;
- Personnel des organisations internationales ou d'organisations d'autres Etats;
- Président et Vice-Président du Conseil économique et social;
- Membres de la Haute Autorité des médias;
- Membres du Conseil d'administration des entreprises d'Etat, des entreprises dont le capitale est public ou des entreprises où l'Etat est actionnaire majoritaire, ainsi que des établissements publics indépendants.

► **Conditions de candidature**

- présentation par les partis politiques, mais les listes déposées peuvent porter des noms de citoyens non affiliés à une formation

Contexte et déroulement des élections

Les élections de septembre 2009 se sont déroulées avec en toile de fond la crise économique mondiale, qui avait durement touché ce pays de 10 millions d'habitants. Au deuxième trimestre, l'économie s'était contractée de 3,7 % par rapport à la même période en 2008. Le chômage était passé de 7,9 % à 9,1 %, atteignant ainsi son taux le plus élevé depuis 20 ans. Enfin, le déficit budgétaire devrait dépasser les 6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009.

Lors des dernières élections qui remontaient à février 2005 (voir note), le Parti socialiste (PS) avait remporté 121 des 230 sièges de l'Assemblée de la République, contre 75 pour le Parti social démocrate (PSD) alors aux affaires. M. José Socrates (PS) était devenu Premier ministre.

M. Socrates avait engagé une série de réformes économiques et sociales et promis de rendre l'économie portugaise plus compétitive. Ces réformes avaient contribué à ramener le déficit budgétaire de 6,1 % en 2005, à 1,8 % en 2007, avant l'arrivée de la crise économique mondiale.

La gestion de la crise économique était le principal enjeu des élections de

2009, lors desquelles 15 partis politiques étaient en lice.

Le Premier ministre s'était engagé à mettre en oeuvre des projets de travaux publics de grande envergure pour créer de l'emploi. Figuraient au programme la construction d'un nouvel aéroport à Lisbonne, d'un train à grande vitesse pour rallier l'Espagne, et d'un pont routier et ferroviaire sur le Tage, à Lisbonne. José Socrates entendait en outre poursuivre les réformes économiques et sociales.

Le principal parti d'opposition, le Parti social - démocrate (PPD/PSD), était emmené par Mme Manuela Ferreira Leite, qui aspirait à devenir la première femme à la fonction de Premier ministre. Elle estimait que les projets de travaux publics envisagés par le PS étaient un luxe inutile et une gabegie, qui ferait peser des dettes sur les générations futures. Ancienne ministre des finances, elle entendait réaliser des coupes importantes dans les dépenses publiques et stimuler l'investissement privé pour relancer l'économie. Son parti promettait d'améliorer les projets de réformes qu'il voulait plus consensuels. Si le PSD et le PS avaient dirigé le pays ensemble dans les années 80, Mme Ferreira Leite s'est néanmoins opposée avec force l'idée d'une telle coalition durant la campagne électorale.

Le Centre démocratique et social - Parti populaire (CDS-PP) de M. Paulo Portas avait l'intention de rester la principale force d'opposition au gouvernement PS. Le Bloc de gauche (BE, qui avait remporté huit sièges en 2005), dirigé par M. Francisco Louca, promettait de relever l'impôt sur les sociétés pour payer les services sociaux. M. Jeronimo de Sousa dirigeait la Coalition démocratique unitaire (CDU) composée du Parti communiste et des Verts (PCP PEV), qui avait remporté 14 sièges lors des élections de 2005. Le Bloc de gauche et la coalition rassemblant le Parti communiste et les Verts écartaient la possibilité de rejoindre un gouvernement PS.

En tout, 59,74 % des 9,5 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Le PS s'est maintenu comme principal parti à l'Assemblée de la République avec 97 sièges, mais n'a toutefois pas réussi à conserver la majorité absolue. Le PPD/PSD a obtenu 81 sièges, soit six de plus que lors du dernier scrutin. La coalition CDS-PP a obtenu 21 sièges, soit 12 de mieux qu'en 2005. Le Bloc de gauche a quant à lui doublé sa représentation, passant de huit sièges à 16. Enfin, les 15 sièges restants sont échus à la coalition communistes-verts. 64 femmes ont été élues.

Le 15 octobre, l'Assemblée de la République a tenu sa première séance et réélu M. Jaime Gama du PS à sa Présidence.

Le 26 octobre, M. Socrates a formé un gouvernement minoritaire.

Note: Au Portugal, les élections générales ont lieu entre le 14 septembre et le 15 octobre de l'année durant laquelle le mandat du Parlement prend fin. En cas d'élections anticipées, le nouveau parlement achève le mandat du parlement sortant, en plus de son mandat de quatre ans, ce qui explique pourquoi les élections de 2009 se sont tenues en septembre et non en février.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	9 514 322	
Votants	5 683 967	59,74 %
Bulletins blancs ou nuls	177 184	
Suffrages valables	5 506 783	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges	Nombre de femmes
Parti socialiste (PS)	2 077 695	37,88	97	28
Parti social-démocrate (PPD/PSD)	1 654 777	30,17	81	22
Centre démocratique et social - Parti populaire (CDS-PP)	592 997	10,81	21	4
Bloc de gauche (BE)	558 062	10,17	16	7
Coalition démocratique unitaire (CDU)	446 994	8,15	15	3
Total			230	

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	166	
Femmes	64	27,83 %
Total	230	

Note :

Soixante quatre femmes ont été élues en septembre 2009. Néanmoins, après la formation du gouvernement en octobre 2009, le nombre de femmes a été ramené à 63.

REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Parlement

Nom du parlement (générique / traduit)	Parlament / Parliament
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	101 élus au scrutin direct
Durée de la législature	4 ans
Date des élections	5 avril et 29 juillet 2009

Les élections du 5 avril 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Systeme électoral

▶ **Circonscriptions**

L'ensemble du pays constitue une seule circonscription électorale.

▶ **Mode de scrutin : Proportionnel**

Représentation proportionnelle fondée sur la méthode d'Hondt. Un candidat indépendant doit remporter au moins 3 % des suffrages exprimés pour obtenir un siège. Le seuil pour un parti ou une organisation sociopolitique est de 6 %.

Les coalitions ne sont pas autorisées à participer aux élections.

Le scrutin est validé si le taux de participation atteint 50 % plus un.

Les sièges devenant vacants entre deux élections générales sont pourvus par le candidat suivant sur la liste du parti titulaire.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen moldove

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 18 ans

- citoyen moldove

Les personnes ayant la double nationalité sont habilitées à voter et à se présenter aux suffrages des électeurs. Toutefois, s'ils sont élus, ils doivent soit renoncer à leur mandat, soit entamer une procédure de renonciation à leur deuxième nationalité.

► **Incompatibilités**

- Président de la République
- membres du gouvernement
- exercice de toute fonction rémunérée, y compris celles proposées par un Etat étranger ou une organisation internationale

► **Conditions de candidature**

- les candidats sont désignés par les partis ou se présentent sans étiquette
- les candidats sans étiquette doivent être soutenus par 2 000 à 2 500 électeurs.

Contexte et déroulement des élections

Le 2 février 2009, le Parlement a fixé à l'unanimité la date des législatives au 5 avril. Ces élections seraient les cinquièmes depuis l'indépendance du pays en 1991.

Lors des élections précédentes, en mars 2005, le Parti communiste de la République de Moldova (PCRM), dirigé par le Président Vladimir Voronine, avait remporté 56 sièges sur 101. Le Bloc démocratique de Moldova (BMD), parti pro-russe, en avait obtenu 34, contre 11 pour le Parti démocrate-chrétien populaire (PPCD), parti pro-roumain.

En avril 2005, le Parlement avait réélu M. Voronine à la tête du pays, pour son deuxième et dernier mandat de Président, conformément à la Constitution. Le Bloc démocratique s'était disloqué avec la défection de 24 de ses élus au profit de la nouvelle Alliance Notre Moldova (AMN), lesquels élus avaient refusé de soutenir la candidature de M. Voronine à sa propre succession. Plusieurs membres Parti démocrate-chrétien avaient eux-aussi quitté leur parti après que celui-ci eût décidé d'apporter son soutien à M. Voronine.

En avril 2008, le Parlement avait adopté une série d'amendements au Code électoral. Le seuil de représentation parlementaire des partis politiques avait ainsi été porté de 4 à 6 % et la participation des coalitions électorales, interdite. Le seuil établi pour les candidats sans étiquette était demeuré inchangé (à 3 %). Le Parti communiste et le Parti démocrate-chrétien, qui

étaient favorables aux amendements, estimaient que les coalitions électorales ne représentaient pas la volonté des citoyens dans la mesure où elles se défaisaient souvent après les élections. Les partis de l'opposition (parlementaire et non parlementaire) pensaient que ces amendements visaient à empêcher l'opposition de siéger au Parlement.

Le nombre d'électeurs inscrits est passé de 2 270 668 en 2005, à 2 549 804 en 2009, dont 627 950 Moldoves de l'étranger et 34 000 de la région sécessionniste du Dniestr (Transnistrie). Les partis de l'opposition se sont plaints que des électeurs fantômes avaient été inscrits sur les listes électorales, allégation que le Ministre du développement de l'information a rejetée avec force. Afin de prévenir les fraudes, tous les bulletins avaient été numérotés.

Douze partis politiques et cinq candidats indépendants étaient en lice. Hormis le Parti communiste, seuls trois autres partis semblaient avoir une chance d'obtenir une représentation au Parlement : le Parti libéral (PL), le Parti libéral-démocrate de Moldova (PLDM) et l'Alliance Notre Moldova. Le Parti libéral, dirigé par M. Mihai Ghimpu, le Maire de la capitale - Chisinau - n'avait pas de siège dans la législature sortante, mais semblait en mesure d'en obtenir un nombre conséquent en 2009. Le Parti libéral-démocrate se considère comme un parti d'opposition. Il a été créé en 2007 par M. Vlad Filat qui, fin 2008, avait fait l'objet de poursuites pour contrebande de cigarettes ainsi que pour la vente d'un avion et d'une usine de ciment dans les années 90. En raison d'une scission, l'Alliance " Notre Moldova " de M. Serafim Urechean, n'avait plus que 14 sièges dans la législature sortante.

Tous les partis promettaient de créer de l'emploi en favorisant l'investissement étranger, d'augmenter les salaires et les retraites, de combattre la corruption, de moderniser les campagnes et de s'attaquer aux conséquences de la crise économique mondiale. Tous les grands partis entendaient travailler à l'intégration de la République de Moldova au sein de l'Union européenne. Le Parti libéral, le Parti libéral-démocrate et " Notre Moldova " avaient l'intention de demander l'entrée de la République dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), tandis que le Parti communiste soutenait que le pays devait conserver sa neutralité. Le Parti communiste et Notre Moldova insistaient sur la nécessité de maintenir un partenariat stratégique avec la Russie.

Les sondages d'intention de vote indiquaient qu'aucun parti n'obtiendrait la

majorité des deux tiers requise pour pouvoir former un gouvernement seul.

En tout, 60,17 % des 2,5 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Près de 400 observateurs internationaux ont suivi le scrutin. Il y avait parmi eux des représentants du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et du Conseil de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté d'Etats indépendants (CEI). Le BIDDH a estimé que les élections avaient été conformes à " nombre de normes et d'engagements internationaux " tout en appelant à de " nouvelles améliorations " de manière à ce que le processus électoral soit " exempt d'ingérences indues de l'administration ". Les observateurs de la CEI ont pour leur part jugé les élections " libres et transparentes ".

Le leader du Parti libéral, M. Filat, a soutenu que les élections avaient été truquées et demandé l'organisation d'un nouveau scrutin.

Les résultats préliminaires ont donné 60 sièges au PCRM. Le PL et le PLDM ont remporté 15 sièges chacun et l'ANM en a remporté 11. L'annonce de ces résultats a provoqué des manifestations de rue dans la capitale Chisinau demandant de nouvelles élections; ces manifestations ont rapidement pris un tour violent. Le 7 avril, plus de 10 000 personnes étaient dans les rues et certains des manifestants ont pris d'assaut le Parlement et le Palais présidentiel.

Le 13 avril, la Cour constitutionnelle a ordonné un recomptage, qui s'est déroulé le 15 avril. Les résultats sont restés inchangés.

Le Parlement nouvellement élu a tenu sa première session le 5 mai. Le 12 mai, il a élu le Président de la République sortant, M. Vladimir Voronine (Parti communiste), à sa présidence, la Constitution lui interdisait de briguer un nouveau mandat à la tête de l'Etat.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 586 309	
Votants	1 556 083	60,17 %
Bulletins blancs ou nuls	18 996	
Suffrages valables	1 537 087	

▶ Répartition des sièges par formation politique

	Votes	Sièges
Parti communiste de Moldova (PCRM)	760 551	60
Parti libéral (PL)	201 879	15
Parti libéral-démocrate de Moldova (PLDM)	191 113	15
Alliance Notre Moldova (AMN)	150 155	11
Total		101

▶ Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	77	
Femmes	24	23,76 %
Total	101	

▶ Répartition des sièges selon la profession

	Sièges
Architecte, géomètre, ingénieur	19
Enseignement	19
Juristes	13
Economiste	12
Recherche/sciences	10
Médecin, dentiste	9
Agriculture	6
Cadre de parti politique	4
Finance, gestion ou affaires	3
Fonction publique et administration locale	2
Journalisme, audiovisuel, médias	2
Informatique/technologie	1
Autre	1
Total	101

▶ Répartition des sièges selon l'âge

21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	25
41 à 50 ans	34
51 à 60 ans	29
61 à 70 ans	9
Plus de 70 ans	1
Total	101

Les élections du 29 juillet 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 15 juin 2009. Les précédentes élections avaient eu lieu le 5 avril 2009.

Système électoral

► Circonscriptions

L'ensemble du pays constitue une seule circonscription électorale.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Représentation proportionnelle fondée sur la méthode d'Hondt. Un candidat indépendant doit remporter au moins 3 % des suffrages exprimés pour obtenir un siège. Le seuil pour un parti ou une organisation sociopolitique est de 5 %.

Les coalitions ne sont pas autorisées à participer aux élections.

Le scrutin est validé si le taux de participation atteint 33 %.

Les sièges devenant vacants entre deux élections générales sont pourvus par le candidat suivant sur la liste du parti titulaire.

Le vote n'est pas obligatoire.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen moldove

► Conditions d'éligibilité

- tout électeur qualifié
- âge: 18 ans
- citoyen moldove

Les personnes ayant la double nationalité sont habilitées à voter et à se présenter aux suffrages des électeurs. Depuis les élections de juillet 2009, les personnes ayant la double nationalité ne sont plus tenues de renoncer à leur deuxième nationalité.

► Incompatibilités

- Président de la République
- membres du gouvernement (sur la base de l'amendement à la loi moldove sur le statut des parlementaires adopté le 20 octobre 2009, les personnes nommées au gouvernement peuvent exercer une fonction

publique pour une période maximum de six mois)

- médiateur

- exercice de toute fonction rémunérée, y compris celles proposées par un Etat étranger ou une organisation internationale

► **Conditions de candidature**

- les candidats sont désignés par les partis ou se présentent sans étiquette

- les candidats sans étiquette doivent être soutenus par 2 000 à 2 500 électeurs.

Contexte et déroulement des élections

Le 29 juillet, la République de Moldova a tenu des élections législatives pour la deuxième fois en 2009, moins de quatre mois après les précédentes élections d'avril. A l'annonce des premiers résultats des élections d'avril, qui donnaient 60 des 101 sièges au Parti communiste de Moldova (PCRM), les électeurs étaient descendus dans la rue pour demander de nouvelles élections. Ces manifestations avaient rapidement tourné à l'émeute. La Cour constitutionnelle avait alors ordonné un recomptage, mais les résultats étaient restés identiques. En plus du Parti communiste de Moldova, trois partis d'opposition sont entrés au Parlement, contre deux lors des élections de 2005. Le Parti libéral (PL) et le Parti libéral-démocrate de Moldova (PLDM) ont chacun remporté 15 sièges, tandis que l'Alliance Notre Moldova (ANM) en remportait 11.

Le Parlement nouvellement élu s'est réuni le 5 mai et a élu le Président sortant, M. Vladimir Voronin (PCRM), à sa tête. A la différence des élections présidentielles de 2005, lors desquelles certains membres de l'opposition avaient soutenu la candidature de M. Voronin, aucun membre de l'opposition n'a appuyé la candidate du PCRM lors des élections de 2009. Par conséquent, la Première ministre sortante, Zinaïda Greceanii (PCRM), a tenté trois fois, sans succès, d'obtenir la majorité des trois cinquièmes des voix (61 voix) nécessaire pour être élue Présidente de la République de Moldova. Dans ce cas, la Constitution prévoit la dissolution du Parlement et l'organisation d'élections. En l'absence d'un nouveau Président, M. Voronin est devenu Président par intérim et a nommé Mme Greceanii Première ministre par intérim.

Le 10 juin, le Parlement a approuvé le gouvernement provisoire dirigé par Mme Greceanii. Le 12 juin, la Cour constitutionnelle a autorisé M. Voronin, Président par intérim, à dissoudre le Parlement et à organiser des élections

anticipées. Peu de temps avant sa dissolution, le 15 juin, le Parlement sortant a ramené de 6 à 5 % le seuil permettant aux partis politiques d'obtenir une représentation parlementaire. Le taux de participation minimum pour valider les élections a également été abaissé, passant de 50 à 33 %. Les trois partis d'opposition, qui avaient proposé de faire passer le seuil de représentation parlementaire à 4 %, ont boycotté le scrutin. Le même jour M. Voronin, Président par intérim, a signé un décret portant dissolution du Parlement et annoncé de nouvelles élections pour le 29 juillet.

Entre-temps, le 10 juin, l'ancien Président du Parlement, Marian Lupu, a démissionné du PCRM, l'accusant de diviser la société sous prétexte de promouvoir les intérêts nationaux. Il a par la suite rejoint le Parti démocratique de Moldova (PDM), qui n'était pas parvenu à remporter une représentation parlementaire aux élections d'avril 2009. Le Président, M. Voronin, a déclaré que M. Lupu avait quitté le parti parce que sa candidature n'avait pas été proposée à la présidence.

Les élections de juillet 2009 ont eu lieu dans un contexte de crise économique mondiale qui a durement frappé le pays. Le Fonds monétaire international (FMI) a prédit une contraction du produit intérieur brut (PIB) de 9 % en 2009.

Huit partis étaient en lice. Les principaux concurrents étaient le PCRM, le PLDM, le PL, le PDM et l'AMN. Les trois partis parlementaires d'opposition - le PL, le PLDM et l'AMN - ont présenté des programmes différents, mais sont convenus de coopérer et de ne pas se critiquer pendant les élections. Ils ont aussi annoncé qu'ils formeraient une alliance post-électorale.

La plupart des partis ont présenté des programmes semblables à ceux des élections d'avril, promettant de créer des emplois, d'augmenter les salaires et les retraites, de lutter contre la corruption et d'attirer davantage d'investisseurs étrangers pour faire face à la crise économique. Toutefois, pendant la campagne, le PCRM et les partis d'opposition - parlementaires et non parlementaires - ont consacré beaucoup d'énergie à se rejeter la responsabilité des violences post-électorales et de l'impasse politique qui a suivi.

Le PCRM a fait campagne avec un nouveau slogan, "Défendons notre patrie". Il a produit un documentaire, *La Moldova agressée*, dans lequel les partis d'opposition et la Roumanie étaient critiqués pour leur rôle dans les violences post-électorales d'avril 2009. M. Voronin a vivement incité les

électeurs à soutenir son parti pour protéger le pays de l'influence étrangère. Il a promis de faire passer le salaire mensuel moyen de 245 euros à 500 euros d'ici 2013. Il a souligné la nécessité de former un partenariat stratégique avec la Fédération de Russie, tout en promettant d'œuvrer en faveur de l'adhésion à l'Union européenne. La Première ministre Greceanii a engagé les électeurs à se rendre aux urnes, en faisant valoir que le fait de rester dans l'impasse politique et d'organiser pour la troisième fois des élections législatives pourrait mener le pays au "bord de la faillite". La Constitution dispose que le Parlement ne peut être dissous deux fois en un an.

Le dirigeant du PLDM Vlad Filat a promis de modifier la Constitution pour permettre d'élire directement le Président du pays. Il s'est engagé à obtenir pour la République de Moldova le statut de pays associé à l'Union européenne d'ici 2012, et à former un partenariat stratégique avec les Etats-Unis et la Roumanie. Le PLDM a critiqué le Président intérimaire M. Voronin, qui avait signé le 22 juin un accord de prêt de 500 millions de dollars avec la Fédération de Russie sans en publier les conditions de remboursement. Le parti a fait valoir que si le pays ne parvenait pas à rembourser l'emprunt, il serait contraint de payer un "tribut politique", en mettant une base militaire à la disposition des troupes russes ou en apportant sa coopération au conflit dans la région séparatiste du Dniestr. Les membres du parti ont ajouté que de tels accords avec la Fédération de Russie entraveraient le processus d'adhésion du pays à l'Union européenne. Le PCRM a rejeté ces accusations avec véhémence et souligné que le gouvernement négociait toujours les conditions de l'emprunt, qui serait utilisé exclusivement pour des projets d'infrastructure.

Le PL, dirigé par M. Mihai Ghimpu, a promis de s'employer à faire adhérer le pays à l'Union européenne et à réduire la pauvreté. Les militants ont distribué des prospectus présentant des photos de manifestants qui, d'après eux, avaient été brutalisés par la police. Le PCRM a accusé Dorin Chirtoaca, l'adjoint du dirigeant du parti, d'avoir participé activement aux violences post-électorales, alléguant que M. Chirtoaca a rejeté avec véhémence. M. Chirtoaca est le seul membre de l'opposition à avoir été convoqué et interrogé à ce sujet.

Sous la bannière "La guerre politique doit cesser!", le PDM a appelé les électeurs à soutenir la paix, la conciliation et le consensus pour résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays. Les médias locaux ont émis l'hypothèse que la démission de M. Lupu du PCRM faisait partie d'une stratégie du parti visant à former une alliance post-électorale avec le PDM

et à élire conjointement le nouveau président du pays. M. Lupu a rejeté cette hypothèse. Il a également nié avoir formé une coalition avec les trois partis d'opposition du Parlement sortant.

L'AMN, dirigée par M. Serafim Urechean, a produit son propre film en réaction au documentaire du PCRM, La Moldova agressée. L'AMN a vivement encouragé les électeurs à chasser le PCRM du pouvoir sous la bannière "Sauvons la patrie des communistes!". Le parti a promis d'oeuvrer en faveur de l'adhésion du pays à l'UE, tout en renforçant la coopération avec la Roumanie et l'Ukraine.

Pour la première fois, les électeurs ont voté un jour de semaine. Le gouvernement intérimaire a déclaré le 29 juillet jour férié. Les partis d'opposition ont soutenu que le PCRM tentait de dénier le droit de vote aux Moldaves de l'étranger. Le Vice-Président du Parlement, Vladimir Turcan, a rétorqué que les bureaux de vote à l'étranger seraient ouverts après les horaires de travail. Lors des élections d'avril, 17 000 Moldaves de l'étranger avaient voté.

La Commission électorale a examiné les listes électorales avant les élections. 105 223 électeurs supplémentaires étaient inscrits sur les nouvelles listes. En tout, 58,77 % des 2,7 millions d'électeurs inscrits se sont rendus dans les bureaux de vote, où se trouvaient plus de 300 observateurs internationaux. L'Organisation pour la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE) a déclaré que les élections avaient été "bien organisées et qu'elles avaient permis l'expression du pluralisme politique". Toutefois, les observateurs ont souligné que la campagne avait été marquée par des manoeuvres d'intimidation des électeurs et la partialité des médias publics.

Les résultats finaux ont donné 48 sièges au PCRM et 18 au PLDM. Le PL, le PDM et l'AMN ont remporté respectivement 15, 13 et sept sièges. 25 femmes ont été élues.

Après les élections, le PLDM, le PL, le PDM et l'AMN ont annoncé qu'ils formeraient un gouvernement de coalition.

Le 28 août, le Parlement nouvellement élu a tenu sa première séance et élu M. Mihai Ghimpu (PL), Président.

L'élection du Président de la République par le Parlement, d'abord prévue pour le 23 octobre, a été reportée, car il n'y avait qu'un candidat,

M. Marian Lupu, dont la candidature était soutenue par le gouvernement de coalition. Le 30 octobre, le Parlement a adopté des amendements visant à permettre la tenue du scrutin présidentiel, même lorsque seul un candidat était en lice. L'article prévoyant la dissolution du Parlement après deux élections présidentielles infructueuses a lui aussi été modifié, de sorte que le Parlement ne puisse pas être dissous moins de 365 jours après la précédente dissolution.

Le 10 novembre, le Parlement n'a pas réussi à élire un nouveau président. L'unique candidat, M. Lupu, a recueilli 53 suffrages, soit huit de moins que les 61 requis pour être élu et le PCRM a boycotté la séance. Le 1^{er} décembre, le Président du Parlement et Président par intérim Mihai Ghimpu a signé un décret portant création d'une commission chargée de rédiger un projet de loi modifiant la Constitution, de façon que le Président puisse être élu par 52 voix (soit la moitié, plus une), contrairement aux 61 voix requises actuellement (soit trois cinquièmes). Cependant, les membres de l'Alliance pour l'intégration européenne se sont opposés à ce projet de loi et ont proposé un référendum sur la Constitution qui prévoirait une élection présidentielle au scrutin direct. La Constitution n'a donc pas été amendée. Au deuxième tour de la présidentielle, le 7 décembre, le Parlement n'a encore une fois pas élu M. Lupu. Le Parlement doit désormais être dissous après le 16 juin 2010 en vue d'élections législatives anticipées.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 708 381	
Votants	1 591 757	58,77 %
Bulletins blancs ou nuls	10 240	
Suffrages valables	1 581 517	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Parti communiste de Moldova (PCRM)	706 732	44,69	48
Parti libéral-démocrate de Moldova (PLDM)	262 028	16,57	18
Parti libéral (PL)	232 108	14,68	15
Parti démocrate de Moldova (PDM)	198 268	12,54	13
Alliance Notre Moldova (AMN)	116 194	7,35	7
Total			101

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	76	
Femmes	25	24,75 %
Total	101	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges	
Juristes	19	
Enseignement	16	
Architecte, géomètre, ingénieur	16	
Recherche/sciences	15	
Economiste	11	
Médecin, dentiste	9	
Agriculture	5	
Cadre de parti politique	5	
Fonction publique et administration locale	3	
Journalisme, audiovisuel, médias	2	
Total	101	

► **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	3
31 à 40 ans	25
41 à 50 ans	36
51 à 60 ans	28
61 à 70 ans	8
Plus de 70 ans	1
Total	101

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

Assemblée populaire suprême

Nom du parlement (générique / traduit)	Choe Go In Min Hoe Ui / Assemblée populaire suprême
Structure du Parlement	Monocaméral
Nombre de membres	687 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	8 mars 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de l'Assemblée populaire suprême.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

687 circonscriptions uninominales.

▶ **Mode de scrutin : Majoritaire**

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue de suffrages dans une circonscription donnée est déclaré élu. Le scrutin n'est valide que si plus de la moitié de l'électorat y a pris part.

En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 17 ans

- citoyen du pays

Interdiction : maladie mentale, perte du droit de vote en vertu d'une sentence du tribunal

▶ **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié

- âge: 17 ans

- citoyen du pays

► **Conditions de candidature**

- présentation par des électeurs, partis politiques ou des organisations sociales (conjointement ou individuellement)
- les candidats doivent être proposée lors de réunions d'au moins 100 électeurs et obtenir le soutien d'au moins la moitié des participants.

Contexte et déroulement des élections

Le 7 janvier 2009, l'agence de presse officielle a annoncé que les élections à l'Assemblée populaire suprême, qui auraient dû se tenir en août 2008, auraient lieu le 8 mars. Bien que les autorités n'aient pas annoncé de raison officielle à ce report, de l'avis général, il serait à mettre sur le compte de la dégradation de l'état de santé du dirigeant du pays, Kim Jong-il, âgé de 67 ans.

M. Kim, qui a hérité le pouvoir de son père, Kim Il-sung, en 1994, est Secrétaire général du Parti du Travail de Corée, Commandant suprême de l'Armée populaire de Corée et Président de la Commission de la défense nationale. Il aurait été victime d'une attaque cérébrale en août 2008. Les médias internationaux ont analysé la composition de la nouvelle Assemblée populaire suprême en quête de signes d'un changement politique, en particulier pour savoir qui serait le prochain dirigeant du pays, qui faisait l'objet de pressions internationales visant à lui faire abandonner ses programmes d'armement nucléaire.

Comme lors des élections antérieures, seul le nom d'un candidat figurait sur les bulletins de chaque circonscription. Officiellement, des réunions d'électeurs ont lieu dans toutes les circonscriptions du pays pour la désignation des candidats. Les commentateurs pensent majoritairement que la plupart des candidats sont triés sur le volet par M. Kim, le Parti du Travail de Corée et l'armée. Il semblerait qu'initialement, M. Kim Jong-un, le troisième fils de M. Kim, figurait parmi les candidats. Toutefois, M. Kim aurait renoncé à favoriser ouvertement son troisième fils de peur de déclencher une lutte interne pour le pouvoir parmi les candidats en lice à la fonction suprême.

Les autorités ont indiqué, dans des publications officielles, qu'elles souhaitent mettre en place une Corée du Nord puissante d'ici 2012, qui marquerait le centenaire de la naissance du dirigeant-fondateur du pays, M. Kim Il-sung. A cette fin, le Parti du Travail de Corée, a appelé les citoyens à se rendre massivement aux urnes pour " contribuer à renforcer le rôle et la fonction du Gouvernement ".

Assemblée pop. suprême REP. POP. DEMOCR. DE COREE

D'après l'agence de presse officielle, 99,98 % des électeurs inscrits se sont rendus aux urnes et ont voté à l'unanimité pour les candidats proposés.

Le Parti du travail de Corée a remporté 606 sièges et le Parti social-démocrate de Corée, 50. Le Parti Chondogyo-Chong-u, formé par des adeptes du cheondoïsme (" Voie du paradis ") en ont remporté 22. Les sièges restants sont échus à des candidats indépendants et à une association.

Au total, 367 parlementaires ont été réélus; 21 anciens membres qui avaient occupé des sièges à la législature élue avant 1998 ont aussi été réélus. M. Kim Jong-il et ses proches collaborateurs : M. Kim Yong-nam, chef de l'Etat (deuxième fonction du pays), M. Jang Song-thaek, chef du département administratif du Parti du Travail de Corée, et M. Kang Sok-ju, premier Ministre adjoint aux affaires étrangères et beau-frère de M. Kim, étaient du nombre.

La proportion de parlementaires faisant leur entrée à l'Assemblée populaire suprême s'est établie à 43,5 % (soit 299 membres), contre 48,2 % lors des élections de 2003. Contrairement aux élections de 2003, lors desquelles nombre d'officiers avaient apparemment été élus, les élections de 2009 ont donné lieu à un accroissement de la représentation des technocrates et experts financiers. Cent sept femmes ont été élues.

L'Assemblée populaire suprême a tenu sa première session le 9 avril et réélu M. Choe Thae Bok à sa présidence. Elle a également réélu M. Kim Jong-il à la Présidence de la Commission de la défense nationale.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Taux de participation	99,98 %
-----------------------	---------

► **Répartition des sièges par formation politique**

	Sièges	Nombre de femmes
Parti du Travail de Corée	606	85
Parti social-démocrate de Corée	50	12
Parti Chondogyo-Chong-u	22	9
Association générale des Coréens résidant au Japon (Chongryon)	6	1
Indépendants	3	0
Total	687	107

► **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	580	
Femmes	107	15,57 %
Total	687	

► **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Militaires	116
Ouvriers	75
Paysans	69
Autres	427
Total	687

► **Répartition des sièges selon l'âge**

Moins de 35 ans	7
Entre 36 et 55 ans	333
Plus de 56 ans	347
Total	687

TUNISIE

Chambre des Députés

Nom du parlement (générique / traduit)	- / -
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Majlis Al-Nuwab / Chambre des Députés
Nombre de membres	214 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	25 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Députés à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

▶ **Circonscriptions**

- 26 circonscriptions plurinominales couvrant les 24 Gouvernorats du pays (avec cependant 2 circonscriptions électorales pour chacun des 2 gouvernorats les plus peuplés: Tunis et Sfax).

▶ **Mode de scrutin : Mixte**

- 161 membres sont élus dans les circonscriptions. Dans chacune des 26 circonscriptions, l'électeur choisit une liste non modifiable de candidats. La liste du parti remportant la majorité absolue à l'échelon national remporte tous les sièges de la circonscription.

- Les 53 sièges restants sont répartis entre les partis qui n'ont pas obtenu de siège au scrutin majoritaire. Les sièges sont répartis suivant le pourcentage de voix recueillis à l'échelon national, selon la méthode de la plus forte moyenne. Le siège est attribué au candidat inscrit le premier sur la liste concernée, telle que présentée au moment du dépôt des candidatures.

Le vote n'est pas obligatoire.

▶ **Conditions pour être électeur (trice)**

- âge: 18 ans

- citoyen tunisien ou naturalisé depuis au moins 5 ans

- jouissance des droits civils et politiques

Interdiction : condamnation pour crime ou délit, condamnation à une peine de prison de plus de 3 mois sans sursis, mise sous tutelle, faillite non

réhabilitée, maladie mentale, service actif dans l'armée ou les forces de sécurité intérieure

► **Conditions d'éligibilité**

- tout électeur qualifié
- âge: 23 ans
- nationalité tunisienne
- naissance de père tunisien ou de mère tunisienne

► **Incompatibilités**

- membres de la magistrature
- fonctions publiques non électives rétribuées par l'Etat
- président et membres du Conseil constitutionnel
- directeurs et agents d'entreprise nationale ou établissement public
- président et membres du Conseil économique et social
- ambassadeurs
- gouverneurs, premiers délégués, délégués, chefs de secteur (fonction publique régionale)
- fonctions conférées et rémunérées par un Etat étranger ou une organisation internationale
- sont exceptés de l'incompatibilité les membres du Gouvernement

► **Conditions de candidature**

- dépôt des candidatures auprès d'une autorité régionale compétente durant la 4^{ème} semaine qui précède les élections
- Chaque liste doit comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir dans la circonscription.

Contexte et déroulement des élections

Les élections d'octobre 2009 devaient permettre d'élire les 214 membres de la Chambre des députés (qui n'étaient précédemment que 189). Ce scrutin s'est tenu en même temps que le scrutin présidentiel (voir note), après les amendements constitutionnels de juillet 2008 qui abaissaient l'âge requis pour voter de 20 ans à 18 ans.

Lors du scrutin précédent en octobre 2004, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) du Président Ben Ali avait remporté 152 des 189 sièges à pourvoir. Le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), qui avait soutenu la candidature de M. Ben Ali à la présidentielle, en avait obtenu 14, suivi du Parti de l'unité populaire (PUP), qui en avait obtenu 11. L'Union démocratique unioniste (UDU), le Mouvement Ettajdid (Renouveau) et le

Parti social libéral (PSL) en avaient respectivement obtenu sept, trois et deux. Le Président Ben Ali avait été réélu avec plus de 94 % des suffrages.

Lors des élections de 2009, 1 080 candidats de neuf partis et 15 listes indépendantes briguaient des sièges à la Chambre des députés. Seuls le RCD et le MDS présentaient des candidats dans toutes les circonscriptions.

Le Président Ben Ali, qui est au pouvoir depuis 1987, briguaient un cinquième mandat consécutif. Il avait pour adversaires MM. Mohamed Bouchiha (PUP), Ahmed Inoubli (UDU) et Ahmed Brahim (Mouvement Ettajdid). Agé de 79 ans, le leader du MDS, M. Ismaïl Boulahia, qui avait dépassé l'âge limite fixé par la Constitution pour se présenter à la présidence de la République (75 ans), soutenait le Président Ben Ali. De même, bien qu'autorisé à se présenter, le leader du PSL, M. Mondher Thabet, s'était rangé derrière le président sortant.

Le parti présidentiel présentait un programme en 24 points dans lequel il s'engageait à renforcer la démocratie et à améliorer les conditions de travail de tous les Tunisiens. Pour le leader du MDS, le Président Ben Ali était le plus à même de faire progresser le pluralisme démocratique.

Le PUP promettait d'instaurer un système démocratique dans lequel les pouvoirs seraient mieux répartis entre le Législatif et l'Exécutif, avec une justice indépendante.

Le Mouvement Ettajdid entendait réformer la fiscalité au profit des travailleurs et de la classe moyenne. Le Ministère de l'intérieur avait fait saisir un numéro du journal du Mouvement renfermant son programme électoral, pour non-conformité à la loi électorale.

En tout, 89,40 % des 4,9 millions d'électeurs inscrits se sont rendus aux urnes.

Une délégation de la Commission de l'Union africaine a déclaré que la campagne électorale s'était déroulée " dans le calme et la sérénité ".

Le RCD a recueilli 84,59 % des suffrages, ce qui lui a permis de remporter les 161 sièges des 161 circonscriptions. Le MDS s'est maintenu à la deuxième place, avec 16 sièges obtenus à la proportionnelle. Venait ensuite le PUP avec 12 sièges. Enfin, l'Union démocratique unioniste, le Parti social libéral, le Parti des Verts pour le progrès (PVP) et le Mouvement Ettajdid se sont partagé les sièges restants et 59 femmes ont été élues.

Le Président Ben Ali est sorti vainqueur du scrutin présidentiel, obtenant ainsi un cinquième mandat, avec 89,62 % des voix.

Le 10 novembre, la Chambre des députés nouvellement élue a tenu sa première session et réélu M. Fouad Mebazaâ (RCD) à sa présidence.

Note:

La Constitution et la loi électorale en vigueur prévoient que les candidats à la Présidence doivent être désignés par 30 membres de la Chambre des députés ou 30 présidents de conseils municipaux. Conformément aux amendements constitutionnels de juillet 2008, les dirigeants élus de tous les partis politiques reconnus étaient autorisés à se présenter à l'élection présidentielle de 2009 sans avoir été nommés, à condition d'être à la tête de leur parti depuis au moins deux ans. Ces amendements ne concernaient que le scrutin de 2009.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	4 974 707	
Votants	4 447 388	89,40 %
Bulletins blancs ou nuls	8 891	
Suffrages valables	4 438 497	

► Répartition des sièges par formation politique

	Votes	% votes	Sièges
Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD)	3 754 559	84,59	161
Mouvement des démocrates socialistes (MDS)	205 374	4,63	16
Parti de l'unité populaire (PUP)	150 639	3,39	12
Union démocratique unioniste (UDU)	113 773	2,56	9
Parti social libéral (PSL)	99 468	2,24	8
Parti des verts pour le progrès (PVP)	74 185	1,67	6
Mouvement Ettajdid	22 206	0,50	2
Total			214

▶ **Répartition des sièges entre hommes et femmes**

Hommes	155	
Femmes	59	27,57 %
Total	214	

▶ **Répartition des sièges selon la profession**

	Sièges
Enseignement	66
Fonction publique et administration locale	46
Médecin, dentiste	26
Architecte, géomètre, ingénieur	18
Finance, gestion ou affaires	16
Juristes	12
Journalisme, audiovisuel, médias	4
Autres	26
Total	214

▶ **Répartition des sièges selon l'âge**

21 à 30 ans	6
31 à 40 ans	23
41 à 50 ans	59
51 à 60 ans	96
61 à 70 ans	25
Plus de 70 ans	5
Total	214

URUGUAY

Chambre des Représentants

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea General / Assemblée générale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Representantes / Chambre des Représentants
Nombre de membres	99 élus au scrutin direct
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	25 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres de la Chambre des Représentants à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

19 circonscriptions plurinominales (minimum de 2 sièges) correspondant aux départements du pays.

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin de liste avec répartition proportionnelle sur la base du quotient simple et de la plus forte moyenne pour les sièges restant à pourvoir.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire, amende en cas d'abstention non justifiée.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen uruguayen
- présence dans le pays le jour du scrutin

Interdiction : maladie mentale, condamnation pour crime

► Conditions d'éligibilité

- âge: 25 ans
- Uruguayen de naissance ou naturalisé depuis 5 ans au moins
- pleine jouissance des droits civils

▶ **Incompatibilités**

- juges
- procureurs
- cadres de la police
- directeurs de société nationale
- militaires en service actif

▶ **Conditions de candidature**

- présentation de listes par partis politiques au Tribunal électoral national au moins 20 jours avant le scrutin

Contexte et déroulement des élections

Le scrutin législatif de 2009 visait à pourvoir les 99 sièges de la Chambre des représentants et les 30 du Sénat. Il s'est déroulé parallèlement aux élections présidentielles et à deux référendums : l'un portant sur l'abrogation de la loi d'amnistie concernant les violations des droits de l'homme commises sous le régime militaire, entre 1973 et 1985, et l'autre sur la possibilité pour les électeurs résidant à l'étranger de voter par correspondance.

Lors des élections précédentes, en octobre 2004, la coalition du Front élargi (Frente amplio, FA), qui regroupait la Rencontre progressiste, le Front élargi et la Nouvelle majorité - avait remporté 53 sièges à la Chambre des représentants et 17 au Sénat. La victoire du Front élargi avait mis fin à 170 ans de règne du Parti national (PN) et du Parti " colorado " (PC) sur la vie politique uruguayenne. Le Parti national avait remporté 34 sièges et 10 sièges respectivement à la Chambre des représentants et au Sénat, et le Parti colorado, 10 et trois. Le Parti indépendant (PI) avait obtenu les deux sièges restants de la Chambre des représentants. Le candidat du Front élargi, M. Tabaré Vázquez, avait été élu au deuxième tour de la présidentielle, en novembre 2004.

A sa prise de fonction, en mars 2005, M. Vázquez avait lancé un grand programme de travaux publics, qui prévoyait notamment la construction d'un nouvel aéroport, et fait distribuer des ordinateurs aux écoliers. Malgré la crise économique mondiale, l'économie uruguayenne était restée stable. Il était même probable que le produit intérieur brut (PIB) progresserait de 1,2 % en 2009.

En mars 2009, la Chambre des représentants a voté une loi visant à faire augmenter la proportion de candidates sur les listes, quel que soit l'échelon électoral. Toutefois, cette nouvelle loi ne prendra effet que lors des élections

législatives de 2014 (voir note).

En 2009, le Front élargi avait pour candidat à la présidence le sénateur José Mujica. Cet ancien membre du Mouvement de libération nationale (MLN) - les Tupamaros, avait pour rivaux l'ancien Président de la République, Luis Alberto Lacalle (PN), et M. Pedro Bordaberry (PC). Ce dernier est le fils de l'ancien Président Juan María Bordaberry, qui avait cédé le pouvoir à l'armée en 1973 et avait été arrêté en novembre 2006 dans une affaire concernant deux parlementaires assassinés à Buenos Aires en 1976.

Le Front élargi promettait de régler les problèmes de logement, de créer de l'emploi et de combattre la pauvreté. M. Mujica, qui prône une vie simple, a fait campagne sur un programme anti-consommation. Tout au long de la campagne, il s'est déplacé en transports publics. Sa popularité valait, semble-t-il, un soutien croissant des jeunes, des pauvres et des classes libérales à son parti.

Le Parti national promettait d'oeuvrer en faveur de la sécurité, de l'emploi et de l'indépendance. Il entendait aussi supprimer l'impôt sur le revenu instauré par le Front élargi.

Le leader du Parti colorado, M. Bordaberry, promettait de réduire la fiscalité pour les particuliers et d'instaurer un système de rémunération au mérite.

Bien que le vote soit obligatoire, seuls 89,91 % des 2,6 millions d'électeurs inscrits ont voté.

Le Front élargi a conservé la majorité dans les deux chambres, avec 50 sièges à la Chambre des représentants et 16 au Sénat. Le Parti national en a obtenu respectivement 30 et neuf. Le Parti colorado suivait avec 17 et cinq sièges. Enfin, le Parti indépendant de M. Pablo Mieres a conservé deux sièges à la Chambre des représentants.

Aucun des deux référendums n'a été approuvé : 47 % des électeurs ont voté pour l'abrogation de la loi d'amnistie et 36 % pour le vote par correspondance.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité requise pour être élu au premier tour du scrutin présidentiel. Le deuxième tour, qui a opposé M. Mujica (Front élargi) à M. Lacalle (Parti national), a eu lieu le 29 novembre. M. Mujica (Front élargi) a été élu avec plus de 52 % des suffrages.

Le 15 février 2010, les parlementaires nouvellement élus ont reçu l'investiture. La Chambre des représentants a élu Mme Ivonne Passada (FA) à sa présidence pour un an et le Sénat, Mme Lucía Topolansky (FA), la femme du Président Mujica, pour la période comprise entre le 15 février et le 1^{er} mars 2010. C'est la première fois que les deux chambres de l'Uruguay sont dirigées par des femmes.

Le 1^{er} mars, M. Mujica (FA) a reçu l'investiture à la Présidence de la République et avec lui son Vice-Président, M. Danilo Astori (FA). Ce dernier occupe la fonction de Président du Sénat durant cinq ans.

Note:

Les listes de partis doivent se composer de candidats hommes et femmes, selon un principe d'alternance toutes les trois lignes, du début à la fin de la liste, ou au moins aux 15 premiers rangs de la liste. Cette règle vaut pour les titulaires comme pour les suppléants. Dans les circonscriptions législatives binominales, les partis sont tenus de présenter un homme et une femme aux postes titulaires. La loi a été promulguée le 13 avril 2009, mais ne prendra effet que lors des élections législatives de 2014.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 563 250	
Votants	2 304 686	89,91 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Front élargi (FA)	50
Parti national (PN)	30
Parti « colorado » (PC)	17
Parti indépendant (PI)	2
Total	99

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	85	
Femmes	14	14,14 %
Total	99	

URUGUAY

Sénat

Nom du parlement (générique / traduit)	Asamblea General / Assemblée générale
Structure du Parlement	Bicaméral
Chambre	Cámara de Senadores / Sénat
Nombre de membres	31 membres - 30 élus au scrutin direct - un membre de droit : le Vice-président de la République
Durée de la législature	5 ans
Date des élections	25 octobre 2009

Périodicité et ampleur du renouvellement

Renouvellement de l'ensemble des membres du Sénat élus au scrutin direct à l'échéance normale de leur mandat.

Système électoral

► Circonscriptions

1 seule circonscription plurinomiale, représentant le territoire national (30 sièges).

► Mode de scrutin : Proportionnel

Scrutin de liste avec répartition proportionnelle sur la base du quotient simple.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est fait appel aux suppléants élus en même temps que les titulaires.

Vote obligatoire, amende en cas d'abstention non justifiée.

► Conditions pour être électeur (trice)

- âge: 18 ans
- citoyen uruguayen
- présence dans le pays le jour du scrutin

Interdiction : maladie mentale, condamnation pour crime

► Conditions d'éligibilité

- âge: 30 ans
- Uruguayen de naissance ou naturalisé depuis 7 ans
- pleine jouissance des droits civils

▶ **Incompatibilités**

- juges
- procureurs
- cadres de la police
- directeurs de société nationale
- militaires en service actif

▶ **Conditions de candidature**

- présentation de listes par partis politiques au Tribunal électoral national au moins 20 jours avant le scrutin

Contexte et déroulement des élections

Le scrutin législatif de 2009 visait à pourvoir les 99 sièges de la Chambre des représentants et les 30 du Sénat. Il s'est déroulé parallèlement aux élections présidentielles et à deux référendums : l'un portant sur l'abrogation de la loi d'amnistie concernant les violations des droits de l'homme commises sous le régime militaire, entre 1973 et 1985, et l'autre sur la possibilité pour les électeurs résidant à l'étranger de voter par correspondance.

Lors des élections précédentes, en octobre 2004, la coalition du Front élargi (Frente amplio, FA), qui regroupait la Rencontre progressiste, le Front élargi et la Nouvelle majorité - avait remporté 53 sièges à la Chambre des représentants et 17 au Sénat. La victoire du Front élargi avait mis fin à 170 ans de règne du Parti national (PN) et du Parti " colorado " (PC) sur la vie politique uruguayenne. Le Parti national avait remporté 34 sièges et 10 sièges respectivement à la Chambre des représentants et au Sénat, et le Parti colorado, 10 et trois. Le Parti indépendant (PI) avait obtenu les deux sièges restants de la Chambre des représentants. Le candidat du Front élargi, M. Tabaré Vázquez, avait été élu au deuxième tour de la présidentielle, en novembre 2004.

A sa prise de fonction, en mars 2005, M. Vázquez avait lancé un grand programme de travaux publics, qui prévoyait notamment la construction d'un nouvel aéroport, et fait distribuer des ordinateurs aux écoliers. Malgré la crise économique mondiale, l'économie uruguayenne était restée stable. Il était même probable que le produit intérieur brut (PIB) progresserait de 1,2 % en 2009.

En mars 2009, la Chambre des représentants a voté une loi visant à faire augmenter la proportion de candidates sur les listes, quel que soit l'échelon électoral. Toutefois, cette nouvelle loi ne prendra effet que lors des élections

législatives de 2014 (voir note).

En 2009, le Front élargi avait pour candidat à la présidence le sénateur José Mujica. Cet ancien membre du Mouvement de libération nationale (MLN) - les Tupamaros, avait pour rivaux l'ancien Président de la République, Luis Alberto Lacalle (PN), et M. Pedro Bordaberry (PC). Ce dernier est le fils de l'ancien Président Juan María Bordaberry, qui avait cédé le pouvoir à l'armée en 1973 et avait été arrêté en novembre 2006 dans une affaire concernant deux parlementaires assassinés à Buenos Aires en 1976.

Le Front élargi promettait de régler les problèmes de logement, de créer de l'emploi et de combattre la pauvreté. M. Mujica, qui prône une vie simple, a fait campagne sur un programme anti-consommation. Tout au long de la campagne, il s'est déplacé en transports publics. Sa popularité valait, semble-t-il, un soutien croissant des jeunes, des pauvres et des classes libérales à son parti.

Le Parti national promettait d'œuvrer en faveur de la sécurité, de l'emploi et de l'indépendance. Il entendait aussi supprimer l'impôt sur le revenu instauré par le Front élargi.

Le leader du Parti colorado, M. Bordaberry, promettait de réduire la fiscalité pour les particuliers et d'instaurer un système de rémunération au mérite.

Bien que le vote soit obligatoire, seuls 89,91 % des 2,6 millions d'électeurs inscrits ont voté.

Le Front élargi a conservé la majorité dans les deux chambres, avec 50 sièges à la Chambre des représentants et 16 au Sénat. Le Parti national en a obtenu respectivement 30 et neuf. Le Parti colorado suivait avec 17 et cinq sièges. Enfin, le Parti indépendant de M. Pablo Mieres a conservé deux sièges à la Chambre des représentants.

Aucun des deux référendums n'a été approuvé : 47 % des électeurs ont voté pour l'abrogation de la loi d'amnistie et 36 % pour le vote par correspondance.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité requise pour être élu au premier tour du scrutin présidentiel. Le deuxième tour, qui a opposé M. Mujica (Front élargi) à M. Lacalle (Parti national), a eu lieu le 29 novembre. M. Mujica (Front élargi) a été élu avec plus de 52 % des suffrages.

Le 15 février 2010, les parlementaires nouvellement élus ont reçu l'investiture. La Chambre des représentants a élu Mme Ivonne Passada (FA) à sa présidence pour un an et le Sénat, Mme Lucía Topolansky (FA), la femme du Président Mujica, pour la période comprise entre le 15 février et le 1^{er} mars 2010. C'est la première fois que les deux chambres de l'Uruguay sont dirigées par des femmes.

Le 1^{er} mars, M. Mujica (FA) a reçu l'investiture à la Présidence de la République et avec lui son Vice-Président, M. Danilo Astori (FA). Ce dernier occupe la fonction de Président du Sénat durant cinq ans.

Note:

Les listes de partis doivent se composer de candidats hommes et femmes, selon un principe d'alternance toutes les trois lignes, du début à la fin de la liste, ou au moins aux 15 premiers rangs de la liste. Cette règle vaut pour les titulaires comme pour les suppléants. Dans les circonscriptions législatives binominales, les partis sont tenus de présenter un homme et une femme aux postes titulaires. La loi a été promulguée le 13 avril 2009, mais ne prendra effet que lors des élections législatives de 2014.

Résultats des élections et statistiques électorales

► Taux de participation électorale

Nombre d'électeurs inscrits	2 563 250	
Votants	2 304 685	89,91 %

► Répartition des sièges par formation politique

	Sièges
Front élargi (FA)	16
Parti national (PN)	9
Parti « colorado » (PC)	5
Total	30

► Répartition des sièges entre hommes et femmes

Hommes	26	
Femmes	4	13,33 %
Total	30	

Publiée annuellement en anglais et en français depuis 1967, la *Chronique des élections parlementaires* rend compte de toutes les élections législatives nationales tenues dans le monde entier sur une année. On y trouve des informations sur le système électoral, le contexte et l'issue de chaque élection, ainsi que des statistiques sur les résultats, la répartition des voix et la répartition de sièges selon le groupe politique, le sexe et l'âge.

On peut aussi trouver les informations figurant dans la *Chronique* dans la base de données de l'UIP sur les parlements nationaux, PARLINE. PARLINE, qui est accessible sur le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org/parline-f>), est mise à jour régulièrement.

Union interparlementaire
5, chemin du Pommier
Case postale 330
CH-1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
Tél.: +41 22 919 41 50
Fax: +41 22 919 41 60
E-mail: postbox@mail.ipu.org
Internet: <http://www.ipu.org>